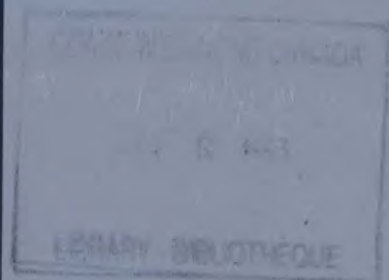




Ministère des  
Communications

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE 1991-1992

MAI 1992



Canada

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé du rendement des programmes et de leur gestion</b> .....	1
--	---

### **Partie I**

#### **Responsabilité au niveau du programme**

<b>GESTION DU SPECTRE ET OPÉRATIONS RÉGIONALES</b> .....	26
<b>TECHNOLOGIE, RECHERCHE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b> .....	41
1.0    Élaboration des politiques .....	41
2.0    Recherche et développement .....	50
3.0    Développement des communications .....	56
4.0    Agence des télécommunications gouvernementales .....	63
<b>ARTS ET PATRIMOINE</b> .....	69
1.0    Musées et patrimoine .....	69
2.0    Aide aux activités artistiques .....	83
3.0    Industries culturelles .....	91
<b>COORDINATION DES POLITIQUES ET GESTION INTÉGRÉE</b> .....	109
1.0    Coordination des politiques .....	109
2.0    Gestion intégrée .....	115
3.0    Services des installations du centre et services techniques .....	116

### **Partie II**

#### **Responsabilité administrative**

1.0    Politique de gestion des programmes et des ressources .....	118
2.0    Politique du personnel .....	120
3.0    Politique de gestion administrative et de l'information .....	129
4.0    Politique des langues officielles .....	132
5.0    Politique d'évaluation des programmes .....	147
6.0    Politique de vérification interne .....	151
7.0    Politique d'administration financière .....	152

---

**Partie III**  
**Mise en oeuvre du protocole d'entente**

<b>POUVOIRS MINISTÉRIELS</b> .....	154
1.0 Administration .....	154
1.2 Gestion des ressources humaines .....	157
1.3 Gestion Financière .....	158
<b>RÉGIME DE RESPONSABILITÉS</b> .....	163
2.0 Évaluation et vérification .....	163
2.1 Améliorations aux systèmes .....	164
2.2 Contrôle des délégations dans le cadre de l'APRM .....	165

---

# Résumé du rendement des programmes et de leur gestion

**NDLR:** Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec une valeur de neutre.

---

## INTRODUCTION

Le 19 juin 1989, le Ministère des Communications (MDC) et le Conseil du Trésor signait un Protocole d'entente visant l'accroissement des pouvoirs et responsabilités ministériels (APRM). Ce protocole visait à définir les rôles respectifs des deux partenaires dans la poursuite des objectifs suivants;

- fournir aux ministres et gestionnaires supérieurs les pouvoirs et la latitude dont ils ont besoin pour s'adapter à l'évolution du contexte pour assurer une gestion efficace à l'aide des ressources limitées dont ils disposent; et
- accroître la responsabilité des ministres et gestionnaires supérieurs quant à l'obtention de bons résultats, tant dans l'exécution des programmes que dans la mise en oeuvre des politiques du Conseil du Trésor.

Le présent Rapport annuel de gestion (RAG) est le troisième et dernier de la période initiale de trois ans prévue pour rendre compte des résultats atteints dans le cadre de l'APRM. Il comprend dans un premier temps, un résumé du rendement des programmes et de leur gestion pour l'année financière 1991-1992. Cette partie porte principalement sur l'analyse des initiatives réalisées au cours de l'année et dégage de larges constats du travail effectué par le Ministère. Lorsqu'il a été possible de le faire, nous avons jugé bon de fournir des commentaires touchant toute la période couverte par l'APRM afin d'offrir au lecteur un élément de continuité avec les rapports précédents. Cette partie indique aussi la pertinence et la rentabilité de certains programmes de même que l'orientation future que le Ministère désire prendre par rapport à certaines initiatives. Enfin, on pourra retrouver dans cette partie, un bref aperçu de mesures entreprises à l'extérieur du cadre de l'APRM mais qui en raison de leur importance, méritent d'être mentionnées.

Le Rapport se divise par la suite en sections qui rendent compte de façon détaillée du rendement des activités du Ministère dans les secteurs: 1) de la gestion du spectre et des opérations régionales; 2) de la technologie, recherche et télécommunications; 3) des arts et du patrimoine; 4) de la coordination des politiques et de la gestion intégrée. Les informations sont parfois présentées par sous-activités, ce niveau d'agrégation convenant le mieux. Vient ensuite un examen de rendement par rapport aux objectifs de notre politique administrative dans des domaines comme la gestion des programmes et des ressources, le personnel et les langues officielles, la vérification et l'évaluation. Enfin, la dernière partie du Rapport traite de la mise en oeuvre du protocole d'entente.

## **I. GESTION DU SPECTRE ET OPÉRATIONS RÉGIONALES**

L'accès au spectre des fréquences radioélectriques est un élément essentiel au lancement de nouveaux services de communications radio ou de technologies de radiodiffusion de pointe. La demande pour cette ressource naturelle de grande valeur est en progression très rapide et est appelée à progresser davantage en raison du développement et de l'avènement sur le marché de

---

nouveaux outils de communications. Le défi du Ministère face à ce secteur essentiel à notre prospérité économique, est de bien gérer l'utilisation et le développement du spectre des fréquences radioélectriques et de s'assurer que l'ensemble des Canadiens en bénéficient le plus possible.

Le Ministère veille à ce que les besoins actuels et futurs du Canada en matière de fréquences radioélectriques soient comblés, par le biais de négociations internationales visant à obtenir un accès suffisant à une portion techniquement utilisable et compatible du spectre des fréquences. Au cours des trois dernières années, le Ministère a oeuvré à trois niveaux afin de satisfaire à ses besoins en matière de spectre. Premièrement, nous avons signé des ententes internationales et bilatérales avec les États-Unis en vue d'assurer un accès accru et de meilleure qualité à diverses fréquences d'émission. Deuxièmement, le Ministère a, par le biais de la Loi sur la radiocommunication adopté en octobre 1989, doté le Canada d'un cadre législatif lui permettant de favoriser l'utilisation de nouvelles technologies dans le domaine du spectre radio. Enfin, le Ministère a apporté des améliorations continues à ses techniques d'octroi de licences, de gestion du spectre et d'inspection afin de fournir à ses clients le meilleur service au meilleur prix.

Le rendement du Ministère en 1991-92 se doit d'être souligné face aux initiatives suivantes:

#### Négociations internationales

L'exercice 1991-1992 a marqué le point culminant de l'engagement du Ministère dans les activités préparatoires à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (CAMR 92) qui a eu lieu en Espagne. Les délégations du Ministère ont recueilli le soutien d'autres pays lorsqu'elles ont présenté les propositions du Canada à la Conférence, lesquelles couvraient divers services tels de nouvelles générations de systèmes de téléphonie cellulaire, de satellite mobile et autres. Les réussites de la CAMR 92 reposaient sur la solidité des travaux préparatoires du Ministère et sur une étroite collaboration avec ses clients utilisateurs du spectre. Les fréquences attribuées ont ouvert la voie aux radiodiffuseurs canadiens et au Ministère pour commencer à planifier l'introduction de ces services.

#### Allocation de fréquences aux clients

Le Ministère a poursuivi son travail en vue de rationaliser l'accès de ses clients au spectre des fréquences. Il a mis en oeuvre la délivrance de licences collectives à l'intention des parcs importants de stations mobiles, en regroupant les stations mobiles identiques. Il a également simplifié le processus de demande pour les stations terrestres VSAT (un secteur qui devrait connaître une grande croissance) et proposé la délivrance de licences collectives pour les stations terrestres mobiles. Le Ministère a également automatisé son processus de notification internationale des fréquences utilisées et son processus de coordination avec les États-Unis, ce qui a réduit les fonctions administratives et les délais d'autorisation des stations. De plus, en réponse aux inquiétudes de ses clients, le Ministère a réduit sa pénalité qui était fixée à 30 pour 100 pour le renouvellement d'une licence radio échue et l'a portée à 5 pour 100 et à 13 pour 100 en fonction du moment où se fait le renouvellement.

---

En 1990-1991, le Ministère a mené une enquête exhaustive sur les utilisateurs potentiels de services terrestres de radiophonie afin d'identifier le nombre de contrevenants opérant sans licence. Sur la base des résultats obtenus, le Ministère a mis en oeuvre des initiatives d'éducation de la clientèle afin de rehausser les pourcentages de respect de sa réglementation. Ces initiatives ministérielles ont pris la forme de campagnes multimédias visant les fournisseurs de matériel, les représentants en télécommunications, les clubs nautiques, les marinas et les adeptes des sports nautiques. La campagne portait surtout sur la distribution d'affiches, de prospectus, de brochures, de livrets, d'annonces publicitaires et d'avis, et sur la présentation d'une émission vidéo. En outre, le personnel régional a assisté à des foires commerciales afin de distribuer ces documents et a offert sur demande des séminaires sur l'importance des radiocommunications et l'utilisation appropriée de la radio.

### Opérations régionales

Les opérations régionales assurent la prestation de tous les programmes d'activités du MDC dans toutes les régions du Canada et il garantit à la population l'accès au Ministère dans son ensemble et à ses programmes. Dans le passé, la proportion des ressources totales qui était consacrée à la prestation des divers programmes du Ministère dans les régions demeurait assez stable d'une année à l'autre. Cependant, avec la régionalisation et l'engagement que le Ministère a pris d'améliorer les services à la clientèle, on constate une modification sensible de cet indicateur. Par exemple, en 1987-1988, les années-personnes consacrées à la prestation des programmes du Ministère dans les régions représentaient 11,8 pour 100 des ressources disponibles et les dépenses financières 10,4 pour 100 des budgets salariaux et d'exploitation disponibles. En 1991-1992, les dépenses prévues quant aux années-personnes et ressources financières disponibles s'élèveront à 16,1 pour 100 et à 14,7 pour 100 respectivement.

Comme le processus de régionalisation a été rigoureusement implanté depuis les dernières années par le Ministère, il est devenu évident que les bureaux régionaux participent activement à la majorité des initiatives ministérielles. Il n'est donc plus possible de considérer les opérations régionales comme une activité en soi. Cela justifie la revue du cadre du plan opérationnel entreprise par le Ministère, qui devrait être complétée en 1992-1993.

### *Fonctionnement du programme*

En 1991-1992, le traitement des demandes de licence de station fixe terrestre s'est amélioré, toutefois, le rendement global accuse encore un écart négatif par rapport à l'objectif de rendement visé (90 pour 100 des demandes de licence de station fixe terrestre traitées dans les 90 jours). Cet écart est cette fois-ci de 10,4 pour 100. L'augmentation du nombre de licences collectives et l'adoption des techniques de délivrance de licences "de parcs" conjuguées à une plus grande utilisation d'outils informatisés dans d'autres champs d'application du programme ont contribué à inverser la tendance et à améliorer quelque peu le service offert à la clientèle qui paie des droits à ce service. A l'exception des demandes de licences des systèmes à micro-ondes, les demandes de licences de toutes les autres catégories de service continuent de s'accroître par rapport aux objectifs de rendement visés.

---

### *Rendement du programme*

Plusieurs initiatives d'importance ont été proposées suite à une évaluation détaillée du Programme de la gestion du spectre réalisée en 1990-1991. Des enquêtes auprès d'un échantillon de la clientèle sont présentement en voie d'élaboration afin d'évaluer la satisfaction en ce qui a trait aux procédures, aux services et à la disponibilité de l'information sur le programme. De nouveaux mécanismes sont aussi étudiés à l'interne afin de mieux gérer le programme et ainsi d'assurer une utilisation maximale du spectre.

Au cours de l'année financière, le Ministère a aussi mis sur pied un ensemble intégré de programmes d'investissements afin de corriger les faiblesses du programme de la gestion du Spectre et de garantir une gestion efficace du spectre des fréquences à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle. A cette fin, le Ministère amorcera au cours de l'année le développement d'une politique de gestion du spectre pour les vingt prochaines années.

## **II. TECHNOLOGIE, RECHERCHE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**

### **Développement des politiques**

Le Ministère reconnaît depuis longtemps qu'un système de télécommunications efficace et efficient est une des conditions essentielles à la prospérité économique. Le système de télécommunications est devenu un instrument essentiel à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Canada ainsi qu'à l'accessibilité des marchés mondiaux. L'élaboration de politiques en matière de télécommunications assure le développement harmonieux de ce secteur et favorise un climat propice à des activités de recherche et à l'identification de produits novateurs.

### Vision 2000

Depuis la mise sur pied de Vision 2000 en 1989, le Ministère a facilité et encouragé cette initiative et d'autres du genre visant à établir et à mettre en oeuvre des activités de R & D conjointes et stratégiques. Vision 2000 a élaboré une stratégie et adopté un plan d'action pour que des consortiums soient formés en vue d'accélérer la mise sur pied de systèmes de communications personnelles évolués dans les secteurs de projets spécifiques. Le Ministère a continué à soutenir divers groupes de travail de Vision 2000 et à participer à des projets collectifs. Des plans ont été faits en vue d'organiser un atelier pour permettre aux membres d'adopter une stratégie intégrée afin que ces projets soient entrepris et réalisés sans tarder.



---

### Propriété intellectuelle et transfert technologique

Le Bureau du transfert technologique (BTT) du Ministère a maintenant pris en charge toutes les responsabilités en matière de propriété intellectuelle que gérait la Société canadienne des brevets et d'exploitation Ltée (SCBEL). Un programme énergique de promotion et de commercialisation a été mis en oeuvre en vue d'effectuer le transfert des technologies du Ministère à l'industrie. Quelque 60 licences ont été signées ou négociées, ce qui a rapporté des recettes de 30 000 \$.

De grands changements de politique concernant la propriété intellectuelle sont en cours tant au niveau du gouvernement qu'au niveau du Ministère. Des efforts considérables ont été nécessaires pour faciliter la diffusion et la mise en oeuvre de la nouvelle politique du Conseil du Trésor sur la propriété intellectuelle. D'autres initiatives ont également été prises comme les révisions des procédures du Ministère pour refléter les changements de politique et de procédures concernant la propriété intellectuelle et les activités de transfert technologique. La préparation et la diffusion, par le BTT, d'un document intitulé «Lignes directrices pour la gestion de la propriété intellectuelle», constitue une contribution importante à cette vaste initiative.

### Loi sur les télécommunications

Le Rapport annuel de gestion de 1990-1991 faisait état de la décision de la Cour Suprême de confirmer la juridiction que possède le gouvernement canadien sur le secteur des télécommunications. Depuis, le Ministère a proposé des mesures législatives visant à éliminer les barrières interprovinciales qui fragmentaient le marché Canadien des télécommunications et à fournir un cadre réglementaire simplifié. Ces efforts ont mené le 27 février 1992, au dépôt en Chambre d'un projet de loi qui répondra aux rapides changements technologiques et aux intérêts des provinces dans le secteur des télécommunications.

### **Recherche et développement**

Il est essentiel que le Canada continue d'innover, qu'il s'agisse de produits, de systèmes ou de services, s'il veut conserver une infrastructure de classe mondiale dans toutes les régions du pays. Le MDC joue un rôle important dans la recherche et le développement de technologies de pointe, que ce soit directement ou par incitation. Il aide aussi les entreprises de communications de toutes les régions à tirer parti de nouvelles découvertes.

### Le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT)

Le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT) a effectué un exercice de planification stratégique visant à donner plus d'importance à la recherche appliquée, ce qui devrait avoir un impact sur le genre de projets de recherche qui seront entrepris par le Centre dans les années à venir. Parallèlement, un nouveau plan de recherche a été élaboré, ce qui a donné lieu à une redistribution de l'expertise au sein de cinq équipes de recherche en vue de leur consolidation. Ces initiatives donnent une toute nouvelle orientation à la recherche effectuée au Centre, plus représentative des tendances actuelles dans le domaine de la recherche sur l'automatisation du travail.

---

### Bureau des programmes de normalisation

Le Bureau des programmes de normalisation (BPN) a réussi à résoudre l'impasse d'une norme sur les claviers bilingues au Canada (anglais et français), norme dont la publication a été approuvée par l'Association canadienne de normalisation (CSA).

Comme l'interconnexion est essentielle pour que les Canadiens puissent avoir accès à des services évolués de communications, le Ministère donnera également priorité à l'élaboration de normes, ce qui suppose la signature d'ententes d'harmonisation des normes avec les principaux partenaires commerciaux du Canada.

### Laboratoires de micro-électronique et des micro-ondes

On a réussi à terminer la construction des nouveaux laboratoires de micro-électronique et des micro-ondes en respectant le budget prévu et ces laboratoires seront bientôt opérationnels. Ces installations intégrées comptent parmi les plus polyvalentes au Canada. Des disciplines comme la technologie des micro-ondes, la transmission numérique et l'optoélectronique étant regroupées sous un même toit, l'interaction, l'échange des idées et la réalisation de projets mixtes entre scientifiques de spécialisations diverses sont encouragés. On s'attend à ce que la convergence de ces technologies constitue un sujet de R & D important en matière de systèmes de communication pendant la prochaine décennie.

### Laboratoire d'évaluation de la télévision de pointe (LETVP)

L'ouverture officielle du Laboratoire d'évaluation de la télévision de pointe (LETVP), installation établie par le MDC et parrainée par des partenaires du secteur privé et devant servir à l'évaluation subjective de six systèmes de télévision de pointe, s'est déroulée en mai 1991. Les essais portant sur le premier système terrestre ont débuté en août 1991 et l'examen de trois de ces systèmes avait été fait à la fin de l'année. On analyse actuellement les données recueillies et les rapports sur les six systèmes seront disponibles en décembre 1992.

### Télesat

En juin 1991, Télesat Mobile Inc. (TMI) a annoncé la signature d'une entente avec Arianespace en vue du lancement, en 1994, du premier système de télécommunications mobiles par satellite MSAT I par la fusée Ariane 4 au coût contractuel de 120 millions de dollars.

### **Développement des communications**

Pour accroître l'accès des Canadiens à des services de communications de pointe, le Ministère estime qu'il est essentiel de trouver une approche globale pour encourager le lancement de nouveaux services et la modernisation des réseaux nationaux de communications.

---

### Programme de développement de l'industrie spatiale (PDIS)

Tous les projets qui ont reçu l'appui du Programme de développement de l'industrie spatiale (PDIS) en 1991-1992 étaient des projets de R & D de longue haleine et très risqués. Le sous-traitant qui devait, en vertu du programme, s'occuper de l'aspect développement a financé la moitié de l'étude de trois millions de dollars qui portait sur la définition et le concept d'un satellite de communications de pointe et qui visait à établir la conception de la prochaine génération de satellites de télécommunications canadiens. L'autre moitié du financement a été fourni conjointement par SPAR, Télésat, ComDev, MPR Teltech et Comsat.

En 1991-1992, une aide importante a été offerte aux compagnies canadiennes pour qu'elles exportent des produits de la technologie des télécommunications et de l'information vers diverses parties du globe, y compris l'Europe de l'Est, la Russie et les autres membres de la Communauté des États indépendants. Cette aide inclut des contrats de Spectrocan d'une valeur de 13 millions de dollars en Indonésie, un contrat de 6 millions en Malaisie et un autre de 9 millions entre MPR Teltech Limited et la Corée.

### Centre de recherches sur les communications (CRC)

Suite au rapport publié en 1990 par le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (rapport Lortie) et à l'évaluation des laboratoires de recherche complétée en 1990-1991, les démarches ont été entreprises afin de faire du Centre de recherches sur les communications (CRC) un institut de recherche.

Une équipe de transition a été formée à l'automne de 1991 pour élaborer la mission, la structure organisationnelle, les fonctions et les responsabilités du nouvel institut. Un protocole d'entente entre le CRC et le MDC a été élaboré; il établissait le nouveau cadre de relations entre le Ministère et le CRC. Les ententes contractuelles officielles conclues entre le Ministère et le CRC seront parachevées au cours du prochain exercice financier.

En janvier 1992, le Conseil du Trésor a concédé des pouvoirs et des moyens gestionnels permettant la création, par le Ministère, d'un institut de recherche expérimental au lieu du CRC. Le président du CRC, qui relèvera directement du Sous-ministre, s'est vu déléguer des pouvoirs équivalents à ceux des directeurs exécutifs régionaux. L'Institut pourra conserver toutes les redevances et tous les droits découlant de la commercialisation de sa propriété intellectuelle, de même que les recettes engendrées par les services effectués à contrat. D'autres pouvoirs furent aussi accordés par le biais de cette décision du CT.

Le CRC, est officiellement devenu un institut de recherche le 1er avril 1992. Le Centre aspire à faire preuve de leadership et d'excellence dans le domaine de la recherche sur les communications. Le CRC continuera de démontrer la valeur de la recherche gouvernementale et contribuera à ce que l'industrie canadienne des communications demeure un concurrent de premier plan à l'échelle mondiale et continue à contribuer à la prospérité du pays.

---

## Agence des télécommunications gouvernementales (ATG)

Le mandat de l'ATG est axé sur la prestation de services à la clientèle, caractérisés par une qualité de service et un souci de répondre aux besoins des clients qui témoignent d'une recherche de l'excellence. L'ATG dirige ses affaires selon un document cadre, publié en juillet 1991; de ce document est né un plan d'entreprise. Le second plan d'entreprise pluriannuel, faisant état de l'évolution du mandat de l'ATG vers un organisme de service spécial (OSS), a été approuvé en mars 1992 par le Conseil exécutif sur les télécommunications gouvernementales. Ce nouveau document se veut une mise à jour du plan d'entreprise 1991-1995 et reflète des précisions sur le plan stratégique et des modifications de projections financières.

En 1991-1992, le SGAI, qui achemine les communications téléphoniques, de télécopie et de données dans la bande des fréquences vocales, a été plus utilisé que l'an passé dans une proportion de 8 pour 100 (260 millions de minutes contre 240 millions en 1990-1991) pendant que les ministères profitaient d'une réduction de coûts de 10 pour 100 (ils ont passé de 78 millions de dollars à 70 millions). Pendant ce temps, les tarifs des services interurbains commerciaux ont été réduits de façon importante. Il en résulte, en 1991-1992 une économie nette de 35 pour 100 pour les services du gouvernement qui ont préféré le réseau téléphonique de l'Agence aux réseaux commerciaux en 1991-1992.

Les services fournis et gérés par l'ATG en 1991-1992 ont entraîné des prévisions de recettes pour le fonds renouvelable de 209 millions de dollars, mais le total net s'est élevé à 318 millions de dollars étant donné que les fournisseurs de l'Agence ont établi en son nom des factures pour un montant de 109 millions. Les frais d'administration pour cette période sont estimés à 17,3 millions de dollars ou 5,4 pour 100 des frais de services. Ce pourcentage est nettement inférieur à l'objectif de 10 pour 100 que l'on retrouve dans le protocole d'entente de l'APRM.

Le Forum sur les architectures ouvertes pour le réseau d'entreprise et pour la gestion de l'information au sein du gouvernement a été fréquenté par plus de 300 participants. Ce forum visait à informer les clients des plans et des progrès du Programme d'architecture ainsi qu'à leur permettre d'apporter une contribution directe aux questions de constitution de réseaux communs. Les opinions des clients ont été regroupées et seront incorporées dans des réalisations prochaines du Programme d'architecture. De l'avis général, la clientèle est satisfaite, globalement, du Programme d'architecture et des services fournis par l'ATG.

### Réseau d'information des cadres supérieurs

Le Réseau d'information des cadres supérieurs a été mis sur pied en 1990; il était initialement destiné à l'utilisation des sous-ministres et sous-ministres adjoints. Lors d'une première phase, 800 clients répartis dans 58 ministères, agences et corporations de la couronne ont été accrédités. En 1992-1993, le Réseau pourra accueillir les directeurs et directeurs généraux de partout au Canada. Son but est d'inclure tous les membres de la catégorie de la gestion. Le Réseau espère augmenter sa clientèle à 1500 membres d'ici 1992-1993.

---

### III. ART ET PATRIMOINE

Le Ministère cherche à l'intérieur de son mandat, à aider les Canadiens à faire connaître leur culture et leur patrimoine à leurs concitoyens et au monde. Pour ce faire, il met en oeuvre des politiques et des programmes visant à favoriser un partage du patrimoine et de l'expression artistique canadienne.

#### **Développement des politiques**

Beaucoup de progrès a été enregistré dans le domaine de l'élaboration de politiques depuis la présentation du premier rapport annuel publié en 1989-1990. Rappelons entre autres: qu'une nouvelle politique muséologique canadienne fut approuvée par le Cabinet en 1990 et a donné lieu à un remaniement de programme; qu'un projet de loi dans le but d'adopter de nouvelles mesures de protection dans le domaine de l'archéologie fut diffusé en décembre 1990 pour fins de consultation, et; qu'une loi mettant fin à l'existence des Musées nationaux en tant qu'entité fut proclamée en janvier 1990.

Pour ce qui est de l'année 1991-1992, le Cabinet a donné suite à son approbation d'une nouvelle politique sur les musées en approuvant de nouveaux champs d'activités pour le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), dont le développement de réseaux provinciaux d'information et la création d'un Centre d'évaluation des technologies. Les consultations exhaustives entreprises en 1990 dans le domaine de l'archéologie se sont poursuivies en 1991-1992, particulièrement auprès des archéologues et des autochtones. Deux rapports de consultation ont été publiés et la législation proposée est en voie de révision à la lumière des commentaires reçus.

#### ***Fonctionnement du programme***

En 1989-1990, la contribution du gouvernement fédéral aux budgets d'exploitation des musées a atteint 114 millions de dollars ou 38 pour 100 du financement public global des activités muséales. Tous les gouvernements des territoires et des provinces, par ailleurs, ont consacré 172 millions de dollars ou 58 pour 100 de l'ensemble des dépenses publiques aux activités muséales. Les fonds fédéraux consacrés aux activités muséales en 1989-1990 représentaient une augmentation de 16 pour 100 par rapport à ceux de 1988-1989, comparativement à une augmentation de 11 pour 100 à l'échelon provincial. Les ministères et organismes fédéraux ont en outre consacré 88 millions de dollars aux projets d'immobilisations touchant les musées en 1989-1990, soit une diminution de 34 pour cent comparativement à 1988-1989.

La valeur nominale des attestations du BCM aux fins d'impôt s'est stabilisée à environ 58 millions de dollars annuellement. Le coût de cette mesure n'est pas imputé au MDC, puisqu'il s'agit d'un manque à gagner en recettes fiscales. Le MDC estime ce coût à 20 pour 100 de la valeur nominale totale des attestations.

---

L'ensemble des niveaux d'aide aux musées a augmenté sensiblement au cours des trois dernières années, les fonds consacrés dans le cadre du PAM passant de 8,5 millions de dollars en 1989-1990 à 14,9 millions en 1991-1992. Cette augmentation est attribuable à l'accroissement du financement reçu par le Ministère par suite de la mise en oeuvre de la politique de 1990 relative aux musées. Les subventions dans le cadre du Programme des biens culturels mobiliers ont varié entre 1,3 et 1,7 million de dollars entre 1989-1990 et 1990-1991.

Les fonds accordés dans le cadre du PAM reflètent maintenant la répartition réelle de la population contrairement aux années antérieures. Les fonds consacrés aux musées dans la région du Centre continuent d'être plutôt élevés compte tenu de la taille de la population. En 1991-1992, la région de l'Ontario a reçu du PAM plus de fonds qu'elle n'aurait dû en raison de la taille de sa population, ce qui n'avait pas été le cas au cours des années passées.

### ***Rendement du programme***

Tous les principaux programmes dans les domaines des musées et du patrimoine ont fait l'objet d'une évaluation dont les résultats ont été abordés dans les rapports annuels antérieurs.

Une évaluation du Programme des biens culturels mobiliers, achevée en septembre 1991, a permis de conclure que l'existence de subventions n'aboutissait pas à un gonflement des prix, que la formule courante de financement était appropriée, que le Programme contribuait à enrichir les collections des musées et que la Loi était respectée.

### **Aide aux activités artistiques**

La promotion de la créativité canadienne est un objectif pour lequel le Ministère consacre beaucoup de ses énergies et des ses ressources. En dépit des nombreuses réalisations de nos créateurs canadiens depuis les trente dernières années, la nécessité de consolider la position de nos entreprises culturelles et artistiques dans le cadre d'une politique culturelle cohérente reste présente.

Les réalisations marquantes dans le domaine du soutien aux activités artistiques au cours des trois dernières années restent sans doute: la création du Groupe de travail sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada; l'élaboration d'une enquête pancanadienne auprès des consommateurs actuels et éventuels des arts d'interprétation et des arts visuels professionnels, et; le deuxième dépôt, en mai 1991, du projet de loi sur le statut de l'artiste qui régira les relations professionnelles entre artistes et producteurs.

### **Groupe de travail sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada**

L'année financière 1991-1992 a été témoin du dépôt du rapport final du Groupe de travail sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada. Ce rapport a été présenté aux ministres des Communications et d'Emploi et Immigration en janvier 1992. Les membres ont formulé 56 recommandations dont 40 touchaient le secteur culturel en général et 16, les Autochtones.

---

### Statut de l'artiste

On a aussi assisté au passage en deuxième lecture, du projet de loi sur le statut de l'artiste et l'on espère la conclusion du dossier en juin 1992. Le Comité permanent des Communications et de la Culture a tenu des audiences avec les organismes culturels concernés à partir de novembre 1991 et parallèlement, le Ministère a mené des consultations avec le milieu artistique et les divers ministères et agences concernés tout au long du processus de la législation.

### Profil des Canadiens consommateurs d'art

En ce qui concerne le Profil des Canadiens consommateurs d'art, le travail intensif effectué au cours de l'année a mené à la publication de l'étude en mai 1992. Au total, 65 000 questionnaires ont été remplis par 52 000 Canadiens. Le rapport et une base de données présentement en voie d'élaboration fournira de l'information sur le comportement et les attitudes qui aidera à élaborer des stratégies de marketing permettant d'augmenter les auditoires et les revenus pour les arts de la scène et les arts visuels.

### Autres initiatives

D'autres initiatives dignes de mention incluent un appui financier aux écoles nationales de formation afin de leur permettre de poursuivre leurs activités. Au cours de l'exercice financier 1991-1992, l'École nationale de théâtre a reçu 400 000 \$, et un montant de 500 000 \$ a été versé à l'École nationale de ballet pour la réduction des déficits. En 1992-1993, le Ministère prévoit investir 1,3 millions de \$ pour l'École nationale de ballet et 400 000 \$ pour l'École nationale de théâtre. Un montant de 125 000 \$ sera versé à l'École nationale de cirque pour chacune des années financières 1992-1993 et 1993-1994 afin de couvrir le manque à gagner lié aux coûts de fonctionnement. Du financement accordé à l'École nationale de ballet, un montant de 730 000 \$ représente le solde de la participation paritaire fédérale à la rénovation des locaux consacrés à la formation.

Le Ministère a aussi préparé des documents traitant des crédits du Conseil des Arts du Canada, en consultation avec le Conseil du Trésor, le ministère des Finances et le Bureau du Conseil privé. Le Conseil a reçu des fonds annuels supplémentaires de 2,6 millions de dollars en 1992-1993 et a bénéficié du renouvellement d'une allocation temporaire de 8 millions de dollars.

### *Fonctionnement du programme*

L'appui financier du gouvernement fédéral aux arts de la scène a augmenté, en dollars courants, passant de 76,1 millions de dollars en 1984-1985 à plus de 125 millions de dollars en 1991-1992. En même temps, la part fédérale du total de l'aide gouvernementale est passée de 35 à 48 pour 100.

En examinant les chiffres du Programme d'initiatives culturelles, nous constatons que les fonds demandés sont bien supérieurs au total des fonds disponibles. On estime que le total des demandes d'appui aux immobilisations atteindra de 300 millions à 500 millions de dollars pour

---

les cinq prochaines années. En 1991-1992, 13 679 millions de dollars ont été accordés en contributions (17 667 millions de dollars en 1990-1991 et 17 982 millions de dollars en 1989-1990). Le total des sommes demandées s'élevait à 112 962 767 millions de dollars (288 millions en 1990-1991). C'est donc dire que le programme n'a pu répondre qu'à 12 pour 100 de la demande.

### ***Rendement du programme***

En raison de la régionalisation du Programme d'initiatives culturelles, il a été jugé qu'une évaluation du programme ne serait pas appropriée en ce moment. En ce qui a trait au Centre des Pères de la Confédération, un examen approfondi de son fonctionnement a été fait, ce qui a mené à la modification de l'Entente Canada/Ile-du-Prince-Edouard afin de fournir un soutien financier à l'organisme.

### **Industries culturelles**

Les Canadiens ont plus que jamais besoin d'avoir en commun des produits culturels qui soient le reflet de leur identité riche et variée. C'est pourquoi le Ministère cherche par le biais de politiques et de programmes adaptés aux besoins de sa clientèle, à accroître la disponibilité des produits et services culturels canadiens et l'accès à ceux-ci. Le Ministère est appuyé dans ses efforts par d'autres organismes fédéraux voués au soutien et à la promotion de produits culturels. Il s'agit de la Société Radio-Canada, l'Office national du film, Téléfilm Canada et le Conseil de radiodiffusion et des télécommunications du Canada.

Diverses initiatives ont été amorcées depuis les dernières années pour permettre aux produits culturels canadiens d'être plus présents sur les marchés nationaux et internationaux. Le Ministère s'est efforcé de corriger les déséquilibres qui existent entre la disponibilité de produits culturels domestiques et ceux en provenance de marchés étrangers.

### **Loi canadienne sur la radiodiffusion**

La Loi canadienne sur la radiodiffusion, proclamée en juin 1991, est un exemple de mesures aptes à créer un cadre favorable à l'élaboration d'émissions canadiennes nombreuses et de qualité, et permettre au système de radiodiffusion de se situer à la fine pointe de la technologie pour les années à venir.

### **Fonds d'investissement des industries culturelles**

La création du fonds d'investissement des industries culturelles en avril 1991 (33 millions de \$ sur cinq ans), aura permis à des sociétés canadiennes du secteur privé de consolider leur position sur les marchés canadiens et de s'imposer sur les marchés étrangers. En 1991-1992, la répartition des prêts a été la suivante :

Industrie de l'édition	3,837 millions de dollars (54 pour 100);
Industrie du cinéma	2,118 millions de dollars (30,2 pour 100);
Secteur de l'enregistrement sonore	1,065 million de dollars (15,2 pour 100).



---

## Phase II de la législation sur le droit d'auteur et enregistrement domestique

En ce qui a trait à la Phase II de la législation sur le droit d'auteur et l'enregistrement domestique, un Mémoire au Cabinet a été approuvé le 12 décembre 1991. La rédaction de cet important texte législatif a débuté et un projet de loi devrait être déposé à la Chambre à l'automne 1992. Le Ministère a aussi entrepris une étude en profondeur de la question de l'enregistrement domestique. Les résultats de cette analyse seront présentés au Cabinet à l'automne 1992.

## Corporation du film et de la vidéo indépendants au Canada

Par suite de l'élimination du Fonds d'aide à la production de films non destinés aux salles de cinéma le 31 mars 1991, le Ministère a aidé l'industrie des films non destinés aux salles de cinéma à créer un nouveau programme pour financer le développement, la production et la distribution de produits cinématographiques et magnétoscopiques. En plus de la participation financière de l'Office National du Film (250 000 \$) et de Téléfilm Canada (500 000 \$ en 1991-1992 et 1 million de dollars en 1992-93), le Ministère a fourni une contribution de 546 500 \$ en 1991-1992, avec un nouvel engagement de 70 000 \$ en 1992-1993, année durant laquelle la participation du portefeuille prendra fin. Au-delà de cet exercice financier, la Corporation indépendante est mandatée pour obtenir d'autres sources de financement.

## Subsides postaux

En juin 1990, le Ministre a annoncé que les subsides postaux pour les livres, les magazines et les journaux cesseraient graduellement et qu'ils seraient remplacés par des programmes d'aide financière directe à l'industrie. Le budget des subsides postaux avait été établi à 219,5 millions de dollars; celui des programmes de remplacement, qui seront introduits en 1993-1994, est de 110 millions de dollars. Les programmes de remplacement mettront l'accent sur la part du secteur dont les intérêts sont canadiens, de façon plus spécifique, ce sont les magazines à tirage payé, les petits hebdomadaires communautaires et le commerce du livre. Les publications dont les intérêts sont étrangers, les quotidiens, les hebdomadaires des grandes communautés et les magazines à diffusion contrôlée seront éliminés du programmes des subsides postaux et ne seront pas admissibles aux programmes de remplacement.

## Produits cinématographiques canadiens

En 1991-1992, un examen de la politique d'investissement étranger dans l'industrie du film et de la vidéo a conduit à une vigoureuse réaffirmation des mesures existantes d'Investissement Canada touchant l'investissement étranger sur le marché canadien. Le resserrement des critères de rendement favorisera le réinvestissement des recettes tirées du marché canadien dans la production et distribution de films canadiens.

---

### Appui à l'édition du livre

Le 28 janvier 1992, le Ministre a annoncé une nouvelle stratégie en trois volets destinée à aider l'industrie du livre. Ces nouvelles initiatives se fondent sur un examen détaillé des politiques et des programmes gouvernementaux dans l'industrie du livre. Un nouveau programme d'aide industrielle fournira plus de 102 millions de dollars en nouvelles ressources au cours des cinq prochaines années afin de renforcer la compétitivité du secteur sous contrôle canadien à la fois sur le marché national et à l'étranger. Le nouveau programme sera élaboré en consultation étroite avec l'industrie.

Une modification de la Loi sur le droit d'auteur assurera une plus grande protection pour les droits de marché exclusifs possédés par les éditeurs et les distributeurs au Canada. Ces modifications seront contrebalancées par une obligation pour les éditeurs et distributeurs de fournir des "niveaux de service acceptables" de service à leurs clients. Ces modifications qui seront inscrites à même la phase II de la réforme sur le droit d'auteur, ne seront proclamées que si les membres de l'industrie conviennent de la définition de "niveaux de service acceptables".

Finalement, la politique d'investissement étranger, mieux connue sous le nom de «politique de Baie-Comeau», a été modifiée : une formule destinée à renforcer l'application de la définition d'entreprise sous contrôle canadien et à empêcher ainsi les entreprises de se soustraire à la Loi, sera introduite dans la Loi sur Investissement Canada; les acquisitions de sociétés sous contrôle canadien ne seront généralement pas autorisées et les nouveaux investissements étrangers dans le commerce du livre canadien seront limités aux coentreprises sous contrôle canadien; si un investisseur non canadien projette de vendre une entreprise canadienne sans rapport avec toute autre transaction, les Canadiens bénéficieront de la possibilité de faire une offre; et les acquisitions indirectes devront subir le test de l'avantage net.

### Situation économique de la télévision canadienne

En mai 1991, le Groupe de travail sur la situation économique de la télévision canadienne a présenté son rapport au Ministre. Le rapport comportait 44 recommandations destinées au gouvernement, à la Société Radio-Canada, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, à Téléfilm Canada et au secteur privé. Par la suite, ces recommandations ont fait l'objet d'un examen et de discussions au Sommet sur la télévision, tenu plus tard en 1991.

### Sommet sur la télévision

Le Ministère a fourni l'appui nécessaire à la convocation du Sommet sur la télévision présidé par le Ministre à Montréal les 9 et 10 décembre 1991. L'industrie de la télévision a été en mesure de répondre à 31 des 44 recommandations contenues dans le rapport Girard-Peters. Lors du même Sommet, les participants ont convenu que les 13 autres recommandations devraient être examinées dans le cadre d'une stratégie industrielle.

---

### Entente de développement économique régional

Dans le domaine des ententes de développement économique régional, le Ministère a signé en octobre 1991 une Entente Canada-Saskatchewan dans le domaine de la culture. L'entrée en vigueur de cette Entente, qui porte sur une somme de 5 millions de dollars, se fera en 1992-1993 et se terminera le 31 mars 1995. Quatre programmes principaux seront disponibles afin d'offrir de l'aide aux industries culturelles et patrimoniales. Les travaux préparatoires à la signature de l'Entente Canada-Alberta sur les industries culturelles ont été effectués en 1991-1992. L'Entente de 7 millions de dollars a été signée en avril 1992 et expirera le 31 mars 1995. Elle s'adresse aux industries du film et de la vidéo, de l'enregistrement sonore et de l'édition du livre.

Pour renforcer les industries culturelles et l'industrie de la radiodiffusion ainsi que les établissements voués au patrimoine afin qu'ils puissent mieux jouer le rôle essentiel qu'ils ont dans la société canadienne, le Ministère passera à l'action sur plusieurs fronts. Il cherchera entre autres des solutions aux graves problèmes financiers que connaissent l'édition et l'industrie de la radiodiffusion de langue française et de langue anglaise. Il cherchera aussi des moyens de stabiliser davantage les conditions du marché pour les industries canadiennes du film et de l'enregistrement sonore.

#### *Fonctionnement du programme*

En 1991-1992, le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES) a dépensé 6,4 millions de dollars [5 millions de dollars provenant du Ministère et 1,4 million de dollars provenant de sources diverses Factor/Musicaction/Canada (FMC)], auprès de stations de radio et associations d'enregistrement sonore, comparativement à 5 millions de dollars l'année précédente.

En 1991-1992, le budget total du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) a été de 6,995 millions de dollars, soit une diminution par rapport au budget de 1990-1991, qui était de 7,65 millions de dollars, à cause de l'application de mesures de restrictions budgétaires.

Le financement du MDC disponible pour les industries culturelles est fortement concentré en Ontario et au Québec. Cette concentration n'est pas surprenante puisqu'un nombre important d'éditeurs et d'entreprises d'enregistrement se situent dans ces deux provinces. On constate en effet qu'environ 76 pour 100 de l'aide totale à l'enregistrement sonore est accordée aux deux provinces : 1,9 million de dollars en Ontario et 3 millions de dollars au Québec. L'appui à l'édition de livres est aussi fortement concentré au Québec (2,7 millions de dollars) et en Ontario (1,77 million de dollars), ce qui représente 81 pour 100 de l'aide totale de 5,495 millions de dollars (le budget de l'aide au marketing international, qui est de 1,5 million de dollars n'est pas inclus dans la ventilation régionale).

En 1991-1992, un total de 10,6 millions de dollars a été demandé au PADES et 65 pour 100 (6,9 millions de dollars) a pu être fourni. Le montant de 800 000 \$ administré par le MDC représentait 86 pour cent des fonds demandés auprès des volets sous la responsabilité du Ministère.

---

### *Rendement du programme*

Les résultats de l'évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) a offert le portrait d'une industrie canadienne qui souffre de sous-capitalisation et d'un fardeau de dette élevé. L'étude recommandait fortement qu'une importance accrue soit accordée au renforcement de l'infrastructure de l'industrie, et au marketing, à la promotion et à la distribution de livres par des auteurs canadiens, ceci afin de rendre l'industrie plus concurrentielle. Le Ministère consulte des porte-parole de celle-ci sur la conception et la mise en oeuvre du nouveau Programme d'aide financière qui lui est destiné. Les résultats de l'évaluation seront un élément important de ces discussions.

L'enquête sur "La lecture et les Canadiens en 1991" financée conjointement avec le Secrétariat d'État et Multiculturalisme et Citoyenneté Canada a été complétée en 1992. Le Ministère a publié au mois de mai 1992 une publication bilingue de 80 pages sur les points saillants de l'enquête qui a été diffusée à grande échelle. Les réactions provenant des médias ont été très favorables et de nombreux événements publics sont utilisés comme véhicule pour faire la présentation des résultats. L'enquête démontre que la vaste majorité des Canadiens lisent par plaisir et que les habitudes de lecture ont progressé de façon impressionnante depuis 1978, particulièrement la lecture de livres.

## **IV. COORDINATION DES POLITIQUES ET GESTION INTÉGRÉE**

Le Ministère ne peut contribuer pleinement au renouvellement canadien sans renouveler son approche de gestion. Pour atteindre les nouveaux défis auxquels nous faisons face constamment, nous devons pouvoir compter sur une structure organisationnelle bien adaptée et des ressources humaines à la hauteur de la tâche. La réussite du Ministère est tributaire de la façon dont il est géré et traite ses employés.

Pour devenir plus efficient et mieux répondre aux besoins des Canadiens, le Ministère entend adopter une approche intégrée de la gestion quotidienne de toutes ses ressources humaines, financières et matérielles. Afin de donner un meilleur service, sa politique de régionalisation sera maintenue. Pour mieux faire face à l'austérité financière, le Ministère mettra en place un budget d'exploitation unique.

### Relations fédérales/provinciales

Depuis la signature du Protocole d'entente sur l'APRM en 1989, le Ministère a conclu cinq ententes de développement économique régional dans les domaines des communications et de la culture, et s'est vu confié la gestion de fonds fédéraux de l'ordre de 19,5 millions de dollars reliés à ces ententes. Au cours de l'année financière, le Ministère a conclu des ententes en matière de culture avec la Saskatchewan, et en matière de technologies de communications avec l'Alberta et la Saskatchewan. L'entente de Coopération Canada/Île-du-Prince-Édouard a été modifiée afin de permettre une contribution supplémentaire au Centre des Pères de la Confédération. De plus, des négociations ont été amorcées avec la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve

---

et l'Alberta concernant des ententes en matière culturelle et d'autres avec le Manitoba en ce qui a trait aux technologies de communications. De plus amples détails sur ces ententes sont disponibles dans la partie du présent rapport traitant de la responsabilité au niveau du programme.

Une Conférence sur la Culture et les technologies s'est déroulée à Montréal en mai 1991. Cette conférence a réuni près de 400 experts, artistes et technologues de toutes les régions du pays, qui utilisent les nouvelles technologies dans leur milieu respectif. Le Ministère examine actuellement les principales conclusions de cette conférence pour développer les orientations et politiques dans ce domaine.

### Relations internationales

Sur le plan des relations internationales, le Ministère a dirigé avec succès la délégation canadienne à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (CAMR 92), où furent négociés les besoins d'attribution de fréquences pour de nouveaux systèmes de communications. Le Ministère a joué un rôle-clé dans les discussions de principe et la commercialisation à la grande exposition organisée par l'UIT, Telecom 91 à Genève, à laquelle a assisté le Ministre.

Par rapport aux États-Unis, des consultations de principe de haut niveau ont eu lieu avec la Federal Communications Commission (FCC) et d'autres organismes au sein de ce pays. Le Ministère a représenté efficacement les intérêts canadiens en matière de communications et de culture lors de plusieurs rencontres multilatérales à caractère commercial et économique, y compris les réunions de l'OCDE et de l'Asia Pacific Economic Corporation (APEC). Dans le domaine des coproductions cinématographiques et télévisuelles, le Ministère a négocié et signé des accords avec le Mexique, Hong Kong et la Roumanie ainsi qu'un protocole de modification avec la Grande-Bretagne et un échange de notes avec la France. Des accords de coopération entre musées ont été signés avec la France et le Mexique et on a amorcé des négociations avec la Grande-Bretagne. Enfin, le Ministère a organisé la première conférence au Canada des ministres responsables de TV5, le consortium international de télévision par satellite en langue française.

### **Gestion intégrée**

Une information détaillée sur cette sous-activité se retrouve dans la partie du Rapport traitant de la responsabilité administrative. Il serait bon cependant de préciser que le rapport entre les ressources financières de la Gestion intégrée et celles du MDC s'est constamment amélioré au cours des trois années visées par le protocole. Le Ministère a donc réussi à réaliser les objectifs fixés à l'intérieur de l'APRM.

---

## V. RENDEMENT ADMINISTRATIF

### Gestion des programmes et des ressources

En 1991-1992, le Ministère a continué à répondre à une demande diversifiée de ressources à partir de budgets limités par des réductions et des prélèvements.

Sur un montant brut de 573 millions de dollars inclus dans le Budget des dépenses principal de 1991-1992 (352 millions de dollars en affectations et 221 millions de dollars en recettes à valoir sur le crédit), plus de 13 millions de dollars ont d'abord fait l'objet de coupures suite au Budget de février 1991. Pour faire face à ses engagements et aux nouvelles priorités, le MDC a réexaminé sa situation financière à la fin du 5<sup>ème</sup> mois de l'exercice.

La teneur et l'ampleur des revues traditionnelles du 9<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> mois ont été sensiblement modifiées suite à l'annonce du gel des dépenses décrété par le gouvernement le 27 janvier 1991. Ces revues ont par conséquent été remplacées par des revues systématiques des activités discrétionnaires et des obligations ministérielles à la lumière des critères développés par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le contexte de l'application du gel des dépenses. Le MDC a réalisé des économies de l'ordre de 9 millions de dollars dans le cadre du gel des dépenses. Ces économies ont été réalisées uniquement en appliquant des mesures particulières telles que des annulations ou des reports de projets, des réductions dans l'ampleur de certaines initiatives.

C'est donc en composant avec une réduction budgétaire de 22,3 millions de dollars qu'en 1991-1992, le MDC a administré les programmes dont il a la responsabilité. Si on ajoute le fait que depuis les cinq dernières années, le MDC a utilisé la quasi-totalité de ses ressources, on peut conclure qu'il peut efficacement gérer ses ressources. Il l'a fait en prenant des décisions difficiles et en ayant toujours en vue de minimiser l'impact sur sa clientèle et en tâchant de maintenir autant que possible le niveau de services. Cet aspect de la gestion du Ministère est d'une importance particulière pour le Conseil du Trésor puisque ce dernier entend surveiller attentivement l'intégrité des programmes gouvernementaux dans le contexte des restrictions budgétaires.

Il faut noter que depuis l'entrée en vigueur du Protocole d'entente sur l'APRM, le MDC entretient des rapports plus étroits et plus soutenus avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, dans une saine ambiance de négociation et de mise en question, caractéristiques des rôles respectifs des deux organismes. Cette situation favorise un meilleur déroulement du cycle de gestion des dépenses, et de ce fait, une gestion plus efficace.

### Budget d'exploitation unique

Devant les défis posés par la diminution des ressources et une augmentation de la demande, le Ministère a élu d'implanter le concept de budget d'exploitation unique à titre d'expérience pilote. Bien qu'il n'existe pas présentement d'indicateur nous demandant de fournir de l'information sur cette initiative, l'importance de cette dernière et son impact potentiel auprès des autres ministères nous a incité à aborder le sujet dans le présent Rapport, puisque diverses étapes de la mise en oeuvre du Budget d'exploitation unique sont présentement en cours. Le Ministère a chargé un nouveau groupe de travail d'élaborer des critères, de gérer le processus de

---

transition et de dégager un large consensus à ce sujet. En vue de soutenir ses gestionnaires dans leurs décisions et leur offrir une délégation accrue de pouvoirs, le MDC a entrepris d'étendre l'accès de son système d'information financière à tous les directeurs généraux. Cet accès sera aussi possible à tous les gestionnaires d'ici l'automne 1992. En outre, le MDC ajoutera à son système un nouveau module de planification des salaires.

Comme les dépenses salariales constituent une large part du budget de fonctionnement du MDC, il est essentiel de posséder des renseignements à jour sur les dépenses. Le MDC a donc entrepris une évaluation objective de ses processus qui touchent la rémunération afin de s'assurer que chaque transaction traitant des salaires soit effectuée rapidement et efficacement. Le Ministère a aussi lancé un grand programme de formation interne : on veut s'assurer que les gestionnaires puissent employer pleinement le système d'information financière du MDC ainsi que le nouvel utilitaire de planification des salaires. On a également diffusé partout au Ministère un guide du gestionnaire sur le budget de fonctionnement unique; il servira de manuel pour la transition, en plus de préciser les responsabilités des gestionnaires en ce qui a trait à la gestion des finances et des ressources humaines et aux systèmes d'information. Nous avons aussi contribué à la dissémination de l'information à l'extérieur du Ministère puisque nous sommes conscients de l'importance de partager notre expérience avec ceux et celles qui mettront les budgets d'exploitation unique sur pied en 1993-1994. C'est pourquoi nous avons participé à diverses rencontres et offert plusieurs sessions d'information dans le but de partager des renseignements et prodiguer des conseils concernant le projet.

### **Gestion des ressources humaines**

La gestion des ressources humaines est demeurée une priorité en 1991-1992. A titre d'initiative stratégique visant à assurer le bien-être des employés, nous avons instauré "le droit à la formation" qui sera en place en 1992-1993. Le Ministère s'est aussi doté d'un service d'ombudsman grâce auquel les employés auront accès à un arbitre neutre de l'extérieur pour régler des problèmes qui surviennent sur les lieux de travail. En outre, le Ministère a annoncé la mise sur pied en 1992-1993 d'un programme de rétroaction vers le haut permettant aux membres de la catégorie de la gestion d'obtenir une évaluation de leurs employés sur leur style de gestion. Notre politique de "non renvoi des employés" a été poursuivie alors qu'une réduction de 20 pour 100 le nombre de gestionnaires, ceci afin de rencontrer nos responsabilités organisationnelles soit accroître l'efficacité et de confier la prise de décisions aux employés de première ligne.

Au cours de la période 1991-1992, quelques 118 employés ont pu bénéficier du Programme de counselling et de formation en gestion des carrières. Aussi, afin de répondre à une demande de plus en plus nombreuse, un module sur les "Techniques d'entrevue de sélection" a été ajouté au cours "Comment rédiger votre curriculum vitae", lesquels cours ont été offerts aux employés du Ministère lors de la session de cours 1991.

Dans le domaine du réaménagement des effectifs, le Ministère a fait bonne figure par rapport aux objectifs fixés tout au long des trois années du Protocole. Durant cette période, 445 employés ont été touchés par la réduction des effectifs et seulement ceux qui ont refusé d'être

---

relocalisés ont été mis en disponibilité. Nous allons poursuivre un examen attentif de notre rendement dans ce domaine puisque nous reconnaissons l'importance qu'accorde le Conseil du Trésor à une gestion efficace de la Directive sur le réaménagement des effectifs.

Le Ministère recueille constamment de l'information sur les attitudes des employés. Le deuxième sondage de l'ensemble des employés a été effectué en décembre 1991 et en janvier 1992. Il visait à mesurer cinq aspects: le moral des employés, les caractéristiques d'emploi, le climat et la culture d'ensemble au Ministère, les pratiques de gestion et des projets spécifiques. Les résultats préliminaires sont présentement disséminés auprès des employés de tous les secteurs et de toutes les régions et feront l'objet de discussions dans les mois à venir. Ces rencontres serviront également à sonder les opinions des employés sur les façons d'améliorer le service aux clients et sur leurs attitudes face au processus d'évaluation du rendement. Un rapport final devrait être disponible à l'automne.

### **Politique de gestion administrative et de l'information**

Pour demeurer chef de file dans les domaines tels les télécommunications, la recherche, la muséologie et la conservation, le Ministère doit faire appel à des entrepreneurs uniques afin d'obtenir les compétences spécialisées dont il requiert. Dans ce contexte et considérant qu'une partie relativement petite de nos contrats les plus importants sont octroyés à des entrepreneurs uniques, nous sommes d'avis que la plus grande part possible de nos contrats sont octroyés via un processus compétitif.

Dans le domaine de la gestion de l'information, la fusion de la Direction de la gestion de l'informatique et de la Direction du réseau d'information des cadres supérieurs a apporté des changements administratifs importants. On a établi pour 1991-1992 deux objectifs de disponibilité : la disponibilité des systèmes intégrés et la disponibilité du réseau intégré qui relève de toutes les transmissions de données au Canada. Ces deux objectifs ont été dépassés au cours de 1991-1992.

Le Secrétariat de l'accès à l'information a traité 136 demandes en 1991-1992 comparativement à 125 l'année précédente. Un pourcentage élevé (87,5 pour cent) de traitement dans les délais prescrits a été atteint.

### **Langues officielles**

Le Ministère est engagé à offrir des services dans les deux langues officielles, dans le contexte de la législation existante et en tenant compte de l'importance qu'accorde le gouvernement au service au public. Une preuve de cet engagement a été la tenue d'un sondage auprès de la clientèle du Ministère dans tous les bureaux et bureaux auxiliaires afin d'évaluer la satisfaction du public quant à la disponibilité des services dans les deux langues officielles et de leur qualité linguistique. Le sondage a été mené au cours des deux premières semaines de juillet 1991. Les résultats montrent que 92 pour 100 des clients du Ministère ont toujours été desservis



---

dans la langue officielle de leur choix, et que 95 pour 100 des clients du Ministère se sont dits toujours satisfaits de la qualité linguistique des communications écrites. Ces résultats sont très positifs pour un sondage de ce genre.

En mars 1991, le Ministère a mené un sondage portant sur la langue de travail. Quelque 2 000 questionnaires ont été envoyés à tous les employés et le Ministère procède actuellement à l'analyse des résultats. Selon les résultats déjà disponibles, nous avons noté une amélioration dans notre capacité à permettre aux employés de travailler dans la langue de leur choix.

Dès qu'un employé est nommé à un poste bilingue pour lequel il ne répond pas aux exigences linguistiques, un plan de formation est élaboré et mis à exécution. À la fin de mars 1992, 78,4 pour 100 des surveillants satisfaisaient aux exigences linguistiques de leur poste bilingue. Cette importante amélioration au cours des trois dernières années (75,3 pour cent en 1989-1990; 77,5 pour cent en 1990-1991) démontre que cette initiative s'est révélée très efficace et ce, même si l'objectif fixé par le Protocole d'entente n'a pas été atteint.

En ce qui a trait à la représentation linguistique, le Ministère a continué à améliorer la participation francophone, particulièrement dans les catégories technique et scientifique. La participation anglophone dans certaines catégories d'emploi au Québec et en Ontario demeure problématique. Des efforts supplémentaires sont investis par le biais de la formation et de l'information afin de corriger cette lacune.

### **Évaluation et vérification**

Le Rapport annuel de l'année dernière prévoyait que la majorité des politiques et programmes du Ministère auraient été évalués au moins une fois au cours de la période couverte par le Protocole. Nous sommes heureux de mentionner qu'à l'exception de la Politique des télécommunications et du Développement et de la planification des communications, tous les programmes et politiques ont été évalués au moins une fois. La Politique des télécommunications devrait subir d'importantes révisions dans un proche avenir et ne sera probablement pas soumise à une évaluation au cours des prochaines années. L'étude préparatoire d'évaluation pour l'unité du Développement des Communications et de la Planification a été récemment complétée. La portée de l'étude a été réduite pour n'inclure que les éléments de Recherche et Développement international et la Mise en marché internationale. Les gestionnaires principaux ont déterminé que l'évaluation d'autres éléments au sein du Développement et de la planification des communications n'était pas appropriée en raison d'une réorganisation récente.

L'évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ), signalée dans le Rapport annuel de gestion de cette année, offre un autre exemple précieux de la valeur ajoutée par l'évaluation. En effet, l'évaluation a fourni des données cruciales et crédibles visant à reformuler la politique gouvernementale et à réorganiser le programme. En plus de répondre aux besoins de planification, d'allocation des ressources et de conception des programmes du Ministère, les résultats de l'évaluation du PADIÉ ont été échangés et discutés avec des responsables des organismes centraux et ont ainsi contribué au processus de formulation des politiques. Le groupe d'évaluation est également engagé dans des consultations avec l'industrie

---

concernant la conception future des programmes. Les vérifications menées par la Direction de la vérification interne reflétaient le Programme de vérification interne de 1991-1992. Toutefois, on a annulé la vérification de la Direction de la planification et du perfectionnement des ressources humaines, parce que cet aspect de la gestion du personnel faisait l'objet d'une vérification de la fonction de la gestion du personnel du Ministère effectuée par la Direction générale de la vérification de la Commission de la fonction publique. Les rapports de vérification de 1991-1992 sont actuellement en cours d'achèvement ou sont rendus à l'étape de discussion avec la direction.

## **VI. MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

En 1991-1992, le Ministre a approuvé les modalités de 71 nouvelles contributions faites dans le cadre de l'APRM. Les déboursés de 1991-1992 à ce chapitre totalisent environ 6,9 millions de dollars. L'augmentation constante des nouvelles contributions en vertu de l'APRM s'explique par le fait que l'on comprend et que l'on utilise davantage les pouvoirs découlant de l'APRM. Ce mécanisme a grandement contribué à faciliter la tâche du Ministère dans la réalisation de son mandat.

Par suite du discours sur le budget de février 1991, la création de deux nouveaux OSS a été annoncée pour le MDC. Les travaux visant à établir le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) et l'Institut canadien de conservation (ICC) comme OSS se sont poursuivis tout au cours de l'année 1991-1992. Ainsi, les documents cadres, les plans d'affaires et les présentations au Conseil du Trésor ont été préparés; des négociations intensives se sont poursuivies avec le Conseil du Trésor.

Afin de refléter les changements créés principalement par la régionalisation, le Ministère révise présentement le cadre de son plan opérationnel. De plus, il est de l'intention du Ministère de redéfinir ses fonctions d'évaluation et de vérification, de même que les composantes qui seront évaluées conformément au nouveau cadre du plan opérationnel. Sur la base de cet exercice, un nouveau plan d'évaluation et de vérification sera élaboré en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du Contrôleur Général, pour la période couverte par le prochain Protocole d'entente dans le cadre de l'APRM.

En ce qui a trait au contrôle des délégations dans le cadre de l'APRM, les processus existants sont utilisés dans la mesure du possible pour contrôler les délégations de pouvoirs.

Enfin, la contribution du Ministère à l'examen approfondi de la responsabilité, visant à déterminer dans quelle mesure les objectifs du présent protocole ont été atteints, se retrouvent à l'intérieur du présent document. Nous nous sommes efforcés, dans la mesure du possible, de fournir un aperçu de notre rendement sur les trois dernières années afin d'offrir une vue d'ensemble qui se prête à l'examen du Conseil du Trésor. La revue de notre régime de responsabilité, que nous prévoyons entreprendre durant l'année 1992-1993, viendra compléter les exigences requises par l'APRM de 1989 et assurer la transition vers l'APRM prorogé. L'input du Conseil dans cet exercice s'avère essentiel car la rétroaction que nous pouvons obtenir de l'expérience passée est garant d'une performance future encore meilleure.

---

## CONCLUSION

Nous croyons possible, en examinant le rendement du Ministère au cours des dernières années, de conclure que les programmes du MDC se sont avérés efficaces et bien gérés dans l'ensemble. Compte tenu de la disponibilité toujours plus réduite des ressources, le Ministère continue d'investir des efforts importants afin de donner pleine satisfaction à la clientèle qu'il dessert en matière de livraison de programmes.

Au point de vue administratif, le Ministère a insisté sur une réévaluation constante de ses priorités afin de faire face aux défis que posent des réductions et des prélèvements. Dans ce contexte, les initiatives prises sont minutieusement planifiées afin d'en garantir la responsabilité financière. Par exemple, les revenus et réserves du Ministère sont utilisées pour financer les nouveaux programmes de soutien à l'industrie. D'autres mesures récentes sur le plan législatif, comme le projet de loi sur le statut de l'artiste, visent à améliorer la position des créateurs sur le marché, plutôt que de créer une dépendance de l'État.

Nous sommes conscients que certains objectifs en matière d'emploi n'ont été atteints que de façon partielle. Nous croyons cependant que cette situation n'est pas symptomatique d'un problème au niveau de la performance. Le Ministère a initié, au cours des trois dernières années, des initiatives et stratégies afin de rencontrer ses objectifs. Les résultats de ces initiatives commencent déjà à se faire sentir et sont susceptibles de rendre le Ministère plus performant dans le futur.

Au cours des trois dernières années, le Ministère a opéré à l'intérieur d'un cadre de gestion plus souple et plus dynamique, issu de l'entente sur l'accroissement des pouvoirs et responsabilités ministériels conclue avec le Conseil du Trésor. Ces années se sont avérées très fructueuses et auront permis une plus grande autonomie dans la poursuite du mandat du Ministère et le développement d'une relation plus fructueuse avec le Conseil du Trésor. La meilleure mesure du succès de l'initiative reste la prorogation du protocole d'entente jusqu'en 1995.

---

*Partie I:*  
**Responsabilité  
au niveau du programme**

---

## GESTION DU SPECTRE ET OPÉRATIONS RÉGIONALES

### 1.1 Indicateur de rendement

Résultats des négociations internationales sur l'utilisation du spectre.

#### *Objectifs de rendement*

Obtenir les fréquences nécessaires aux besoins du Canada. Objectifs particuliers pour 1990-1991 :

- Signature de nouvelles ententes avec les États-Unis en vue d'assurer des services de radiodiffusion exempts de brouillage dans les régions frontalières.
- Adoption de normes internationales pour la télévision à haute définition (TVHD) ou la télévision de pointe.
- Ententes canado-américaines sur l'utilisation du spectre pour assurer
  - un nouveau service cellulaire numérique;
  - un service ordinaire sur 800 MHz; et
  - des services de téléappel utilisant une nouvelle technologie dans la bande de 900 MHz.
- Ratification, en séance plénière du Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR), des positions du Canada sur les recommandations techniques internationales qui régissent l'utilisation du spectre.
- Préparatifs en vue de la conférence administrative mondiale des radiocommunications de l'UIT en 1992.

#### *Constatations*

L'exercice 1991-1992 a marqué le point culminant de l'engagement du Ministère dans les activités préparatoires à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (CAMR 92) qui a eu lieu en Espagne. Les délégations du Ministère ont recueilli le soutien d'autres pays lorsqu'elles ont présenté les propositions du Canada à la Conférence. Ces propositions couvraient divers services, dont les nouvelles générations de systèmes téléphoniques cellulaires, le satellite mobile, les communications air-sol, les besoins en fréquences pour la radiodiffusion audionumérique et la télévision à haute définition. Dans la majorité des cas, les propositions du Canada ont constitué la base des décisions prises au cours de la Conférence et des affectations de fréquences approuvées par la Conférence pour l'ensemble de ces nouveaux services.

1 452-1 492 MHz  
17,3-17,8 GHz

Radiodiffusion sonore terrestre et par satellite  
Service de radiodiffusion par satellite de la télévision à haute définition sur large bande

---

Les réussites de la CAMR 92 reposaient sur la solidité des travaux préparatoires du Ministère et sur une étroite collaboration avec ses clients utilisateurs du spectre. Les fréquences attribuées ont ouvert la voie aux radiodiffuseurs canadiens et au Ministère pour commencer à planifier l'introduction de ces services.

Sur la tribune des ententes bilatérales avec les États-Unis, le Ministère a signé des ententes de partage du spectre concernant les services de sécurité et les systèmes de télécommunications multipoint dans la bande des 800 MHz. Par ailleurs, les négociations ont beaucoup évolué en ce qui concerne l'utilisation des fréquences de télécommunications air-sol.

## **1.2 Indicateur de rendement**

Description et justification des grandes initiatives en matière de gestion du spectre adoptées pour déterminer de nouvelles demandes de fréquences ou les satisfaire.

### *Objectifs de rendement*

- En 1991, le Ministère va produire des normes pour satisfaire aux exigences des changements technologiques et pour inciter la clientèle à faire une utilisation innovatrice du spectre.
- Grâce au mandat qu'il a d'améliorer et d'étendre l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques, le Ministère va inciter plus fréquemment les Canadiens qui utilisent le spectre à employer des technologies à haut rendement spectral comme les techniques d'étalement du spectre et les exploitations à bande étroite.
- Le processus de délivrance de licence aux stations autres que de radiodiffusion va comprendre une procédure garantissant que les dispositions de l'ordonnance sur les lignes directrices du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement sont respectées avant que l'on ne délivre une licence radio.

### *Constatations*

En 1991-1992, le Ministère a poursuivi son travail en vue de rationaliser l'accès de ses clients au spectre des fréquences. Il a mis en oeuvre la délivrance de licences collectives à l'intention des parcs importants de stations mobiles, en regroupant les stations mobiles identiques. Il a également simplifié le processus de demande pour les stations terrestres VSAT (un secteur qui devrait connaître une grande croissance) et proposé la délivrance de licences collectives pour les stations terrestres mobiles.

Le Ministère a également automatisé son processus de notification internationale des fréquences utilisées et son processus de coordination avec les États-Unis, ce qui a réduit les fonctions administratives et les délais d'autorisation des stations.

---

En 1991-1992, le Ministère s'est servi du processus de délivrance concurrentielle de licences pour choisir les fournisseurs du service national de téléphone public air-sol et pour assigner la dernière fréquence nationale du service de téléappel sur 900 MHz.

En réponse aux inquiétudes de ses clients, le Ministère a réduit sa pénalité qui était fixée à 30 pour 100 pour le renouvellement d'une licence radio échue et l'a portée à 5 pour 100 et à 13 pour 100 en fonction du moment où se fait le renouvellement.

Le Ministère a publié six plans des systèmes radio, quatre procédures concernant les normes radioélectriques (PRN) et six cahiers des charges sur les normes radioélectriques (CNR) applicables aux diverses classes de stations radio.

### **1.3 Indicateur de rendement**

Volume des demandes de licences radio délivrés, des certificats de radiodiffusion émis et des examens administrés pour l'obtention de certificats d'opérateur radio; délais raisonnables.

#### *Objectif de rendement*

Répondre à la demande de façon optimale, compte tenu de la disponibilité des fréquences. Respecter les délais de délivrance des licences qui sont établis dans le Manuel de gestion du secteur (p. ex., 45 pour 100 des demandes concernant le service fixe terrestre traitées dans un délai de 15 jours, 60 pour 100 dans un délai de 30 jours et 90 pour 100 dans un délai de 90 jours).

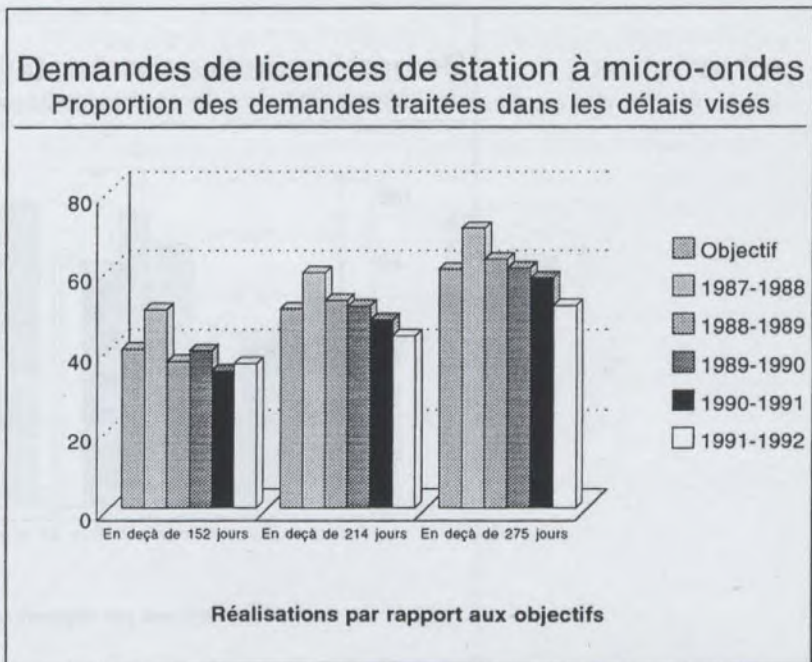
#### *Constatations*

Pour mettre le spectre à la disposition des Canadiens, le Ministère établit les conditions qui régissent son utilisation, assigne les fréquences et délivre des certificats et des licences. En 1991-1992, le Ministère a délivré 94 526 licences individuelles comparativement à 77 896 en 1990-1991. L'exercice 1991-1992 est le deuxième exercice au cours duquel des licences collectives ont été délivrées à des radiocommunicateurs, leur nombre atteignant 605. Le nombre total de licences collectives, licences de systèmes cellulaires comprises, s'élève maintenant à 5 440. À la fin de l'exercice 1991-1992, 867 597 licences de station radio de toutes catégories avaient été délivrées.

En 1991-1992, le Ministère a traité 1 881 demandes de licences des systèmes à micro-ondes (soit 4,4 pour 100 de moins par rapport à 1990-1991), 21 535 demandes des stations mobiles terrestres (soit 23 pour 100 de moins que l'année précédente) et 15 660 demandes des stations fixes terrestres (soit 14,9 pour 100 de moins que l'année précédente). Ces baisses s'expliquent par une plus grande délivrance de licences collectives. On enregistre 19 379 demandes des stations de navire, d'aéronef et d'amateur (soit 8,6 pour cent de plus que l'année précédente) et 2 420 demandes des stations spatiales et terriennes (soit 155 pour 100 de plus que 1990-1991, en raison du passage des usagers de la génération de satellites ANIK C et D au satellite ANIK E).

Les normes de rendement sont établies en fonction de la durée du traitement des demandes de licence radio. Pour certains types de demandes, à mesure qu'augmente le nombre d'utilisateurs du spectre, il devient plus complexe et plus long de trouver des assignations de fréquences qui soient compatibles avec les besoins de tous les autres utilisateurs. En 1991-1992, le traitement des demandes de licence de station fixe terrestre s'est amélioré, toutefois, le rendement global accuse encore un écart négatif

**Figure 1**

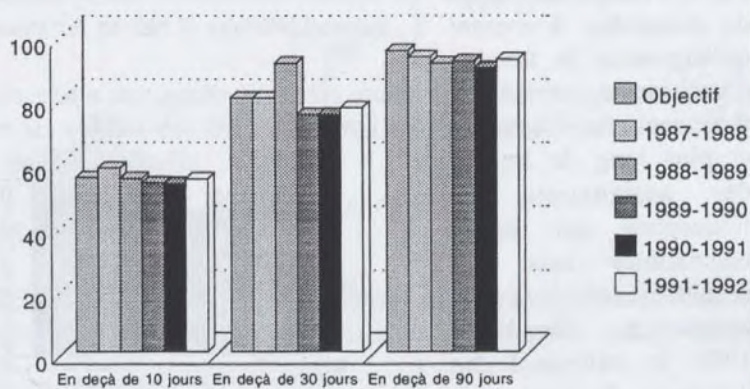


par rapport à l'objectif de rendement visé (90 pour 100 des demandes des stations fixes terrestres sont traitées en moins de 90 jours). Cet écart est cette fois-ci de 10,4 pour 100. L'augmentation du nombre de licences collectives et l'adoption des techniques de délivrance de licences "de parcs" conjuguées à une plus grande utilisation d'outils informatisés dans d'autres champs d'application du programme ont contribué à inverser la tendance et à améliorer sensiblement le service offert à la clientèle qui paie des droits. A l'exception des demandes de licences des systèmes à micro-ondes, les demandes de licences de toutes les autres catégories de service continuent de s'accroître par rapport aux objectifs de rendement visés (voir les figures 1, 2, 3, 4 et 5).



**Figure 2**

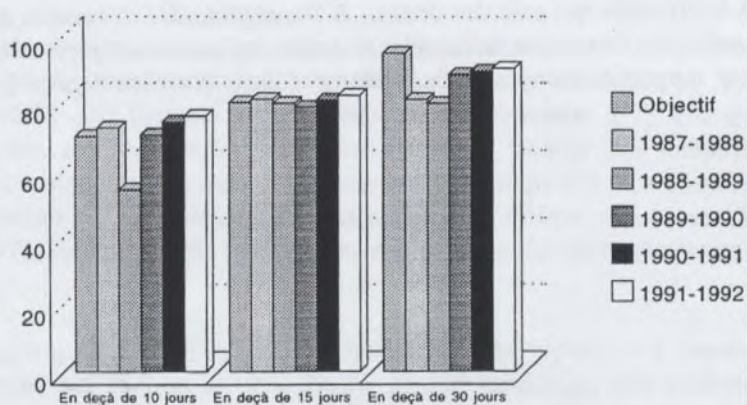
**Demandes de licence de station mobile terrestre :**  
Proportion des demandes traitées dans les délais visés



Réalisations par rapport aux objectifs

**Figure 3**

**Demandes de licence de station : navire, aéronef et radioamateur :**  
Proportion des demandes traitées dans les délais visés



Réalisations par rapport aux objectifs

Figure 4

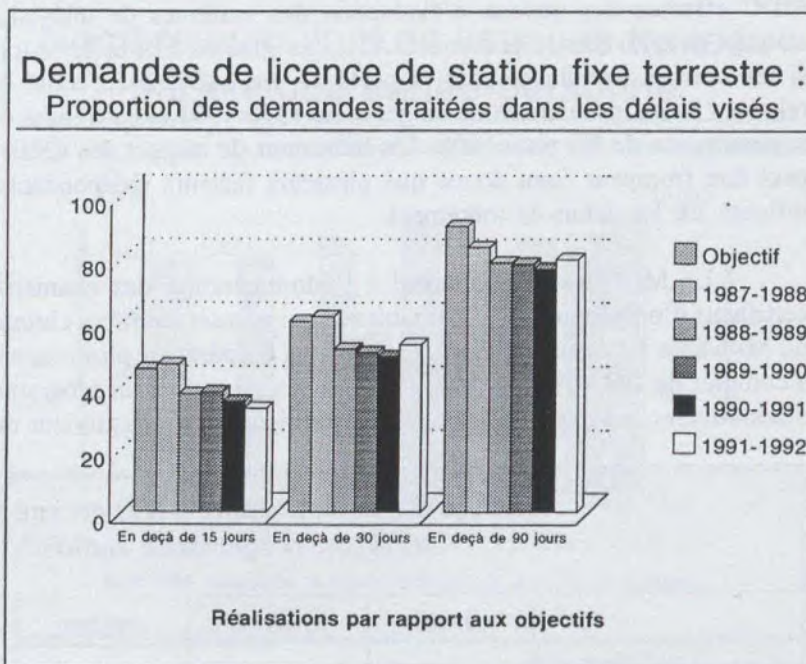
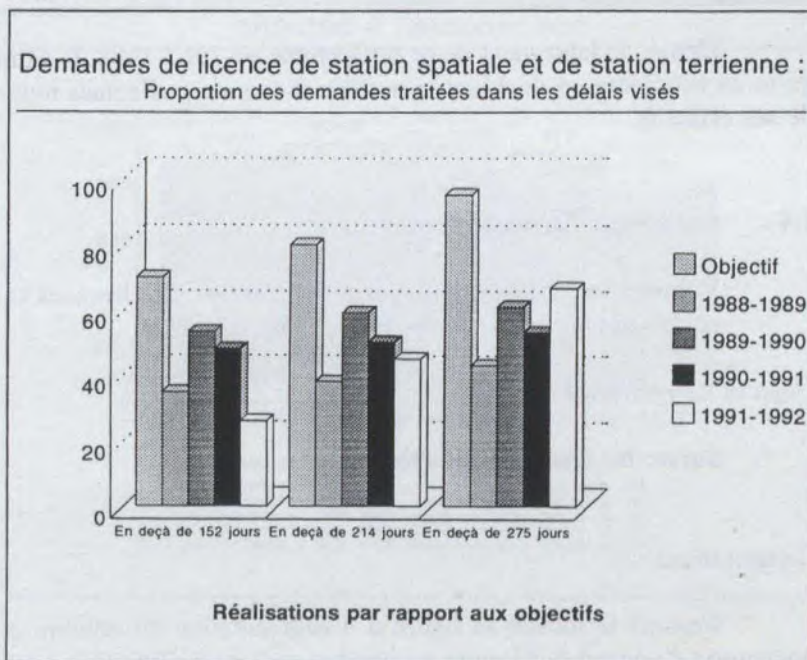


Figure 5



Dans le cadre du processus d'examen des demandes de certificats en radiodiffusion, le MDC effectue des travaux d'évaluation des systèmes de télévision à antenne collective, des stations de télévision, des stations AM, des stations FM et de leurs emplacements pour vérifier si les normes techniques sont respectées. Le MDC avait traité 6 253 demandes de licences relatives à des installations de ce genre en 1990-1991 et en a traité 6 733 en 1991-1992 (soit une augmentation de 7,7 pour 100). Un indicateur de respect des délais dans le cas de cette activité peut être trompeur étant donné que plusieurs facteurs indépendants de la volonté du Ministère influent sur les délais de traitement.

Le MDC veille également à l'administration des examens en vue de l'obtention des certificats d'opérateur radio. Les tableaux qui suivent montrent chronologiquement la participation du Ministère à l'administration des examens d'opérateur professionnel des radiocommunications à compter de 1987-1988 et depuis qu'il a mis en oeuvre un programme de délégation du pouvoir d'administrer ces examens à des agents compétents de l'extérieur du MDC.

<b>Nombre d'examens administrés en vue d'un certificat d'opérateur radio</b>					
	<b>1987-1988</b>	<b>1988-1989</b>	<b>1989-1990</b>	<b>1990-1991</b>	<b>1991-1992</b>
Examineurs du MDC	16 427	10 784	10 307	9 040	10 501
Examineurs de l'extérieur du MDC	0	8 581	12 629	14 870	23 093
<b>TOTAL</b>	<b>16 427</b>	<b>19 365</b>	<b>22 936</b>	<b>23 910</b>	<b>33 594</b>

Depuis le lancement de ce programme en 1987-1988, le Ministère a obtenu d'importants gains en efficience en doublant le nombre d'examens effectués tout en réduisant la participation de ses effectifs.

#### **1.4 Indicateur de rendement**

Volume des licences délivrées à des stations, des licences collectives et des licences "de parcs" par année-personne, en fonction du temps.

##### *Objectif de rendement*

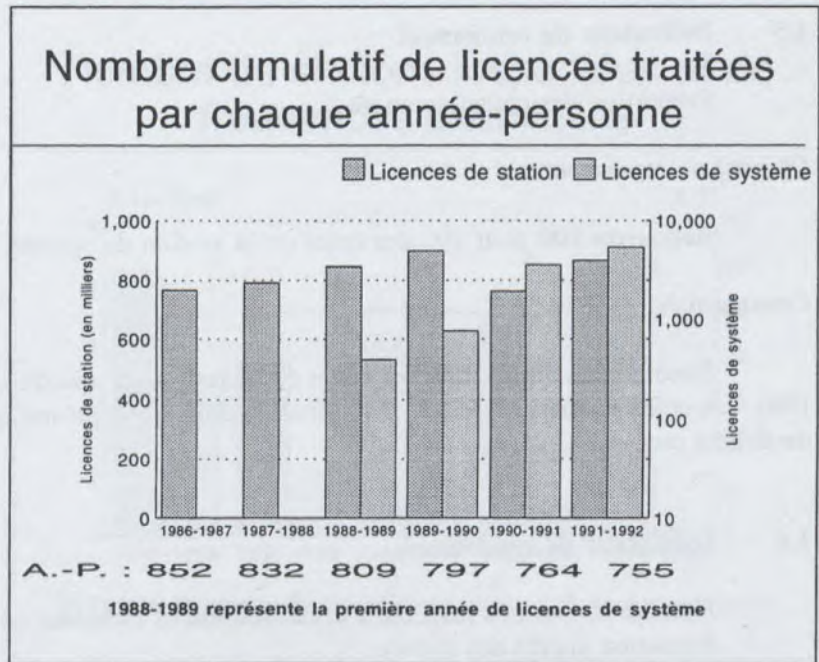
Suivre les tendances de près.

##### *Constatations*

Comme le montre la figure 6, l'augmentation du nombre des licences de stations s'est poursuivie d'une année à l'autre, ce nombre passant de 790 746 en 1987-1988 à 899 890 en 1989-1990 (soit une augmentation de 13,8 pour 100). Cependant, en 1990-1991, en raison

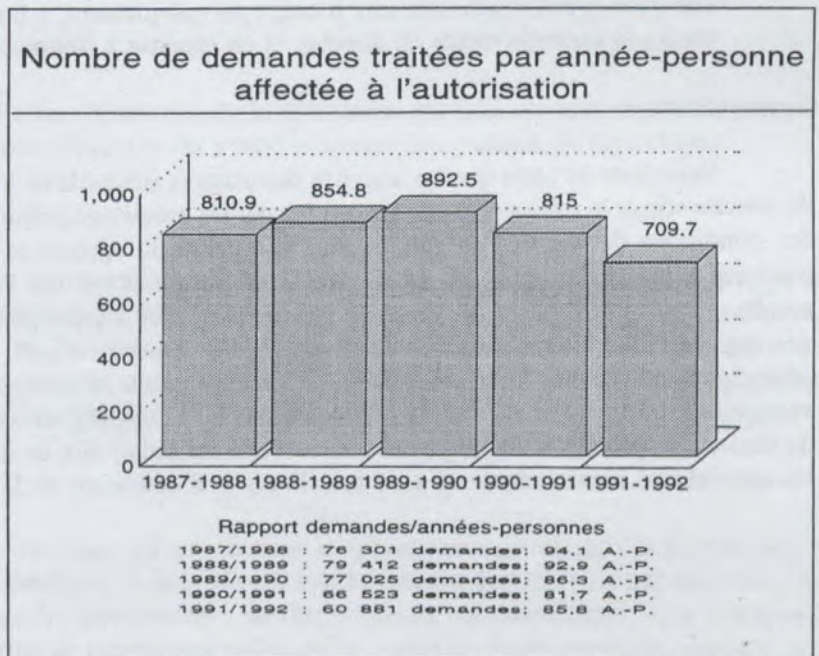
principalement de la délivrance de licences collectives aux radiocommunicateurs, le nombre de licences de stations n'était plus que de 761 794 (soit une diminution de 15,3 pour 100 par rapport à l'année précédente). Le nombre de licences de stations a atteint 867 597 en 1991-1992 (soit une augmentation de 13,9 pour 100 par rapport à l'année précédente).

Figure 6



Cependant, le nombre de demandes de licences radio traitées en 1991-1992 continue de diminuer (voir la figure 7). Les gains que donnera le passage graduel à la délivrance de licences collectives et de licences "de parcs" nous permettront de raccourcir les délais de traitement des demandes.

Figure 7



---

## **1.5 Indicateur de rendement**

Proportion des coûts recouverts.

### *Objectif de rendement*

Recouvrer 100 pour 100 des coûts de la gestion du spectre.

### *Constatations*

Encore cette année, tous les coûts de la gestion du spectre ont été recouverts. En 1990-1991, ces coûts se sont élevés à 71,2 millions de dollars (on prévoit qu'ils seront de 70,2 millions de dollars en 1991-1992).

## **1.6 Indicateur de rendement**

Nombre de stations inspectées et de fréquences mesurées ou importance des activités de formation auprès des clients.

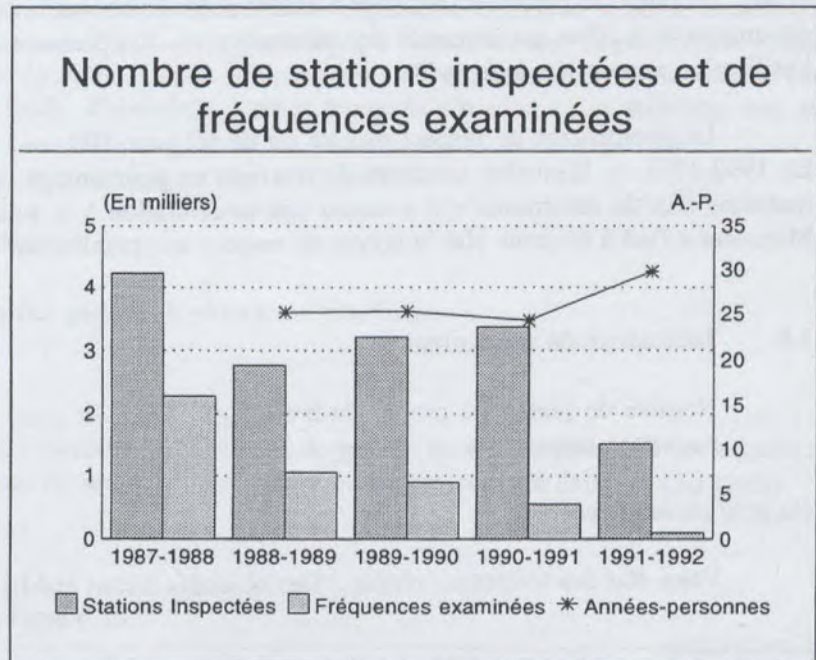
### *Objectif de rendement*

Les deux types d'activités sont menées périodiquement, à titre préventif dans les régions où il y a encombrement du spectre, et en réponse à des plaintes dans les autres régions.

### *Constatations*

Pour faire en sorte que les activités des usagers auxquels on a donné accès aux fréquences du spectre soient le moins possible perturbées par du brouillage préjudiciable, on vérifie le respect des conditions de licence, on suit de près la qualité du spectre et on entreprend des mesures d'éducation de la clientèle. En 1991-1992, 1 508 stations ont fait l'objet d'une inspection. Un nombre total de 100 fréquences ont été mesurées et 29,8 années-personnes ont été consacrées à des activités d'éducation de la clientèle et de liaison avec celle-ci. Ces activités sont menées périodiquement de manière proactive dans les régions où le spectre est encombré et elles sont entreprises en réponse aux plaintes déposées dans les autres régions (voir la figure 8). Le nombre de stations inspectées et de fréquences mesurées a été réduit afin de mettre davantage l'accent sur les activités de communications avec les clients et d'éducation de la clientèle.

Figure 8



### 1.7 Indicateur de rendement

Mesure dans laquelle les règlements sur la délivrance des licences sont respectés, compte tenu d'inspections périodiques et du contrôle annuel des plaintes de brouillage.

#### *Objectifs de rendement*

- Si le niveau de ressources le permet, des objectifs de rendement spécifiques à chaque service seront développés. Les objectifs seront maintenus ou améliorés.
- S'il n'y a pas de ressources supplémentaires disponibles, le MDC tentera de maintenir les taux de conformité aux règlements aux niveaux actuels quoique nous ne pouvons être assuré qu'il sera possible de le faire.

#### *Constatations*

Se fondant sur les résultats du programme d'échantillonnage et de l'échantillonnage stratifié du service mobile maritime, le Ministère a mis en oeuvre des initiatives d'éducation de la clientèle afin de rehausser les pourcentages de respect de sa réglementation. Ces initiatives ministérielles ont pris la forme de campagnes multimédias visant les fournisseurs de matériel, les représentants en télécommunications, les clubs nautiques, les marinas et les adeptes des sports nautiques. La campagne portait surtout sur la distribution d'une affiche, de prospectus, de brochures, de livrets, d'annonces publicitaires et d'avis, et sur la présentation d'une émission

vidéo. En outre, le personnel régional a assisté à des foires commerciales afin de distribuer ces documents et a offert sur demande des séminaires sur l'importance des radiocommunications et l'utilisation appropriée de la radio.

Le pourcentage de respect mesuré est de 60 pour 100 pour le service mobile maritime. En 1992-1993, le Ministère mesurera de nouveau ce pourcentage de respect du service mobile maritime afin de déterminer s'il a connu une amélioration à la suite des initiatives prises. Le Ministère a fixé à 88 pour 100 la norme de respect acceptable pour le service maritime.

### 1.8 Indicateur de rendement

Nombre de plaintes à propos du brouillage et rapport entre ce nombre et le nombre de nouveaux utilisateurs.

#### Objectif de rendement

Faire état des tendances réelles. Des objectifs seront établis pour le RAG de 1991.

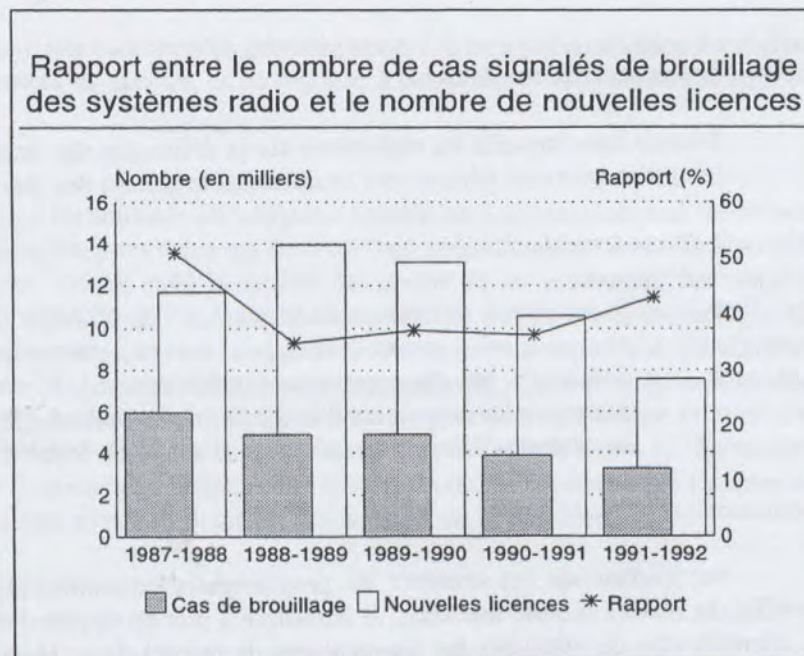
#### Constatations

Le nombre d'enquêtes à propos du brouillage des systèmes radio ainsi que le nombre de nouvelles licences de station fixe terrestre ont diminué en 1991-1992 par rapport aux années passées. Le nombre relatif de plaintes concernant le brouillage et le nombre de licences de station fixe ont diminué de 13,7 pour 100 et 36,9 pour 100 respectivement.

On peut obtenir un indice approximatif de la qualité du spectre en se fondant sur le rapport entre le nombre de

plaintes à propos du brouillage des systèmes radio reçues et le nombre de nouveaux titulaires de licence de station radio fixe terrestre. La proportion de plaintes à propos du brouillage par rapport au nombre total de nouvelles licences de stations fixes terrestres est demeurée la même au cours

Figure 9



des trois dernières années, soit environ 36 pour 100. Cependant, depuis la mise en oeuvre de l'émission collective des licences, l'indicateur commence à démontrer une augmentation (étant donné que le chiffre de base de la formule de comparaison a été augmenté). L'augmentation est de 42,9 pour 100 en 1991-1992. Cependant, à court terme, la situation va se stabiliser (voir la figure 9).

## 1.9 Indicateur de rendement

Délais de règlement des plaintes à propos du brouillage.

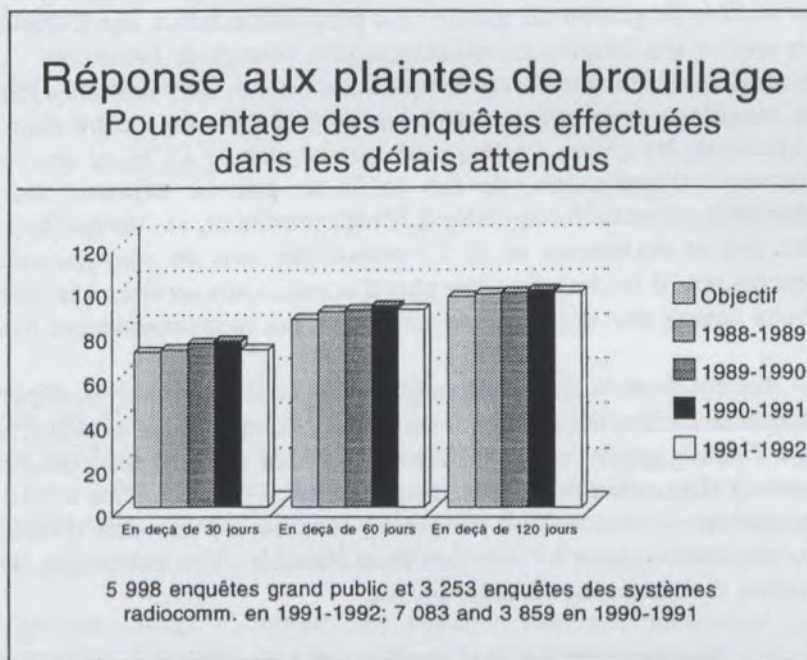
### Objectif de rendement

Conformité aux lignes directrices du Manuel de gestion (p. ex., 95 pour 100 des enquêtes relatives aux systèmes de radiocommunication terminées dans un délai de 120 jours).

### Constatations

En 1991-1992, 5 998 enquêtes grand public et 3 253 enquêtes relatives à des systèmes de radiocommunications ont été menées. Leur nombre est inférieur à l'an passé puisqu'il y avait eu 7 083 enquêtes grand public et 3 859 enquêtes sur des systèmes de radiocommunications. Cette diminution s'explique par l'augmentation du nombre d'enquêtes qu'effectuent les organismes de l'extérieur et la plus grande facilité avec laquelle les industries de service règlent les cas de brouillage. On a établi des normes de service qui prescrivent la proportion des enquêtes qui doivent être effectuées en 30, en 60 et en 120 jours. Ces objectifs ont été atteints ou dépassés en 1991-1992 (voir la figure 10).

Figure 10





---

## 1.10 Indicateur de rendement

Facilité d'accès au spectre pour les utilisateurs éventuels; qualité du spectre accessible aux utilisateurs; principales critiques formulées par les personnes assujetties au règlement; meilleures solutions pour l'exécution du programme en cours ou de certains aspects de sa prestation; avantages et inconvénients en général.

### *Objectif de rendement*

Constatations découlant de l'évaluation du programme de 1988-1989. Les objectifs seront élaborés en fonction de l'évaluation.

### *Constatations*

L'an dernier, le Rapport annuel de gestion a fourni les constatations et les conclusions détaillées découlant d'une évaluation globale du Programme de gestion du spectre. Brièvement, les auteurs de l'évaluation ont conclu que le Programme de gestion du spectre du Ministère est bien géré, qu'il atteint ses objectifs et qu'il est nécessaire. Cela s'explique par les risques élevés de brouillage entre les utilisateurs du spectre et un grand nombre d'engagements internationaux en matière de gestion du spectre. Le programme assure aux Canadiens le maintien de l'accès à un spectre des fréquences radioélectriques exempt de brouillage. La majorité des clients sont généralement satisfaits du rendement du Ministère. Le Ministère a réussi à résoudre les problèmes de brouillage entre utilisateurs et à garantir l'accès au spectre pour la plupart des applications. Cependant, les clients ont exprimé leur inquiétude à l'égard des coûts et de la complexité du processus d'application, du fait qu'ils ne peuvent exprimer leurs opinions avant que des changements ne soient apportés à la réglementation, au manque de cohérence dans l'application des lois et règlements et de l'à-propos des avis de changements des règles, règlements et procédures. Il faudrait accorder plus d'attention aux services à la clientèle et le barème actuel des droits devrait être examiné. Actuellement, ces recommandations font l'objet de démarches.

La Gestion du spectre a proposé plusieurs initiatives importantes pour faire suite aux recommandations découlant des travaux d'évaluation. Par exemple, les responsables ont proposé que l'on engage des gestionnaires des services d'information dans chaque région et qu'on leur confie l'élaboration de plans de communication complets. De même, les directions de la gestion du spectre vont travailler de plus près avec les services d'information pour préparer une documentation claire à l'intention de la clientèle. Une publication décrivant le programme de la gestion du spectre est en outre prévue.

Des sondages à mener auprès d'un échantillonnage de clients sont préparés pour voir si la clientèle est satisfaite des procédures, des services et de l'accessibilité de l'information du Programme de la gestion du spectre. Sur le plan interne, on essaie de trouver d'autres mécanismes pour gérer le programme afin d'encourager une attribution optimale des fréquences. Par ailleurs, des plans ont été faits pour établir une approche pratique à l'égard des évaluations futures avec la Direction de l'évaluation des programmes.

---

Ces initiatives tiennent compte de l'évolution rapide du milieu et de la rareté des ressources.

### **1.11 Indicateur de rendement**

Comparaison de la performance du programme avec celle de programmes à l'étranger.

#### *Objectif de rendement*

Rendement (qualité du service radio), méthode d'administration et coûts au moins comparables à ceux des pays où la comparaison s'applique.

#### *Constatations*

La question sera vraisemblablement examinée dans une deuxième évaluation de la gestion du spectre.

### **1.12 Indicateur de rendement**

Répercussions des autres programmes du Ministère sur les activités spectrales.

#### *Objectif de rendement*

Contrôler le rapport entre ces deux types d'activités du point de vue des années-personnes et des fonds engagés.

#### *Constatations*

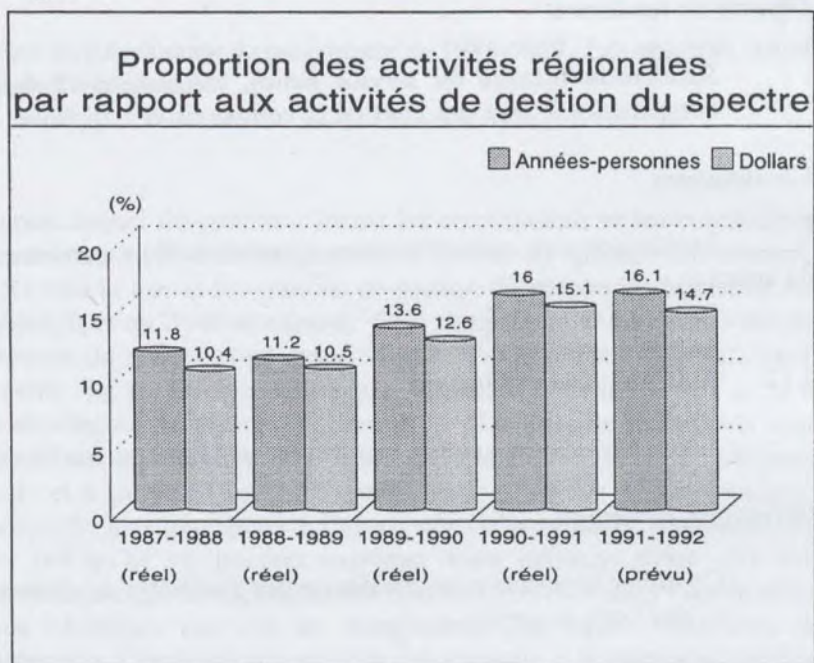
L'activité de la gestion du spectre et des opérations régionales assure également la prestation de tous les programmes d'activités du MDC dans toutes les régions du Canada et il garantit à la population l'accès au Ministère dans son ensemble et à ses programmes. Grâce à son réseau de bureaux, il met en oeuvre les politiques et les programmes du Ministère et il garantit l'intégration des perspectives régionales, provinciales et locales dans l'élaboration des politiques du Ministère.

Le Ministère est également chargé d'élaborer une stratégie nationale concernant les télécommunications d'urgence afin d'assurer la continuité des télécommunications civiles essentielles en temps de crise et d'élaborer les normes nationales sur le raccordement direct du matériel terminal aux réseaux des entreprises de télécommunications réglementées par le gouvernement fédéral, raccordement qui génère des recettes de l'ordre de deux millions de dollars.

Dans le passé, la proportion des ressources totales de l'activité qui était consacrée à la prestation des divers programmes du Ministère dans les régions demeurait assez stable d'une année à l'autre. Cependant, avec la régionalisation et l'engagement que le Ministère a pris d'améliorer

les services à la clientèle, on constate une modification sensible de cet indicateur. Par exemple, en 1987-1988, les années-personnes consacrées à la prestation des programmes du Ministère dans les régions représentaient 11,8 pour 100 des ressources disponibles et les dépenses financières 10,4 pour 100 des budgets salariaux et d'exploitation disponibles. En 1991-1992, les dépenses prévues quant aux années-personnes et ressources financières disponibles s'élèveront à 16,1 pour 100 et à 14,7 pour 100 respectivement (voir la figure 11).

**Figure 11**



---

## TECHNOLOGIE, RECHERCHE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

### 1.0 Élaboration des politiques

#### 1.1 Indicateur de rendement

Réalisation des objectifs dans les domaines faisant l'objet d'un examen ou de travaux d'élaboration, d'ententes ou de négociations fédérales-provinciales ou internationales.

##### *Objectifs de rendement*

Les objectifs de la politique de la technologie pour 1991-1992:

- Entreprendre des études relatives à l'incidence de la société de l'information sur les politiques sociales, pour diffusion interne;
- Rédiger un document sur la propriété intellectuelle, pour diffusion interne;
- Rédiger un document de politique sur le transfert de la technologie, pour diffusion interne.

Les objectifs de la politique de télécommunications et de la télématique et nouveaux médias pour 1991-1992 :

- Atteinte des objectifs en matière de politiques dans les domaines de la télématique et des nouveaux médias. Cela inclut du travail d'orientation comportant de nombreux aspects : 1) Élaboration de politiques et de stratégies pour développer de nouveaux marchés au Canada pour des services de communications avancés (télématique) et les médias informatisés (nouveaux médias). 2) Encouragement de nouvelles alliances et de nouveaux partenariats pour aider les industries canadiennes des communications à mettre au point de nouvelles technologies, leurs applications et leurs services destinés aux marchés nationaux et internationaux. 3) Établissement d'une collaboration efficace entre les gouvernements et l'industrie aux échelons national et international.
- Préparer le projet de loi sur les télécommunications que le Ministre présentera au Parlement.
- Réaliser la privatisation de Télésat.
- Réévaluer les principes essentiels de la politique sur le spectre et élaborer un cadre de politique du spectre pour le Canada.
- Préparer les propositions détaillées sur l'attribution des fréquences que le Canada compte présenter à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1992 (CAMR 92) et faire en sorte que le Canada atteigne effectivement ses objectifs durant cette conférence.
- Passer à la dernière phase de l'examen de la politique sur l'utilisation de la bande 30-960 MHz et rédiger un ensemble de propositions pour consultation publique.
- Évaluer et recommander des politiques relatives à une structure de réseau et à la délivrance de licences qui garantiront des services de télécommunications efficaces et économiques aux utilisateurs, par le recours à des processus concurrentiels chaque fois que cela sera possible.

- 
- Établir et mettre en oeuvre un système de gestion concernant l'engagement du Canada dans des travaux de normalisation internationale, ainsi que planifier et diriger la participation du pays aux travaux de grands regroupements des principaux organismes de normalisation.
  - Faire approuver un sommet national sur la politique d'information.
  - Inaugurer la phase I de SPIRIT, initiative nationale en vue de trouver des débouchés canadiens pour les produits et services d'information électronique.
  - Faire progresser la TRI-EDI, important projet de constitution de réseaux d'échange électronique de données pour le commerce entre le Canada et l'Europe.
  - Préparer une présentation au Conseil du Trésor en vue de faire approuver le financement d'une nouvelle stratégie d'édition des nouveaux médias du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC).
  - Établir un groupe de travail mixte avec le CMEC en vue d'organiser la phase pilote de la stratégie d'édition par de nouveaux médias.
  - Préparer un rapport préliminaire sur les bases de données culturelles.

### *Constatations*

#### Société de l'information

Les services du Ministère ont entrepris des études pour déterminer les répercussions que le passage à la société de l'information aurait sur la politique sociale. Ces répercussions concernent la confidentialité chez les personnes et chez les entreprises, le degré d'accessibilité rendue possible dans un monde de réseaux privés et de bases de données en direct, ainsi que la qualité et la quantité des travaux à la portée des Canadiens. Les études dont il est ici question vont appuyer les efforts ministériels en vue de préparer un ensemble de principes sur la vie privée qui seront présentés au Ministre au cours de l'été 1992 et servir de guide au Sommet sur l'information qui est prévu pour décembre 1992 (voir Sommet national sur la politique d'information).

#### Vision 2000

Le Ministère a facilité et encouragé Vision 2000 et d'autres initiatives visant à établir et à mettre en oeuvre des activités de R & D conjointes et stratégiques au gouvernement, dans l'industrie, dans les universités et dans les organisations de recherche. Vision 2000 a élaboré une stratégie et adopté un plan d'action pour que des regroupements ou consortiums soient formés en vue d'accélérer la mise sur pied de systèmes de communications personnelles évolués dans les sept secteurs de projets suivants : système public national d'échange de messages, de textes, de données, de documents et d'images; terminaux personnels mobiles/à distance; réseau et bases de données multimédias; vidéo de bureau; personnalisation du réseau; réseaux de communication intégrés sûrs; largeur de bande pour l'avenir. Le Ministère a continué à soutenir divers groupes de travail de Vision 2000 et à participer à des projets collectifs. Des plans ont été faits en vue d'organiser un atelier pour permettre aux membres d'adopter une stratégie intégrée afin que ces projets soient entrepris et réalisés sans tarder.

---

### Politique de R & D industrielle

Le Ministère est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques de R & D pour l'industrie. En 1991-1992, le Ministère a terminé une étude de R & D sur les télécommunications que parrainaient le MDC et ISTC (Industrie, Science et Technologie Canada). On a repéré les contraintes financières, réglementaires et institutionnelles qui entravaient la réalisation des travaux de R & D, y compris le traitement des dépenses de R & D par le système fiscal et la réglementation du CRTC. L'étude de R & D sur les télécommunications pourra servir de point de départ aux consultations qu'il sera nécessaire d'avoir avec les télécommunicateurs en ce qui concerne la R & D et les nouveaux services. Par ailleurs, les fournisseurs de services cellulaires ont dit qu'ils intensifieraient leur engagement dans la R & D. À compter de 1992-1993, le Ministère tiendra compte de cet engagement quand le moment sera venu d'accorder des licences pour assurer de nouveaux services comme la téléphonie sans fil.

### Propriété intellectuelle et transfert technologique

Le Bureau du transfert technologique (BTT) du Ministère a maintenant pris en charge toutes les responsabilités en matière de propriété intellectuelle que gère la Société canadienne des brevets et d'exploitation Ltée (SCBEL). Les procédures relatives à l'octroi de licences et de brevets ont été mises en place et prévoient des mécanismes pour contrôler revenus et dépenses. Un programme énergétique de promotion et de commercialisation a été mis en oeuvre en vue d'effectuer le transfert des technologies du Ministère à l'industrie. Quelque 60 licences ont été signées ou négociées, ce qui a rapporté des recettes de 30 000 \$.

De grands changements de politique concernant la propriété intellectuelle sont en cours tant au niveau du gouvernement qu'au niveau du Ministère. Des efforts considérables ont été nécessaires pour faciliter la diffusion et la mise en oeuvre de la nouvelle politique du Conseil du Trésor sur la propriété intellectuelle. En vertu de cette nouvelle politique, la propriété intellectuelle qui est le résultat de contrats qui englobent des activités de R & D revient à l'entrepreneur sauf si le Ministère en juge autrement. D'autres initiatives ont également été prises comme les révisions des directives du Ministère pour refléter les changements de politique et de procédures concernant la propriété intellectuelle et les activités de transfert technologique. Une des grandes initiatives prises en la matière consiste dans la préparation et la diffusion, par le BTT, d'un document intitulé «Lignes directrices pour la gestion de la propriété intellectuelle».

### Politique sur la science et la technologie

Le Ministère a poursuivi les travaux qu'il avait entrepris avec le Comité sur les politiques d'information, d'informatique et de communications (PIIC) et le groupe d'experts sur les répercussions économiques de la technologie de l'information (EIIT) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Au nombre des principales activités de l'année écoulée, il y a eu la préparation de documents de base en vue d'une étude intensive

---

de l'OCDE/PIIC concernant la comparaison des différences des politiques publiques sur la technologie de l'information au Canada, aux Pays-Bas et en Suède, ainsi que la participation active de notre pays à cette étude, la planification et la recherche concernant la préparation d'une session spéciale sur la technologie de l'information prévue pour octobre 1992 et la participation à des réunions de l'EIIT et du PIIC.

#### Loi sur les télécommunications

Le 27 février 1992, le Ministre a déposé en Chambre un projet de loi regroupant l'ensemble des questions de télécommunications. Ce projet vise à garantir que le système de télécommunications du Canada répondra aux rapides changements technologiques et aux demandes du marché pour aider le Canada à conserver sa position concurrentielle sur le plan international et pour que les consommateurs en tirent profit.

Essentiellement, ce projet de loi établit un cadre de politique des télécommunications canadien qui a l'avantage de répondre aux attentes provinciales et régionales, de regrouper la réglementation des principaux télécommunicateurs sous la compétence du CRTC, d'accentuer les mesures sur la propriété et le contrôle canadiens de l'industrie des télécommunications, de simplifier et d'assouplir le système de réglementation ainsi que de faciliter la concurrence là où l'intérêt public l'exige.

#### Privatisation de Télésat Canada

Le 24 mars 1992, le gouvernement annonçait qu'il vendrait à Alouette Télécommunications Inc. la part de 53 pour 100 d'actions qu'il détenait dans Télésat Canada.

Le Ministre a confirmé que Télésat demeurera une entité distincte et continuera d'être assujettie à la Loi sur la radiocommunication, à la réglementation du CRTC et à la politique du Ministère. Comme telle, Télésat demeurera le principal pourvoyeur des régions nordiques et des régions reculées du pays puisqu'elle mettra la téléphonie, la radiodiffusion et d'autres services de communication à leur portée.

#### Élaboration d'un cadre de politique du spectre pour le Canada

En 1989, le Ministre a annoncé une réévaluation de la politique du spectre. On entreprit donc, en 1990, la première phase des consultations publiques par la publication d'un document de discussion portant sur un grand nombre de questions clés. Un document de propositions contenant les objectifs et les principes essentiels d'un cadre de politique a été publié en novembre 1991 et le public a eu jusqu'en mars 1992 pour le commenter. Le Ministère a reçu vingt-neuf mémoires dont le contenu devait servir à élaborer un cadre de politique du spectre adapté aux besoins du Canada, que le Ministre pourrait annoncer au cours de l'automne 1992.

#### Résultats de la CAMR 92

En 1989, un comité des préparatifs a été mis en place pour élaborer les propositions que le Canada allait faire à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications

---

(CAMR 92) en ce qui a trait à l'attribution de nouvelles fréquences pour toute une gamme de nouveaux services et technologies. Ce comité se composait de porte-parole du gouvernement et de l'industrie. En juin 1990, le Canada a présenté et négocié la liste des questions dont il voulait que la Conférence fasse l'examen, puis il a commencé à élaborer ses propositions. Au même moment, il a entrepris une série d'intenses discussions bilatérales et multilatérales pour exposer le bien-fondé de ses propositions. Les propositions finales qui devaient être déposées à la Conférence ont été présentées en novembre 1991, suivies de l'élaboration des positions et des stratégies de la délégation canadienne.

Une délégation canadienne dirigée par le Ministère et comprenant des porte-parole de l'industrie a participé avec beaucoup de succès aux délibérations de la Conférence. En effet, la CAMR approuva alors de nouvelles attributions de fréquences radioélectriques qui sont essentielles pour la création de nouveaux services et de nouvelles technologies.

#### Examen de la politique du spectre sur l'utilisation de la bande 30-960 MHz

Dans le cadre de la Partie II de cet examen, des propositions de politique sont en voie d'être élaborées pour la partie restante du spectre et elles seront publiées à la fin de 1992.

#### Infrastructure de la distribution locale des télécommunications

Le 29 mai 1991, le Ministre a annoncé l'établissement du Comité sur la convergence des réseaux locaux (CCRL). Les vingt membres dont se compose le CCRL viennent du secteur privé et représentent les exploitants de stations de télévision, les exploitants de stations de radio, les télécommunicateurs, les clients et les prestataires de services. Le Comité a pour mandat d'examiner les aspects technologiques, socio-économiques et culturels de l'évolution de l'infrastructure de la distribution locale et ses travaux portent sur l'impact de ces considérations sur la politique et les règlements auxquels les divers secteurs de l'industrie sont actuellement soumis. Les coprésidents du Comité vont bientôt présenter au Ministre des recommandations en vue de promouvoir l'établissement ordonné d'une infrastructure de distribution locale efficace contribuant au bien-être des Canadiens durant le siècle prochain.

#### Politique de délivrance de licences aux systèmes fixes de radiocommunications desservant une zone restreinte

D'intenses consultations publiques portant sur cette question ont conduit à la publication d'un document de politique pertinent le 17 août 1991. En vertu de cette politique et par le biais d'une libéralisation des conditions et du processus de délivrance de licences, on autorisera un plus grand choix de services et on permettra une plus grande souplesse en matière d'établissement d'installations radio dont l'utilisation serait généralement restreinte à une zone locale. On pourra ainsi répondre efficacement aux besoins uniques des utilisateurs au moment où ces besoins apparaîtront. Diverses consultations menées auprès de l'industrie ont permis d'établir que la politique a été accueillie favorablement par l'industrie des télécommunications et les utilisateurs en général.



---

### Document de travail concernant l'assouplissement de la politique de délivrance de licence de systèmes radio interurbains

Par suite de la publication de la politique sur les systèmes fixes de radiocommunications desservant une zone restreinte et pour répondre aux diverses demandes d'élargissement de cette politique, des consultations publiques ont été organisées afin de déterminer s'il conviendrait, dans l'intérêt général, d'assouplir la politique sur les systèmes de radiocommunications interurbains. Ce processus de consultation a été amorcé le 18 avril 1992 par la publication du document de discussion susmentionné.

### Examen de la politique sur les services transfrontaliers par satellite

Cet examen de la politique nationale a été annoncé dans la Gazette du Canada en septembre 1989. Les changements que l'on prévoit apporter à la politique concerneront uniquement les services fixes par satellite autres que de radiodiffusion du type TTPO (VSAT) et de types équivalents, services point à point et services mobiles exclus. Ce changement nous permettra de mettre en application l'arrangement conclu l'an passé avec les États-Unis en ce qui concerne ces services particuliers. Cette politique se distingue par la garantie qui y est faite que les installations par satellite du Canada seront utilisées équitablement en dépit de l'existence de prestataires américains de services par satellite nombreux et importants.

### Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications

En mai 1991, de concert avec le président du Conseil canadien des normes, le Ministre a annoncé l'établissement du Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications (CCCNT).

Le CCCNT a pour mission de coordonner les activités en vue de rendre l'infrastructure des normes de télécommunications canadiennes plus efficace. Il a aussi pour mandat de contribuer à l'élaboration et à la recommandation de stratégies destinées à faire progresser la normalisation des télécommunications au Canada, à faire en sorte que le Canada participe aux travaux régionaux, interrégionaux et internationaux de normalisation et qu'il ait une influence sur l'orientation de ces travaux.

Le CCCNT est ouvert à toutes les organisations qui s'occupent activement de normalisation des télécommunications au Canada.

### Établissement de services téléphoniques publics sans fil

Par suite des consultations publiques entreprises en 1989, le Ministère a accordé des licences de station radio à 22 exploitants désirant faire des essais sur le terrain pour évaluer les facteurs techniques et de commercialisation des téléphones sans fil. À ce jour, ces expérimentateurs ont consacré quelque 10 millions de dollars à ces essais.

---

En septembre 1991, un Comité consultatif de l'industrie a présenté au Ministre la partie A de son rapport final qui contenait des recommandations sur l'établissement d'un service téléphonique public sans fil permanent. Ce rapport renfermait des recommandations sur tous les aspects de la question sauf celui d'une technologie de radiocommunications commune unique. Une recommandation sur ce point a été faite dans la partie B du rapport final que le Comité a présenté à la fin de février 1992. Cette recommandation est actuellement examinée avant que le Ministre n'en fasse l'approbation définitive.

En outre, en septembre 1991, un avis publié dans la Gazette du Canada invitait les parties intéressées à exploiter un service téléphonique public sans fil à se manifester. Le Ministère reçut plus de 80 réponses. Un appel de demandes détaillées sera bientôt fait, accompagné d'un exposé de principes. Le choix des candidats devrait se faire à la fin de 1992 ou au début de 1993.

Cette initiative canadienne unique en son genre illustre bien les avantages des projets conjoints de l'industrie et de l'État.

#### Renouvellement des licences des exploitants du service radiotéléphonique mobile cellulaire

C'est le 1<sup>er</sup> juillet 1985 qu'eut lieu la première communication du service radiotéléphonique mobile cellulaire au Canada. Au début, ce service était offert uniquement à Montréal et à Toronto, mais il est maintenant établi dans toutes les provinces canadiennes. Le service est assuré par deux réseaux nationaux, Rogers Cantel Inc., une association de filiales cellulaires de compagnies de téléphone.

On a revu les conditions des licences originales qui autorisaient ces prestataires à assurer le service cellulaire. En janvier 1992, après d'intenses consultations, on a avisé ces prestataires des nouvelles conditions qu'ils devaient respecter en matière de propriété et de contrôle canadiens et des exigences en ce qui concerne la R & D. Les licences ainsi révisées seront valides pour une période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> avril 1992 au 31 mars 1996.

#### Télécommunications et vie privée

À l'automne 1991, on a demandé au groupe de la Politique des télécommunications d'élaborer une politique pour répondre aux préoccupations du public relativement à la protection de la vie privée dans le secteur des télécommunications. On a constitué un groupe de travail pour étudier les aspects de cette question et analyser les diverses solutions possibles. S'inspirant du projet de loi sur les télécommunications et de la Loi sur la radiocommunication, le groupe a préparé un ensemble de principes ou code sur le respect de la vie privée à l'intention des télécommunicateurs et des prestataires de services. Ce code doit toutefois être approuvé par le Ministre et il doit y avoir consultation publique. Sa mise en oeuvre devrait se faire au début de 1993.

---

### Sommet national sur la politique d'information

Un sommet national sur la politique d'information sera organisé à Ottawa en décembre 1992. Pour des gouvernements, les chefs d'entreprise et les principaux utilisateurs, ce sera l'occasion de débattre de politiques et de stratégies afin de tenir compte de l'impact des technologies d'avant-garde dans le domaine de l'information et du rôle changeant de l'information. Ce sommet est une étape préparatoire de la conférence sur les technologies multimédias qui se tiendra au Canada en avril 1993 (voir Société de l'information).

### SPIRIT

Le recours aux services d'information électronique procure un avantage concurrentiel, mais de nombreux secteurs de l'économie canadienne accusent un retard dans ce domaine. En juin 1991, pour stimuler l'intérêt vis-à-vis des nouveaux marchés, on a publié une stratégie nationale : «Soutien à la promotion, l'innovation et la recherche sur l'information et les technologies (SPIRIT)». Au cours de la première phase de SPIRIT qui s'est déroulée en 1991, les bureaux régionaux du Ministère en Ontario, au Québec et dans la région de l'Atlantique ont organisé des projets pilotes. En 1992, au cours de la phase II, on poursuivra sur cette lancée et on cherchera à terminer la planification des projets SPIRIT dans l'Ouest et à réaliser une alliance nationale pour unir les différents projets pilotes et renforcer les aptitudes de l'industrie canadienne des bases de données.

### TRI-EDI

De plus en plus d'entreprises de nos principaux partenaires commerciaux ont recours, plus tôt que prévu, à des réseaux d'échange électronique de données pour réaliser leurs transactions commerciales, ce qui menace sérieusement la position concurrentielle de l'industrie canadienne. Les transactions qui se faisaient jusqu'à maintenant sur papier font désormais appel à des systèmes électroniques innovateurs qui donnent aux firmes des outils pour concevoir, produire et livrer des biens et des services. Afin que les entreprises canadiennes soient parmi les premières à tirer profit des perfectionnements dans le secteur du commerce mondial, le Ministère a élaboré un projet de stratégie de commerce électronique qu'il a présenté dans le document «TRI-EDI : Besoins de télécommunications et échange de données informatisé international». Le Ministère a transmis son projet TRI-EDI à la Commission des communautés européennes (CCE) en décembre 1991 en exprimant le souhait qu'il serve comme document de base pour une étude conjointe du Canada et de l'Europe sur les systèmes d'échanges commerciaux internationaux. La Commission s'est montrée favorable au projet et a demandé que l'on poursuive la discussion. Une conférence est donc prévue sur le sujet en juin 1992 et l'étude proprement dite pourrait démarrer dès septembre prochain.

### Stratégie d'édition au moyen de nouveaux médias

En 1991, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) a entériné une stratégie préconisant l'utilisation de nouvelles technologies pour répondre aux besoins des nouveaux marchés dans le domaine de la documentation éducative électronique. Une présentation au Conseil du Trésor a été rédigée, présentée et ensuite approuvée à cet égard. La stratégie

---

d'édition au moyen de nouveaux médias est le résultat d'intenses consultations avec l'industrie et les ministères provinciaux de l'Éducation. La première série de projets pilotes va commencer en 1992 et des discussions seront alors organisées pour statuer sur l'opportunité d'établir un programme permanent.

### Bases de données culturelles

Le Ministère a préparé un rapport préliminaire sur la vulnérabilité actuelle des bases de données culturelles aux réductions fiscales, aux prises de contrôle des sociétés et aux nouvelles technologies. À l'heure actuelle, au Canada, bon nombre d'activités culturelles font appel à des bases de données dont l'intégrité est menacée par les nouvelles conditions du marché. Pour aider le Ministère à trouver une solution à ce problème, on a formé un groupe de travail pour recueillir de l'information sur la question et étudier les stratégies envisageables. Ce travail se poursuivra pendant toute l'année et le groupe produira un rapport et une présentation au Cabinet.

### Publications

Divers rapports, études et monographies ont également été publiés au cours de l'année écoulée. Parmi eux, il y a notamment les publications suivantes :

- \* New Media and the Canadian Television Industry (Les nouveaux médias et l'industrie canadienne de la télévision);
- \* Rapport sur les applications des systèmes multimédias telles que distribuées aux utilisateurs;
- \* Rôle du Canada dans le développement de normes EDI;
- \* Classrooms of the Future (L'école de demain);
- \* Rapport de la mission canadienne en Europe sur l'apprentissage à distance et la formation assistée par ordinateur.

## **1.2 Indicateur de rendement**

Satisfaction des parties intéressées au regard du processus d'élaboration et de mise en oeuvre de la politique.

### *Objectifs de rendement*

- Satisfaction du Sous-ministre au regard de l'efficacité des politiques;
- Constatations découlant de l'évaluation du programme de 1991-1992 (politique en matière de télécommunications).

### *Constatations*

Le Sous-ministre est satisfait des processus actuels d'examen et de développement de la politique.

La politique des télécommunications devrait subir d'importantes révisions dans un proche avenir et ne sera probablement pas soumise à une évaluation au cours des prochaines années.

## 2.0 Recherche et développement

### 2.1 Indicateur de rendement

Dépenses (fonds et années-personnes) par grand domaine d'activité.

#### *Objectif de rendement*

Dépenses réelles et tendances constatées avec les années, en termes de fonds engagés et d'années-personnes.

#### *Constatations*

Types de recherche	1989-1990		1990-1991		1991-1992	
	A.-P.	M \$	A.-P.	M \$	A.-P.	\$ M
Technologies de radiocommunications et des télécommunications par satellite	111.1	9,087	115.7	13,399	119.0	14,793
Technologies de la radiodiffusion	44.7	4,111	41.7	4,352	42.2	4,605
Automatisation du travail *	61.5	9,280	47.6	9,150	55.9	8,331
Dispositifs et composantes de communications	52.7	4,133	51.9	3,965	50.8	4,492
<b>Ressources globales affectées à la recherche</b>	<b>270.0</b>	<b>26,611</b>	<b>256.9</b>	<b>30,866</b>	<b>267.9</b>	<b>32,221</b>

\* Incluant la recherche sur l'interconnexion des systèmes.

Les chiffres en dollars englobent les dépenses en biens et services, les investissements, les subventions et contributions, les salaires, le temps supplémentaire et les indemnités.

Les ressources qui suivent ont été consacrées à la recherche en matière de technologie des communications par satellite et des radiocommunications : en 1991-1992, 5,2 millions de dollars et 9 années-personnes pour le projet MSAT; en 1990-1991, 4,6 millions de dollars et 6 années-personnes; en 1989-1990, 1,9 million de dollars et 4,1 années-personnes; en 1988-1989, 1,9 million de dollars et 5,2 années-personnes; en 1987-1988, .7 million de dollars et 5,3 années-personnes.

### 2.2 Indicateur de rendement

Marchés conclus avec des organismes de l'extérieur, subventions et contributions (pourcentage) par rapport à l'ensemble des activités liées à la recherche.

#### *Objectif de rendement*

Maintien du niveau actuel (43 pour 100) si le financement global demeure stable.

## Constatations

Les dépenses réelles de l'année 1990-1991 dont il est fait état dans l'Appendice des sciences (sciences naturelles) du Budget des dépenses (ASBD) de 1992-1993 pour le Ministère révèlent que la valeur des marchés adjugés à l'extérieur, les subventions et les contributions ont représenté 40,7 pour 100 (21,7 millions de dollars) des dépenses globales (voir la figure 12).

Ces données comprennent les dépenses engagées au titre de la recherche sur les

technologies spatiales jusqu'en 1988-1989, l'ICC à compter de 1989-1990 ainsi que des sommes de 21, 18, 16 et 13 millions de dollars engagées en 1987-1988, 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991 respectivement, correspondant à des subventions et contributions versées dans le cadre de la sous-activité relative au développement des communications.

La réduction des dépenses relatives aux marchés conclus avec des organismes de l'extérieur est attribuable à la diminution des fonds des Ententes de développement économique et régional (EDER) dans le domaine des communications.

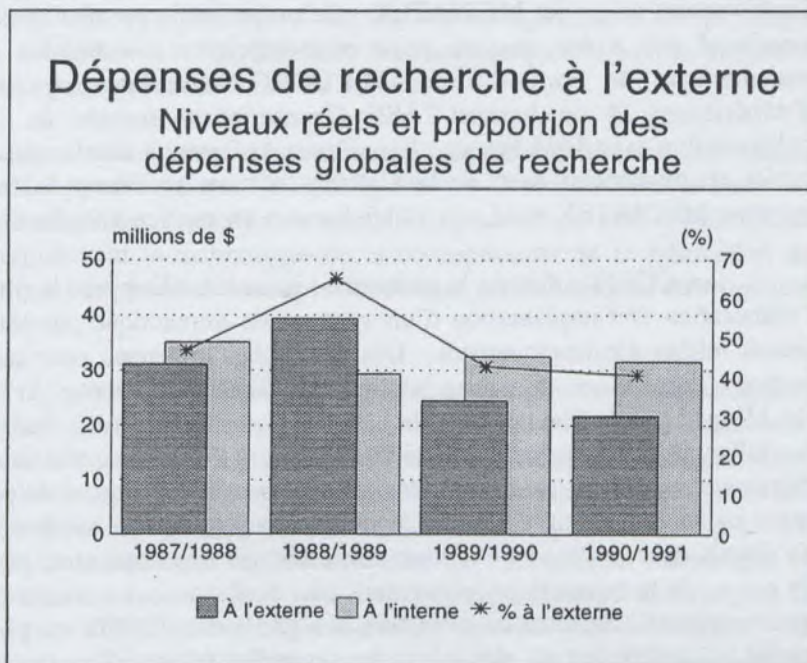
### 2.3 Indicateur de rendement

Constatations ou applications importantes découlant des travaux de recherche.

#### Objectif de rendement

Descriptif

Figure 12



---

## *Constatations*

Le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT) a contribué à l'achèvement du projet *MEDIATEX*. Ce projet est le premier système de sous-titrage français simultané qui a été mis au point pour répondre aux besoins de l'auditoire francophone malentendant de Radio-Canada. Le CCRIT avait la charge d'élaborer des programmes d'expériences et un logiciel *TASF* (Transcription assistée de sténotypie en français) en collaboration avec IBM-France. Par ailleurs, le Centre a aussi supervisé le travail scientifique du projet et, de concert avec Radio-Canada, la mise en oeuvre technique de *MEDIATEX*. Le système *MEDIATEX* a été mis officiellement en service à Radio-Canada le 14 avril 1992.

Le CCRIT a fait de la recherche visant à faciliter, sur le plan humain et technologique, l'élaboration et l'implantation d'un système de bureautique par satellite dont les composantes seront reliées électroniquement. Des démarches concrètes pour mettre en place un réseau de bureaux satellite ont été entreprises avec la participation active du bureau régional de l'Ontario du Ministère. À l'heure actuelle, 18 employés se sont dits intéressés par la perspective de travailler au premier "bureau satellite" pilote, à Berlington (Ontario). Les derniers détails du déménagement étant presque réglés, nous prévoyons inaugurer le premier bureau de télétravail entre juillet et septembre 1992. L'initiative du projet-pilote sur le télétravail, qui est décrite plus en détails dans le *Projet de gestion concertée*, est très importante puisque grâce à la technologie de pointe de la bureautique, elle créera sans doute un tout nouveau concept de travail au sein du gouvernement. Sa mise au point sera le signe que le CCRIT est plus que tout autre capable de régler les problèmes qui découlent des nouvelles formes d'organisation du travail rendues plus efficaces par la technologie. Ce projet aura en outre un impact positif sur la conservation des employés, les coûts de formation et la productivité, ce qui réduira les frais de l'État. Sur le plan social, la réalisation de ce projet va faire diminuer les coûts du transport, puisque les employés seront beaucoup plus près de leur lieu de travail.

Le CCRIT a lancé un important projet dans le domaine des systèmes de soutien du rendement de concert avec ADGA dans le cadre de sa participation à un consortium de 26 millions de dollars pour établir des interfaces de pointe et des aides à la formation touchant l'utilisation de systèmes électroniques complexes.

Le Bureau des programmes de normalisation (BPN) a réussi à résoudre l'impasse d'une norme sur les claviers bilingues au Canada (anglais et français), norme dont la publication a été approuvée par l'Association canadienne de normalisation (CSA). Le BPN a organisé et dirigé le premier séminaire sur les normes de la technologie de l'information et des télécommunications. Pour les intervenants, ce séminaire fut une occasion unique de repérer les grandes questions stratégiques de normalisation de ce secteur au Canada et d'en discuter. Dans son rapport qui fut largement diffusé, le rapporteur des délibérations du séminaire fait état d'un certain nombre de questions qui ont mené à un consensus. Le rapport recommande en outre d'organiser des séminaires régionaux semblables pour inciter les régions à prendre part au processus de normalisation. De tels séminaires seront organisés dans les cinq régions du MDC pour juin 1992.

---

Le conseil de direction de l'"Optical Society of America" a reconnu la contribution du Ministère à l'avancement de l'optique en nommant un de ses employés «Fellow of the Society». Cet honneur est lié à l'invention et à la mise au point, par le MDC, de la technologie des coupleurs à fibre optique réalisés par fusion. C'est la technologie que l'on privilégie mondialement pour diviser, combiner et multiplexer des signaux optiques et son exploitation représente un marché potentiel de plusieurs millions de dollars.

Un projet de recherche collective, d'une durée de quatre ans, dans le domaine des circuits intégrés hybrides miniatures à hyperfréquences (MHMIC) avec le Centre national d'étude en télécommunications (CNET) de Lannion (France) s'est terminé avec succès en 1991-1992. Établi pour faire progresser plus rapidement la technologie de la conception et de la fabrication de circuits MHMIC, ce programme a rapporté de multiples avantages technologiques au Ministère comme à l'industrie canadienne.

On a réussi à terminer la construction des nouveaux laboratoires de micro-électronique et des micro-ondes en respectant le budget prévu et ces laboratoires seront bientôt opérationnels. Ces installations intégrées, qui comptent parmi les plus polyvalentes au Canada, vont permettre aux chercheurs d'élaborer toute une gamme de prototypes de composants depuis la croissance des matériaux semi-conducteurs jusqu'à l'établissement intégral des caractéristiques électroniques. De plus, des disciplines comme la technologie des micro-ondes, la transmission numérique et l'optoélectronique étant regroupées sous un même toit, l'interaction, l'échange des idées et la réalisation de projets mixtes entre scientifiques de spécialisations diverses sont encouragés. On s'attend à ce que la convergence de ces technologies constitue un sujet de R & D important en matière de systèmes de communication pendant la prochaine décennie.

Grâce aux efforts soutenus du Canada, la CAMR 92 a attribué une largeur de 40 MHz de la bande L (1,52 GHz) à la radiodiffusion sonore numérique terrestre et par satellite. Dans le cadre d'un partenariat avec l'industrie de la radiodiffusion, le Ministère a mené plusieurs travaux de recherche dont les résultats font l'objet de deux rapports du Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR). Par ailleurs, le MDC a joué un rôle très actif dans les délibérations du CCIR qui ont conduit à l'adoption, en novembre 1991, de deux projets de recommandations sur les systèmes de radiodiffusion sonore numérique terrestre et par satellite.

Les techniques modernes de traitement numérique des signaux permettent maintenant d'éliminer efficacement et à coût modique les effets d'écho qui sont causés par de mauvaises conditions de réception et qui altèrent l'image de télévision. On a fait des simulations par ordinateur et des tests en laboratoire pour évaluer la pertinence et la compatibilité des divers systèmes d'annulation d'échos proposés. Comme suite à ces évaluations et aux essais pratiques qui ont été réalisés aux États-Unis, on choisira un seul système de suppression d'écho qui sera uniformisé afin de servir sur l'ensemble du continent nord-américain pour que les téléspectateurs aient à l'avenir accès à un service de télévision de plus grande qualité.

Mai 1991 marqua l'ouverture officielle du Laboratoire d'évaluation de la télévision de pointe (LETVP), installation établie par le MDC et parrainée par des partenaires du secteur privé et devant servir à l'évaluation subjective de six systèmes de télévision de pointe. Les essais portant sur le premier système terrestre ont débuté en août 1991 et l'examen de trois de ces



---

systemes avait été fait à la fin de l'année. On analyse actuellement les données recueillies et les rapports sur les six systèmes seront disponibles en décembre 1992.

En juin 1991, Télésat Mobile Inc. (TMI) a annoncé la signature d'une entente avec Arianespace en vue du lancement, en 1994, du premier système de télécommunications mobiles par satellite MSAT I par la fusée Ariane 4 au coût contractuel de 120 millions de dollars. TMI et American Mobile Satellite Corporation (AMSC) ont signé un contrat de deux millions de dollars avec Comsat Labs et MPR Teltech Ltd. pour l'ensemble des travaux d'établissement des caractéristiques fonctionnelles et des jonctions du secteur terrien du système canadien. Les caractéristiques du secteur terrien ont été établies et un contrat devrait être accordé au début de 1992-1993. Le Centre de recherches sur les communications (CRC) du Ministère a déployé de nombreux efforts pour appuyer ce projet en élaborant des techniques de modulation et de codage, des antennes et des composantes de radiocommunications. À ce bilan s'ajoute l'établissement de communications aéronautiques par satellite. Après plus d'un an d'intenses préparatifs pour établir les positions canadiennes en ce qui concerne les fréquences de la bande L, le Canada a réussi à obtenir que la CAMR 92 reconnaisse d'importantes attributions de fréquences nouvelles pour le service mobile par satellite.

Un contrat de 3 millions de dollars signé avec Spar Aérospatiale Ltée relativement à la phase AI d'un projet intitulé «Advanced Satcom Mission System Concept and Hardware Definition» (Définition conceptuelle et matérielle d'un système de pointe pour des missions de communications par satellite) progresse rapidement et bon nombre des tâches prévues ont été accomplies. Ce contrat financé conjointement par le MDC (1,8 million de dollars), Spar (565 000 \$) et des sous-traitants de Spar (642 000 \$) porte sur l'étude de faisabilité d'une charge utile de démonstration intégrée et évoluée fonctionnant dans la bande Ka/Ku et conçue pour assurer toute une foule de services de communications d'affaires personnelles, mobiles et privées. Le Ministère fait actuellement l'examen d'une proposition que Spar lui a fait parvenir concernant une phase II et qui s'intitule «Advanced Satcom Mission Payload Definition and System Feasibility Study» (Étude de faisabilité de système et définition de la charge utile de pointe pour des missions de communications par satellite). Deux grandes expériences utilisant le répéteur du satellite Olympus dans la bande Ka sont en cours.

## **2.4 Indicateurs de rendement**

- Qualité de la recherche; nature et fréquence d'utilisation.
- Pertinence à long terme de la R & D.

### *Objectifs de rendement*

- Qualité qui se compare à celle que l'on obtient de laboratoires indépendants du même genre.
- Constatations découlant de l'évaluation des laboratoires de recherche effectuée en 1988-1989. Des objectifs seront élaborés en fonction de cette évaluation.
- Opinion des clients actuels et éventuels et des gestionnaires du MDC chargés de la recherche, et comparaison avec les travaux de recherche menés ailleurs.

---

## *Constatations*

Dans le Rapport annuel de gestion de l'an passé, les principales constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation des laboratoires de recherche ont été communiquées. Rappelons simplement que l'évaluation avait permis de constater que les laboratoires de recherche jouent manifestement un rôle unique et précieux au sein de l'industrie canadienne des communications et que la qualité des travaux de recherche est comparable avec ceux réalisés à l'étranger. Par contre, l'évaluation soulignait un manque généralisé de sensibilisation à l'égard de certaines des activités des laboratoires, un besoin d'axer davantage les recherches sur les priorités de l'industrie et de mieux organiser et communiquer l'information recueillie au cours des projets de recherche. Les observations et recommandations de l'évaluation sont compatibles avec celles de l'étude du Comité des dépenses fédérales en science et technologie (Comité Lortie) ce qui en rehausse encore la crédibilité.

Les recommandations qui découlaient des observations ont été acceptées par les gestionnaires du Ministère et les discussions entourant de nouveaux arrangements organisationnels pour les laboratoires en tiennent compte. Tel qu'approuvé par le Conseil du Trésor le 20 janvier 1992, le Centre de recherches sur les communications (CRC) est devenu un institut de recherche à partir du 1<sup>er</sup> avril 1992 et devra fonctionner pleinement sous le nouveau modèle à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1993. La fonction d'évaluation du Ministère travaille de concert avec la haute gestion du CRC au développement d'un cadre d'imputabilité et d'un cadre d'évaluation. Il est prévu qu'une évaluation du projet pilote sera effectuée trois ans après sa mise en oeuvre.

Une équipe de transition a été formée à l'automne de 1992 pour élaborer la mission, la structure organisationnelle, les fonctions et les responsabilités du nouvel institut. Une présentation énonçant les principaux pouvoirs de gestion a été faite au Secrétariat du Conseil du Trésor et approuvée en janvier 1992. Un protocole d'entente entre le CRC et le MDC a été élaboré; il établissait le nouveau cadre de relations entre le Ministère et le CRC, notamment les modalités de financement, les services généraux et les services de soutien sur place, la nature des rapports avec la clientèle, les responsabilités, les pouvoirs et le processus de gestion. Les ententes contractuelles officielles conclues entre le Ministère et le CRC seront parachevées au cours du prochain exercice financier.

Un élément clé de la nouvelle mission du CRC sera le leadership et l'excellence dans le domaine de la recherche sur les communications. Le CRC continuera de démontrer la valeur de la recherche gouvernementale et contribuera à ce que l'industrie canadienne des communications demeure un concurrent de premier plan à l'échelle mondiale et continue à contribuer à la prospérité du pays. Le mandat du CRC consistera notamment à développer et à promouvoir les technologies, les systèmes et les services de communications; à appuyer l'utilisation et la gestion efficaces du spectre des fréquences radioélectriques; à contribuer à l'élaboration de normes nationales et internationales en matière de technologies, de systèmes et de services de communications; à fournir des services, des conseils et des installations en matière de recherche et développement; à transférer les technologies au profit de la clientèle; à fournir une expertise technique à l'appui des initiatives du gouvernement en matière de politique; et à faciliter les accords internationaux de recherche et développement et à y participer.

---

Un président du CRC, qui relèvera du Sous-ministre, sera nommé après un processus de sélection. En outre, le Ministère nommera un bureau de direction, formé de représentants des milieux universitaires et industriels.

## **2.5 Indicateur de rendement**

Coût et avantages relatifs de la R & D interne.

### *Objectifs de rendement*

Constatations de l'évaluation des laboratoires de recherche et de l'étude de la structure organisationnelle effectuée par le CCRIT. Des objectifs seront élaborés en fonction de ces études.

### *Constatations*

Le 1<sup>er</sup> avril 1992, conformément aux recommandations du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, le Centre de recherches sur les communications (CRC) reçut le titre d'institut de recherche. Les évaluations des laboratoires de recherche avaient toujours reconnu le calibre international de la recherche faite au CRC, mais elles ont aussi indiqué qu'il était nécessaire d'accentuer le profil des activités du Centre et d'accentuer le transfert de ses connaissances à l'industrie.

Jouissant d'une plus grande indépendance, ce nouvel institut de recherche profitera de plus de souplesse et pourra compter sur un meilleur climat de collaboration qui lui permettront de constituer des partenariats et de conclure des alliances auprès des universités, du secteur privé et d'autres organisations du secteur public. Cette souplesse se manifestera de trois façons : conservation des recettes, utilisation de comptes à fins déterminées et échanges personnels.

Le CRC s'efforcera de promouvoir les projets conjoints de R & D en communications et d'y participer, de maximiser l'efficacité des ressources sur lesquelles peuvent compter les chercheurs, d'établir l'accès aux connaissances techniques et de les mettre en application.

Les programmes de R & D seront planifiés et évalués et la clientèle sera repérée par le truchement d'examen internes et externes par les pairs et des mécanismes de consultation afin d'en déterminer le succès et l'efficacité.

## **3.0 Développement des communications**

### **3.1 Indicateur de rendement**

Niveau des dépenses par programme d'aide à l'industrie ou par initiative (fonds et années-personnes).

---

### *Objectif de rendement*

Dépenses réelles et tendances constatées avec les années, en termes de fonds engagés et d'années-personnes.

### *Constatations*

Les activités sont concentrées dans les domaines suivants :

- Programmes de soutien économique et industriel incluant un appui direct de l'industrie spatiale canadienne grâce à des projets à coûts partagés en vertu du Programme de développement de l'industrie spatiale (SID). Ce programme est en voie d'être éliminé graduellement - les ressources sont passées de 8 millions à 3,3 millions de dollars.
- Collaboration internationale en matière de R & D, axée particulièrement sur l'Europe et le Japon (3 années-personnes et 0,05 million de dollars).
- Soutien de la commercialisation sur le plan international (stable avec 10 années-personnes et 0,25 million de dollars).
- Programmes d'applications des communications (PAC)(4 années-personnes et 1,8 million de dollars).
- Programmes d'applications informatiques (8 années-personnes et 0,655 million de dollars).
- Soutien de l'établissement du Bureau de transfert de la technologie au moyen du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) (6 années-personnes et 6 millions de dollars pour le PARI-R et 45 projets d'autres programmes).

Les réalisations particulières de 1991-1992 comprennent l'achèvement de la phase AI concernant la définition d'un système pour la prochaine génération de satellites de télécommunications (systèmes de communications par satellite de pointe dans la bande Ka). Les travaux d'élaboration donnés en sous-traitance en vertu du protocole d'entente déjà conclu entre le MDC et Spar ont été achevés à la fin de mars 1992. Le SCID, nouveau programme de développement d'une infrastructure des communications par satellite, a été élaboré et intégré au plan spatial à long terme qui sera présenté au Cabinet en septembre 1992 pour qu'il en fasse l'étude. En 1991-1992, un montant de plus de 100 millions de dollars en exportations réalisées par les entreprises canadiennes découlent de l'intervention directe ou indirecte du soutien de la commercialisation.

Le Ministère a lancé un programme de communications pour les exploitations minières qui comprend les quatre projets suivants : transmission de données sans fil à grande vitesse, système de téléappel VLF pour assurer des communications d'urgence, système de télécommande sans fil pour le fonctionnement de machines éloignées et projet d'établissement des caractéristiques des lignes de transport. Le projet de télé-apprentissage au moyen du Réseau multimédia à intégration de services (RMIS) a été inauguré au cours de l'année écoulée. On a mis en place la stratégie nationale d'intégration des personnes handicapées au coût de 158 millions de dollars, le

---

secteur des Communications et de la Culture du MDC recevant, à titre de partenaire à part entière, 4,65 millions de dollars répartis sur les quatre prochaines années. Le logiciel BLISS est maintenant offert sur le marché et on en fait la commercialisation pour rendre les quotidiens accessibles aux non-voyants.

Le Bureau de transfert de la technologie (BTT) a géré cette année 25 grands projets de R & D évalués à 12 millions de dollars. Le Bureau a traité 9 nouveaux projets évalués à 5,4 millions de dollars, le Conseil national de recherches Canada (CNRC) y allant d'une contribution de 2,3 millions de dollars. En raison du caractère pluriannuel de ces projets, les gestionnaires de projet devraient avoir plus de travail au cours des deux prochaines années. Le BTT a également coordonné l'évaluation technique de plus de 45 projets présentés à d'autres ministères du gouvernement (par exemple : Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO), Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA)) où sont mises à contribution les connaissances techniques du CRC. Ces projets représentent cinq millions de dollars en dépenses de R & D.

Dans l'attente du rétablissement officiel des services aux utilisateurs qui devait se faire en février dernier, on a utilisé temporairement le satellite Olympus en octobre 1991, après sa récupération. Le Canada utilise ce satellite de trois façons : (1) comme banc d'essai pour la recherche au Centre de recherches sur les communications (CRC) (simulation du traitement de bord, recherche préliminaire sur les systèmes d'antennes pour communications personnelles, mesures d'évaluation des performances en vue de la prise de mesures contre les évanouissements et d'évaluation des systèmes de commande d'alimentation pour les liaisons ascendantes, ainsi qu'expérimentation d'un système microcellulaire par Télésat Canada); (2) pour la simulation industrielle (contrats de mise au point de convertisseurs par blocs à faible bruit, d'amplificateurs de puissance à semi-conducteurs et d'émetteurs-récepteurs EHF); (3) pour l'établissement de services avec d'autres partenaires (y compris les Affaires extérieures afin d'offrir une formation en soins de santé, Enterprise York pour la sélection de candidats en vue des échanges Est-Ouest en Roumanie, le gouvernement de l'Ontario en vue de la réalisation d'essais multimédias interactifs avec le pays de Galles et le réseau des Forces canadiennes pour la réalisation de reportages en direct et la couverture d'événements spéciaux). Des discussions ont été amorcées sur la phase expérimentale du satellite de technologie de pointe en matière de télécommunications en vue d'établir un cadre d'activités conjointes pour prendre la relève d'Olympus.

### **3.2 Indicateur de rendement**

Rapport entre les sommes et autres genres de ressources dépensées chaque année au titre de l'aide à l'industrie et les années-personnes.

#### *Objectif de rendement*

Rapport réel et tendances constatées avec les années.

## Constatations

	1989/1990	1990/1991	1991/1992	% de Changement
Programmes de soutien industriel et économique	1,5M/A.-P.	1,6M/A.-P.	0,825M/A.-P.	-48,4
Applications des communications	0,18M/A.-P.	0,3M/A.-P.	0,45M/A.-P.	50
Applications en informatique	0,06M/A.-P.	0,089M/A.-P.	0,082M/A.-P.	-7,9
Commercialisation internationale	0,02M/A.-P.	0,025M/A.-P.	0,025M/A.-P.	0
Transferts technologiques	--	0,78M/A.-P.	1,0M/A.-P.	28,2

Le Programme de développement de l'industrie spatiale (PDIS) a comporté la gestion de deux contrats par année-personne comparativement à huit en 1990-1991. Cependant, ce nombre se compare à peu près à celui de l'an passé, c'est-à-dire huit, si l'on considère les responsabilités supplémentaires découlant de la coordination des projets et de l'aide à fournir aux régions relativement à l'exécution du Programme de développement des communications régionales, ainsi que d'autres projets comme le Plan spatial à long terme.

En matière de commercialisation internationale, chaque année-personne s'est occupée, en moyenne, de quelque 30 entreprises, qui ont représenté 20 missions extérieures. Par ailleurs, il y a eu 30 visites et missions intérieures.

Dans le domaine des applications des communications, chaque année-personne a mis sur pied, élaboré ou planifié en moyenne dix projets de communications, ce qui représente une augmentation de 30 pour 100. Au total, il y a eu 4,5 contrats (chacun représentant des dépenses de plus de 25 000 \$) par année-personne, soit une augmentation de 33 pour 100 par rapport à l'année précédente.

Dans le domaine des applications informatiques, chaque année-personne a pris en charge la gestion d'un contrat (plus de 25 000 \$). En moyenne, trois projets de communications par année-personne ont été mis en oeuvre, élaborés ou planifiés. Tous les projets ont été exécutés en collaboration avec d'autres organismes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement.

En ce qui concerne les transferts technologiques, chaque année-personne a géré en moyenne quatre grands projets et sept projets de moindre importance, pour un total d'un million de dollars chacune.

### 3.3 Indicateur de rendement

Rapport entre les dépenses annuelles engagées (ou autres formes d'aide aux programmes) et le niveau de la demande.

---

### *Objectif de rendement*

Rapport réel et tendances constatées avec les années.

### *Constatations*

La demande de soutien en vertu du Programme de développement de l'industrie spatiale (PDIS) a été trois fois plus forte que les fonds disponibles et cette tendance se poursuit durant le nouvel exercice. Les entreprises de communications canadiennes ont besoin d'aide pour entreprendre des travaux de R & D à long terme qu'elles ne peuvent pas réaliser seules. Une façon viable d'entreprendre de gros projets de R & D sans risques exagérés et à un coût raisonnable pour les différentes firmes semble consister dans le regroupement de sociétés qui pourront compter sur la participation du Ministère et un soutien financier à frais partagés.

Bien qu'il soit difficile de quantifier avec précision la demande d'activités de soutien de la commercialisation internationale ainsi que les résultats obtenus dans ce domaine, on prévoit qu'ils seront, dans les prochaines années, à un niveau comparable à celui de l'année en cours et ils pourraient même accuser une légère augmentation.

En 1991-1992, on a approuvé le soutien financier des neuf nouveaux projets de transfert technologique de R & D qui ont été présentés.

### **3.4 Indicateur de rendement**

Avantages économiques additionnels tirés du Programme.

### *Objectif de rendement*

Objectifs à fixer compte tenu des tendances passées, et du niveau actuel des ressources.

### *Constatations*

Tous les projets qui ont reçu l'appui du Programme de développement de l'industrie spatiale (PDIS) en 1991-1992 étaient des projets de R & D de longue haleine et très risqués. Le sous-traitant qui devait, en vertu du programme, s'occuper de l'aspect développement a financé la moitié de l'étude de trois millions de dollars qui portait sur la définition et le concept d'un satellite de communications de pointe et qui visait à établir la conception de la prochaine génération de satellites de télécommunications canadiens. L'autre moitié du financement a été fourni conjointement par SPAR, Télésat, ComDev, MPR Teltech et Comsat.

En 1991-1992, une aide importante a été offerte aux compagnies canadiennes pour qu'elles exportent des produits de la technologie des télécommunications et de l'information vers les Amériques, les pays de la ceinture du Pacifique, l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient, l'Europe de l'Ouest et, de plus en plus, l'Europe de l'Est, la Russie et les autres membres de la

---

Communauté des États indépendants. Cette aide inclut des contrats de Spectrocan d'une valeur de 13 millions de dollars en Indonésie, un contrat de 6 millions en Malaisie et un autre de 9 millions entre MPR Teltech Limited et la Corée.

### **3.5 Indicateurs de rendement**

- Mesure dans laquelle le programme permet aux industries canadiennes de mieux soutenir la concurrence sur les marchés étrangers et sur le marché intérieur.
- Mesure dans laquelle les activités d'aide à l'industrie ont donné lieu à un accroissement des ventes de produits et de services canadiens associés à la technologie des communications sur le marché intérieur et sur les marchés étrangers.
- Suffisance des ressources affectées au programme et qualité de leur répartition au regard des objectifs poursuivis.

#### *Objectifs de rendement*

- Constatations découlant de l'évaluation de 1990-1991. Des objectifs seront élaborés en fonction de cette évaluation.
- Accroissement de la part du marché avec le temps. Des objectifs plus précis seront élaborés en fonction de l'évaluation de 1989-1990.
- Rendement relatif des différentes activités. Des objectifs seront élaborés en fonction de l'évaluation de 1990-1991.

#### *Constatations*

L'évaluation du Développement des communications a été retardée par l'importante réorganisation entreprise au cours des deux dernières années. Cette évaluation doit maintenant se faire en 1992-1993.

### **3.6 Indicateur de rendement**

Dépenses effectuées en vertu des Ententes de Développement Économique et Régional (EDER).

#### *Objectif de rendement*

Niveaux réels par rapport aux objectifs des Ententes de Développement Économique et Régional (EDER).



---

### *Constatations*

L'entente auxiliaire Canada-Manitoba sur les entreprises des communications et de la culture, qui a été signée le 11 juin 1984 a expiré le 31 mars 1989. Cependant, le gouvernement du Canada a consenti à réinvestir dans le Bureau de développement des industries culturelles la somme non dépensée de 1,748 million de dollars. La quote-part fédérale de cette Entente de 21 millions de dollars était de 13 millions de dollars et au 31 mars 1992 tous les fonds étaient dépensés.

L'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communications a été signée le 1er février 1985. Dotée d'une enveloppe initiale de 40 millions de dollars, à part égale entre les gouvernements respectifs, l'entente a été prolongée jusqu'au 31 mars 1991 et bonifiée de 3,6 millions de dollars, à part égale entre les gouvernements respectifs, afin de financer entre autres, la participation canadienne à TV-5. Au 31 mars 1992, 21 352 273 \$ de la quote-part fédérale de l'Entente avaient été dépensés.

L'entente Canada-Saskatchewan sur les technologies des communications, d'une période de quatre ans, a été signée le 12 septembre 1991. Cette entente de 10 millions de dollars, à part égale entre les gouvernements respectifs, vise à maximiser le développement et la croissance des industries, des technologies et des infrastructures; rendre les services davantage disponibles dans les régions rurales ou éloignées de la Saskatchewan, grâce aux technologies des communications, afin d'en favoriser la croissance et la diversification économique; favoriser l'utilisation de nouvelles technologies; et faciliter la mise sur pied et la mise en oeuvre de systèmes d'information avancés. Au 31 mars 1992, 621 000 \$ avaient été dépensés.

L'entente Canada-Alberta sur les technologies de communications, d'une période de quatre ans, a été signée le 17 mars 1992. Cette entente, de 10 millions de dollars, à part égale entre les gouvernements respectifs, vise à optimiser le développement des technologies, de systèmes, d'applications et de services de communications afin de favoriser le développement économique et social de l'Alberta; à renforcer les industries de télécommunications albertaines afin de relever la compétitivité de cette province à l'échelle nationale et internationale; et à améliorer les compétences en communications existantes de façon à stimuler la conception d'innovations d'avant-garde et à en accélérer la commercialisation. Au 31 mars 1992, 1 134 750 \$ avaient été dépensés.

### **3.7 Indicateur de rendement**

Mesure dans laquelle les projets entrepris dans le cadre des EDER ont atteint leurs objectifs.

#### *Objectif de rendement*

Constatations découlant de l'évaluation de 1989-1990 des projets EDER en communications au Québec et au Manitoba.

---

### *Constatations*

Le Rapport annuel de gestion de 1989-1990, a fait état en détail des résultats de l'évaluation des ententes auxiliaires Canada-Québec et Canada-Manitoba. En 1990-1991, nous avons présenté un résumé de l'entente Canada-Québec.

D'autres ententes feront l'objet d'évaluation au fur et à mesure qu'elles prendront fin.

## **4.0 Agence des télécommunications gouvernementales**

### **4.1 Indicateur de rendement**

Tarifs exigés par l'ATG en proportion des tarifs exigés par les entreprises de télécommunications.

#### *Objectif de rendement*

Les tarifs exigés ne sont pas plus élevés que les tarifs de l'interurbain commercial.

### *Constatations*

Encore cette année, les tarifs exigés par l'ATG se comparent aux tarifs du service interurbain commercial malgré les diminutions de tarifs que les télécommunicateurs offrent à leurs clients. Faire un appel par l'intermédiaire de l'Agence coûte 37 pour 100 de moins que l'interurbain automatique. On trouvera des comparaisons plus détaillées dans la Partie III du Budget des dépenses principal de 1992-1993.

Par ailleurs, d'autres services de l'Agence sont également plus économiques que l'interurbain commercial. En voici des exemples.

Le Service gouvernemental de transmission par voie numérique a rapporté des recettes d'environ 10 millions de dollars au cours de sa première année d'exploitation. On estime que les ministères qui ont utilisé ce service de préférence aux services commerciaux ont réalisé une économie de 25 pour 100.

L'utilisation massive du Service fédéral de messagerie électronique et de transfert de documents (Service METD) a augmenté de 19 pour 100 par rapport à l'année précédente. On estime que ce service a coûté 13 pour 100 de moins que les services commerciaux et ce sont les ministères qui ont profité des économies ainsi réalisées.

Le Réseau gouvernemental de transmission par paquets a connu une expansion de 35 pour 100 et rapporté à l'ATG des recettes d'environ dix millions de dollars. D'après les estimations qui ont été faites, on a économisé de cette manière 12 pour 100 par rapport aux tarifs commerciaux.

---

## 4.2 Indicateur de rendement

Économies réalisées par le gouvernement grâce à l'ATG.

### *Objectif de rendement*

Maintenir les économies globales à un niveau égal ou supérieur à 30 pour 100 (estimation de 1989-1990) dans le cas du service téléphonique interurbain.

### *Constatations*

Les principaux services communs offerts par l'ATG continuent d'être le Service gouvernemental d'appels interurbains (SGAI) et le service d'appel local (Centrex/Service perfectionné de circonscription). Toutefois, de nouveaux services commencent à avoir un effet notable sur l'ensemble du portefeuille de l'Agence. On estime à 22,4 pour 100 (92 millions de dollars) les économies totales que l'État a pu réaliser en 1991-1992 grâce aux services de l'ATG, ce qui représente une valeur au détail de 410 millions de dollars, estime-t-on. Par rapport à l'an passé, ces économies sont en hausse de 16 pour 100.

En 1991-1992, le SGAI, qui achemine les communications téléphoniques, de télécopie et de données dans la bande des fréquences vocales, a été plus utilisé que l'an passé dans une proportion de 8 pour 100 (260 millions de minutes contre 240 millions en 1990-1991) pendant que les ministères profitaient d'une réduction de coûts de 10 pour 100 (ils ont passé de 78 à 70 millions de dollars). Pendant ce temps, les tarifs des services interurbains commerciaux ont été réduits de façon importante. Si l'on tient compte de toutes ces données, il en résulte, en 1991-1992 une économie nette de 35 pour 100 pour les services du gouvernement qui ont préféré le réseau téléphonique de l'Agence aux réseaux commerciaux en 1991-1992.

## 4.3 Indicateur de rendement

Frais d'administration en pourcentage du coût des services.

### *Objectif de rendement*

10 pour 100 ou moins du coût des services.

### *Constatations*

Les services fournis et gérés par l'ATG en 1991-1992 ont entraîné des prévisions de recettes pour le fonds renouvelable de 209 millions de dollars, mais le total net s'est élevé à 318 millions de dollars étant donné que les fournisseurs de l'Agence ont établi en son nom des factures pour un montant de 109 millions de dollars. Les frais d'administration pour cette période sont estimés à 17,3 millions de dollars ou 5,4 pour 100 des frais de services.

---

#### **4.4 Indicateur de rendement**

Rentabilité de l'ATG.

##### *Objectif de rendement*

Amélioration de la rentabilité des services d'administration, de facturation et de consultation, mesurée par l'évaluation de 1993-1994; maintien de la rentabilité des autres services.

##### *Constatations*

Même si l'évaluation du programme n'a pas encore eu lieu, on continue de déployer des efforts vigoureux pour améliorer la rentabilité dans ce secteur. La comparaison des tarifs de l'Agence et des tarifs que ses clients auraient obtenus des compagnies privées montre que l'ATG fait économiser à ses clients 22,4 pour 100 globalement.

Le service de gestion unifiée (SGU) mis à l'essai à Moncton, Montréal, Ottawa, Calgary et Vancouver avec le concours de deux fournisseurs différents a fait l'objet d'une évaluation. Cette évaluation a conclu que le service est viable et un fournisseur a été sélectionné. Le SGU fournit aux ministères clients les caractéristiques suivantes : introduction en ligne des commandes de service, inventaire automatique, accès au matériel Centrex/SPC et possibilités de rapprochement des factures et de production de rapports de gestion. Le fournisseur sélectionné a fait une demande de prestation de service auprès du CRTC. Le Service devrait être largement répandu à l'automne 1992.

#### **4.5 Indicateur de rendement**

Part des dépenses globales de fonctionnement engagées par les ministères au titre des télécommunications, revenant à l'ATG.

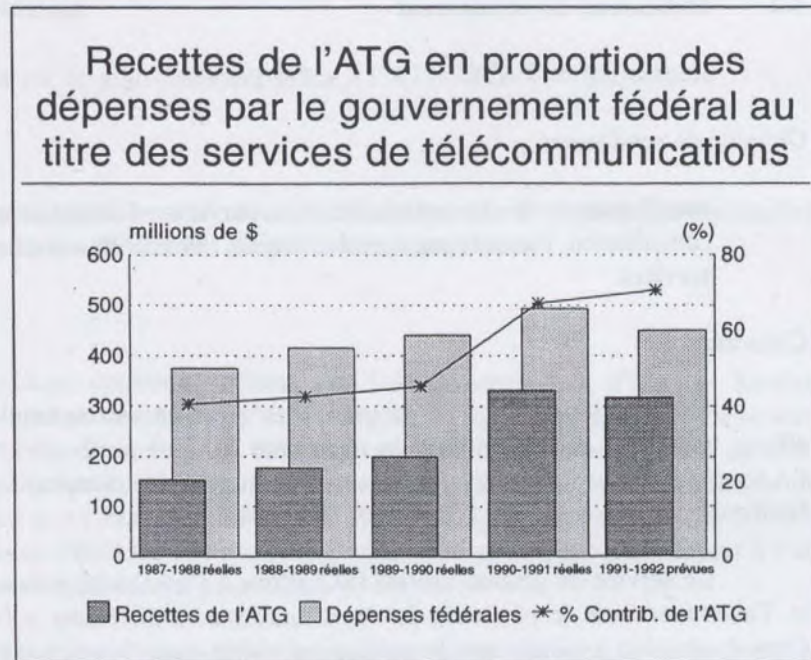
##### *Objectif de rendement*

Un objectif sera élaboré en fonction des constatations de l'évaluation du programme. Le RAG de l'an dernier proposait un objectif de 50 pour 100 pour 1989-1990.

##### *Constatations*

Les dépenses globales du gouvernement au titre des télécommunications sont estimées à 450 millions de dollars pour 1991-1992. La facture totale des services administrés par l'ATG s'élève à 318 millions de dollars, y compris les frais facturés directement aux ministères par les télécommunicateurs. Ainsi, la part des dépenses de fonctionnement de l'ATG s'élève à 70,7 pour 100. Depuis 1990-1991, les dépenses consacrées aux services Centrex/Service perfectionné de circonscription fournis et gérés par l'Agence pour le compte des ministères sont intégrées dans la part des dépenses globales de fonctionnement de l'organisme (voir la figure 13).

Figure 13



#### 4.6 Indicateur de rendement

Satisfaction du client au regard de la qualité des services fournis par l'ATG et de la gamme de services négociés et fournis.

##### *Objectif de rendement*

Satisfaction accrue de la clientèle, mesurée par l'évaluation de 1993-1994.

##### *Constatations*

Le Forum sur les architectures ouvertes pour le réseau d'entreprise et pour la gestion de l'information au sein du gouvernement a été fréquenté par plus de 300 participants. Ce forum visait à informer les clients des plans et des progrès du Programme d'architecture ainsi qu'à leur permettre d'apporter une contribution directe aux questions de constitution de réseaux communs. Les opinions des clients ont été regroupées et seront incorporées dans des réalisations prochaines du Programme d'architecture. De l'avis général, la clientèle est satisfaite, globalement, du Programme d'architecture et des services fournis par l'ATG.

La lettre de nouvelles «Convergence» a été lancée afin d'informer tous les ministères des progrès touchant le Programme d'architecture des télécommunications et pour susciter le dialogue sur les défis à relever.

---

L'ATG a joué un rôle de chef de file en matière de gestion des télécommunications gouvernementales en participant activement à des activités en comité. Le Président de l'ATG a supervisé la création du Conseil des télécommunications gouvernementales (CTG) et présidé les réunions du Groupe consultatif des télécommunications (GCT). C'est également l'ATG qui assure les services de secrétariat des deux comités. De concert avec le CTG et le GCT, l'Agence prépare des indicateurs de rendement et des normes qui ont pour critère essentiel la satisfaction du client et qui inciteront celui-ci à faire connaître son opinion. Le CTG et le GCT vont surveiller les progrès faits dans le domaine.

#### **4.7 Indicateur de rendement**

Nouvelles technologies adoptées, nouveaux services fournis, nouvelles initiatives entreprises afin de mieux répondre aux besoins des clients.

##### *Objectif de rendement*

Plans mis en oeuvre en vue d'assurer la croissance des réseaux ainsi que l'adaptation aux nouvelles technologies et aux nouvelles normes.

##### *Constatations*

De concert avec le GCT, l'ATG a fait de grands progrès dans l'établissement d'un réseau d'entreprise pour le gouvernement. La constitution d'un modèle conceptuel a été demandé pour orienter la mise sur pied d'une Architecture de type réseau d'entreprise pour le gouvernement (ATRE). Une stratégie d'évolution de réseau a été mise en place. On a établi un service de courrier électronique qui doit utiliser la norme X.400 pour desservir l'ensemble du gouvernement. Une passerelle donnant accès à des réseaux externes dont la configuration n'est pas celle de l'interconnexion de systèmes ouverts (OSI) a été mise en place à partir de la technologie d'aiguillage («router»).

Le Réseau gouvernemental de télécommunications par satellite (RGTS), misant sur la technologie des terminaux à très petite ouverture d'antenne (TTPO ou, de son appellation anglaise, VSAT), a connu un nouvel élan lorsque la GRC a décidé d'avoir recours à ce service pour communiquer avec ses nombreux emplacements dispersés. L'utilisation du réseau tout comme le partage des terminaux par des ministères qui occupent un même emplacement vont se traduire par d'importantes économies.

Un protocole d'entente a été signé avec Formation et perfectionnement Canada et le Centre canadien de gestion (CCG) pour établir le cadre d'une collaboration en vue d'établir un réseau de vidéoconférences et de télé-apprentissage. Plusieurs essais visant à vérifier la pertinence de diverses technologies et applications ont été organisés avec les ministères qui participent au projet dans les diverses régions du Canada.

---

L'ATG, avec le concours d'administrations municipales et provinciales, a organisé des essais à Halifax et à North Bay afin d'évaluer une nouvelle «version» des pages bleues. Outre des améliorations apportées à la présentation, les nouvelles pages bleues comportent de la publicité sur les programmes et les services de l'État.

---

## ARTS ET PATRIMOINE

### 1.0 Musées et patrimoine

#### 1.1 Indicateur de rendement

Réalisation des objectifs dans les domaines faisant l'objet d'un examen stratégique, de nouveaux programmes, de négociations ou d'ententes fédérales-provinciales ou internationales.

##### *Objectifs de rendement*

Préparation de notes de breffage, élaboration d'options, conseils au Ministre, mémoires au Cabinet, préparation de directives concernant la rédaction d'un texte législatif, dans divers domaines. Des exemples courants sont :

- Programmes des musées et de leurs moyens de prestation de service;
- politique et réglementation fédérales en matière d'archéologie;
- stratégie du patrimoine;
- utilisation du papier alcalin stable;
- dépôt légal des publications canadiennes.

##### *Constatations*

###### Politique muséologique canadienne

Conformément à l'engagement du Ministère de rendre plus accessibles ses programmes et d'améliorer ses services au public, le Programme d'aide aux musées (PAM) a été régionalisé. Suite à cet exercice, tous les volets du programme sont maintenant administrés par les bureaux régionaux du Ministère, sauf les volets concernant les "Initiatives prioritaires" et les "Expositions itinérantes" qui, en raison de leur envergure nationale, continuent d'être gérés en tout ou en partie à l'administration centrale.

Avec la nouvelle politique muséologique canadienne, le Cabinet a établi de nouveaux secteurs d'activité pour le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), y compris :

- l'expansion du réseau de façon à inclure tous les types de renseignements muséologiques;
- l'établissement de réseaux provinciaux en association avec l'organisme pertinent dans chaque province;
- l'administration d'un programme de bourses; et
- l'administration d'un Centre d'évaluation de la technologie.

Le RCIP a fait des progrès concrets dans la mise en oeuvre de chacune des quatre activités. Des bases de données ont été établies en vue de fournir des renseignements nouveaux et élargis aux utilisateurs du réseau. Des réseaux provinciaux ont été établis au Québec,



---

en Ontario et en Saskatchewan. Un processus de demande de bourse et d'examen par les pairs a été créé. On a reçu 17 demandes au total. On a conçu un Centre d'évaluation de la technologie qui sera fin prêt en juin 1992.

En 1990, la politique du Canada relative aux musées a déterminé qu'il fallait répondre à quatre grands besoins pour poursuivre le développement d'un programme de conservation d'envergure pour le Canada. La politique proposait de résoudre ces questions grâce à la mise en oeuvre de nouvelles initiatives de l'Institut canadien de conservation (ICC) :

- appuyer le développement d'un programme de formation en matière de conservation en français;
- entreprendre des projets de conservation prioritaires d'envergure nationale partout au Canada;
- diffuser de l'information sur la conservation grâce à un programme de publications amélioré;
- appuyer l'exploitation du Centre des ressources muséologiques de l'ICC.

L'ICC a fourni une aide technique et financière à l'Université Laval pour l'élaboration et la création d'un programme de formation en matière de conservation. Une fois l'autorisation provinciale obtenue, le programme devrait entrer en vigueur à l'automne 1993. Grâce à des contributions financières de l'ICC, un certain nombre de projets de conservation ont été mis sur pied ou parachevés, dont la restauration de l'intérieur de la chapelle des Ursulines à Québec et le traitement d'une murale de Lismer au Humberside Collegiate Institute à Toronto. De nombreuses publications techniques ont été produites et le Centre des ressources muséologiques a poursuivi ses activités d'acquisition et continué d'offrir ses programmes de services.

#### Politique archéologique et projet de loi

Depuis que l'ébauche de projet de loi a été rendue publique en décembre 1990, il y a eu de vastes consultations en 1991-1992, notamment avec les archéologues et les autochtones. Deux rapports sur les consultations ont circulé. Le projet de loi fait présentement l'objet d'une révision à la lumière des questions soulevées pendant le processus de consultation.

#### Stratégie du patrimoine

Un document de travail pour consultation publique, rédigé en collaboration avec le ministère de l'Environnement et le Secrétariat d'État, a été présenté à la haute direction pour examen.

#### Utilisation du papier alcalin stable par le gouvernement

Le 15 janvier 1992, le Ministre a annoncé la nouvelle politique d'utilisation du papier alcalin stable du gouvernement fédéral. Cette politique touchera toutes les publications qui méritent d'être conservées pour des fins documentaires ou historiques.

---

Le Ministre a formé un Comité interministériel pour examiner la possibilité d'utiliser du papier permanent pour les documents produits par le gouvernement du Canada, consulter les intervenants des milieux industriels et recommander des stratégies de mise en oeuvre.

#### Dépôt légal des publications canadiennes

Le Ministère étudie attentivement la question du Dépôt légal des publications canadiennes. On espère que des changements aux dispositions de la Loi sur la Bibliothèque nationale relatives au Dépôt légal permettront prochainement à la Bibliothèque d'être un instrument plus efficace pour la collecte et la préservation du patrimoine des publications canadiennes.

### **1.2 Indicateur de rendement**

Satisfaction par rapport au processus d'examen et d'élaboration des politiques.

#### *Objectif de rendement*

Satisfaction du Sous-ministre au regard de l'efficacité de la politique.

#### *Constatations*

Le Sous-ministre est satisfait des processus actuels d'examen et d'élaboration des politiques.

### **1.3 Indicateur de rendement**

Rapport entre les dépenses du MDC et celles des différents organismes fédéraux, provinciaux ou autres.

#### *Objectif de rendement*

Les plus récents chiffres annuels réels disponibles; tendances constatées avec les années.

#### *Constatations*

En 1989-1990, la contribution du gouvernement fédéral aux budgets d'exploitation des musées a atteint 114 millions de dollars ou 38 pour 100 du financement public global des activités muséales. Tous les gouvernements des territoires et des provinces, par ailleurs, ont consacré 172 millions de dollars ou 58 pour 100 de l'ensemble des dépenses publiques aux activités muséales. Les fonds fédéraux consacrés aux activités muséales en 1989-1990 représentaient une augmentation de 16 pour 100 par rapport à ceux de 1988-1989, comparativement à une augmentation de 11 pour 100 à l'échelon provincial. Les ministères et organismes fédéraux ont en outre investi 88 millions de dollars aux projets d'immobilisations touchant les musées en 1989-1990, soit une diminution de 34 pour 100 comparativement à 1988-1989.

Les subventions et contributions au titre de l'exploitation accordées aux musées en 1989-1990 représentaient 39 pour 100 de ce financement provenant de tous les ministères et organismes fédéraux et 10 pour 100 des contributions et subventions semblables provenant de tous les échelons du gouvernement.

Comme le Programme d'accès à l'archéologie (PAA) n'a commencé à accorder des subventions qu'en 1991-1992, son impact sur le secteur du patrimoine ne se reflètera pas encore dans les données d'enquête de Statistique Canada.

#### 1.4 Indicateur de rendement

Nombre et valeur des subventions et des contributions et valeur des recettes fiscales auxquelles le gouvernement a renoncé.

##### Objectif de rendement

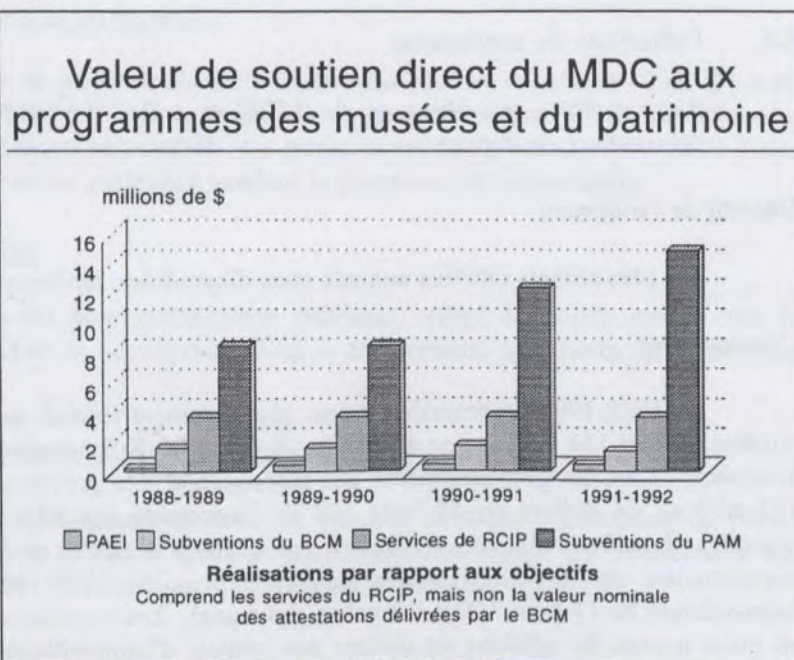
Niveaux réels et tendances constatées avec les années au regard du Programme d'accès à l'archéologie (PAA), le Programme de biens culturels mobiliers (BCM), le Programme d'assurances des expositions itinérantes (PAEI), le Programme d'appui aux musées (PAM) et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP).

##### Constatations

La figure 14 montre la valeur des fonds directs consacrés par le MDC aux programmes touchant les musées et le patrimoine. La valeur des services du RCIP, des subventions et contributions accordées dans le cadre du PAM, des subventions du BCM et des fonds du PAEI est indiquée. La figure ne représente pas les attestations aux fins de l'impôt émises dans le cadre du BCM.

Le PAA a accordé 700 000 \$ en subventions au cours de sa première année de

Figure 14



---

fonctionnement. Une entente de contribution de 10 000 \$ en vertu de l'APRM a porté l'aide aux projets archéologiques à un total de 710 000 \$ en 1991-1992.

La valeur nominale des attestations du BCM aux fins d'impôt s'est stabilisée à environ 58 millions de dollars annuellement. Le coût de cette mesure n'est pas imputé au MDC, puisqu'il s'agit d'un manque à gagner en recettes fiscales. Le MDC estime ce coût à 20 pour 100 de la valeur nominale totale des attestations.

Le coût des assurances couvertes par le PAEI a fluctué d'un niveau modeste de 233 000 \$ en 1988-1989 à un sommet de 452 000 \$ en 1989-1990 puis à 415 000 \$ en 1990-1991 et à 443 000 \$ en 1991-1992.

L'ensemble des niveaux d'aide aux musées a augmenté sensiblement au cours des trois dernières années, les fonds consacrés dans le cadre du PAM passant de 8,5 millions de dollars en 1989-1990 à 14,9 millions en 1991-1992. Cette augmentation est attribuable à l'accroissement du financement reçu par le Ministère par suite de la mise en oeuvre de la politique de 1990 relative aux musées. Les subventions dans le cadre du BCM ont varié entre 1,3 et 1,7 million de dollars au cours de la période de 1988-1989 à 1990-1991.

La valeur des services du RCIP est demeurée stable au cours des trois dernières années, une valeur approximative de 3,7 millions de dollars en services fournis aux musées canadiens. Cette valeur imputée annuellement pour les services devrait être assez prévisible, car elle est proportionnelle au budget du RCIP. Au cours de l'année dernière, on a mis davantage l'accent sur les provinces, sous-représentées par le passé. En conséquence, les efforts et les ressources imputées pour le Québec se sont accrus de 27 pour 100 en 1991-1992.

## **1.5 Indicateur de rendement**

Répartition par région des subventions et des contributions.

### *Objectif de rendement*

Rapport concernant les chiffres réels.

### *Constatations*

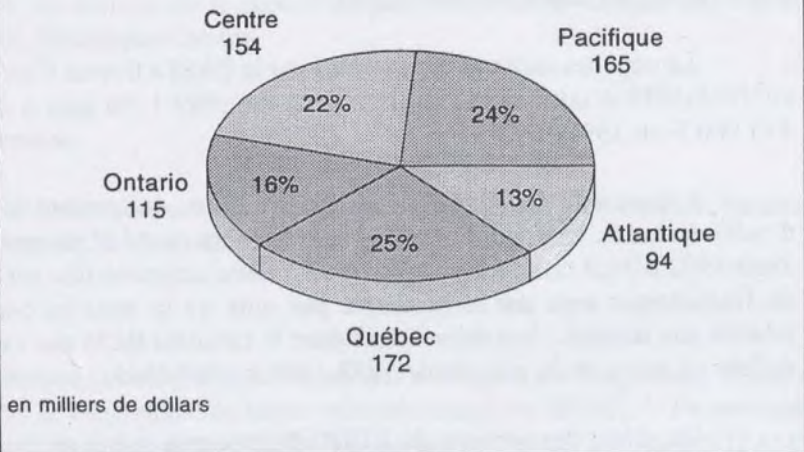
La figure 15 démontre la répartition des subventions fournies aux clients en vertu du Programme d'accès à l'archéologie (PAA). Les pourcentages sont fondés sur les 700 000 \$ disponibles en subventions. La contribution unique au titre de l'APRM a été effectuée dans la région de l'Ontario.

Les subventions accordées par le BCM sont approuvées par le Ministre sur la recommandation de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels conformément à l'article 35 de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels (voir la figure 16). Quatre (4) subventions d'une valeur totale de 263 520 \$ ont été accordées pour

conserver des objets au Canada; 23 subventions d'une valeur de 1 101 113,16 \$ ont été accordées pour rapatrier des objets au pays.

Figure 15

### Programme d'accès à l'archéologie Contributions par région

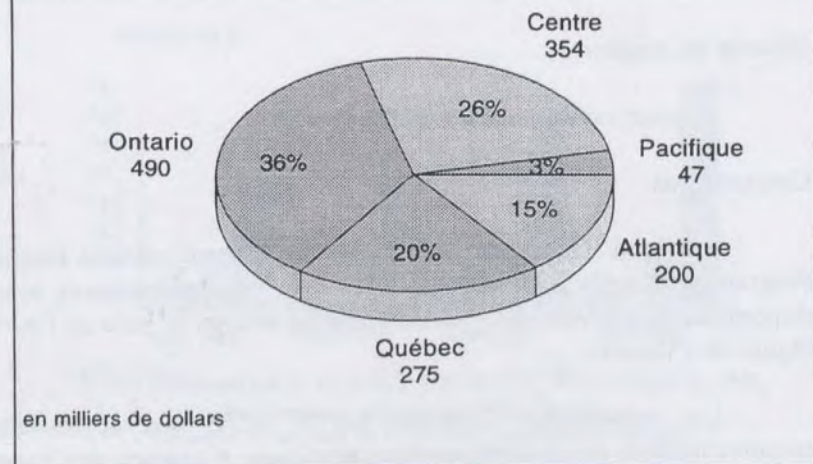


La figure 17 donne la répartition régionale des subventions et contributions du PAM (en pourcentage) selon les années. Comme on peut le voir, la part relative de chaque région varie un peu d'une année à l'autre. C'est pourquoi la distribution cumulative des fonds du PAM par région depuis le début du programme en 1972 est également fournie.

L'étude de la figure 17 révèle également que les fonds accordés dans le cadre du PAM reflètent maintenant la répartition réelle de la population contrairement aux années antérieures. Les fonds consacrés aux musées dans la région

Figure 16

### Programme des biens culturels mobiliers Contributions par région



du Centre continuent d'être plutôt élevés compte tenu de la taille de la population. En 1991-1992, la région de l'Ontario a reçu du PAM plus de fonds qu'elle n'aurait dû compte tenu de la taille de sa population, ce qui n'avait pas été le cas au cours des années passées.

La figure 18 compare la distribution des fonds du PAM à la distribution des musées et des galeries d'art à travers le Canada, tant chronologiquement que pour 1991-1992.

Comme on peut le voir, musées et galeries ne sont pas répartis également à travers le pays. La région du Centre en compte beaucoup plus qu'on ne pourrait s'y attendre compte tenu de sa population et le Québec

en a moins. La répartition des musées est un moyen objectif de mesurer l'ensemble de la demande «institutionnelle». Cependant, on a traditionnellement cherché à utiliser les fonds du PAM pour combattre les inégalités structurelles de la collectivité muséale. Ainsi, on constate que les subventions et contributions versées aux musées des régions du Québec et de l'Atlantique dans le cadre du PAM ont toujours été plus importantes qu'elles n'auraient dû compte tenu de la répartition des établissements, tandis qu'elles ont été un peu plus faibles qu'elles n'auraient dû en Ontario et dans la région du Centre.

Figure 17

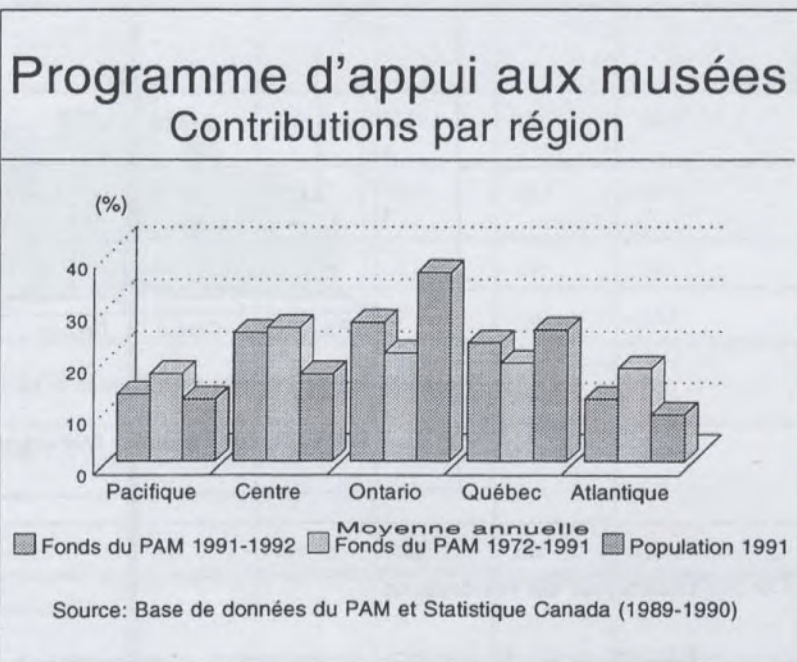
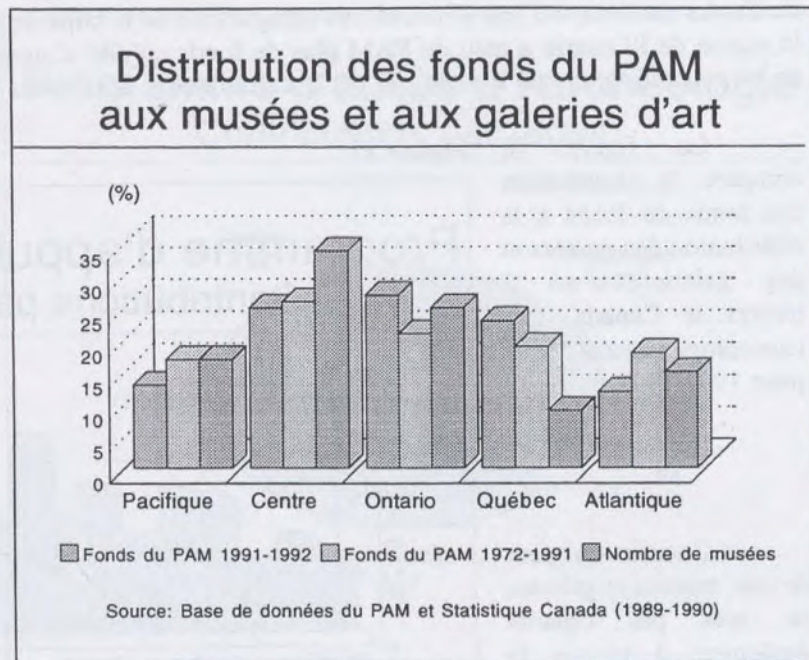


Figure 18



## 1.6 Indicateur de rendement

Rapport entre le nombre de demandes traitées, des dossiers documentés et/ou des demandes de renseignements et les années-personnes.

### *Objectif de rendement*

Rapport concernant les chiffres réels et établissement d'objectifs au regard du Programme d'accès à l'archéologie (PAA), l'Institut canadien de conservation (ICC), le programme de biens culturels mobiliers (BCM), le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) et le Programme d'appui aux musées (PAM).

Constatations

Activités des programmes	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	% de changement (1990-1991 à 1991-1992)
<b>Biens culturels mobiliers (7 a.-p.):</b>					
□ demandes d'attestation aux fins d'impôt, par a.-p.	188	189	289,5	132	-54,4
□ demandes de permis d'exportation, par a.-p.	100	118,5	90	49,5	-45
□ demandes de subvention, par a.-p.	12	11,8	8,5	3,9	-54,1
□ demandes de désignation, par a.-p.	3	3,5	3	2,6	-13,3
<b>Réseau canadien d'information sur le patrimoine (34 a.-p.):</b>					
□ total des enregistrements relatifs à des objets qui ont été documentés et/ou maintenus	85 781	94 824	105 542	137 587	30,4
□ total des bases de données maintenues	111	118	122	128	5,0
<b>Institut canadien de conservation (78 a.-p.):</b>					
□ demandes de conseils ou de services par a.-p.	12,6	19,4	17,9	22,0	22,9
<b>Programme d'appui aux musées (10 a.-p.):</b>					
□ demandes de subventions par a.-p.	s/o	24,6	31,6*	26,4	-16,5
<b>Services du patrimoine (8 a.-p.):</b>					
□ Recettes du service STE (en dollars)		492 100	750 000	837 000	11,5
□ Établissements servis		88	89	106	19
□ FDAS - examens de demandes		39	48	81	69
□ FDAS - visites des sites		39	81	73**	-10
<b>Programme d'accès à l'archéologie (2 a.-p.):</b>					
□ demandes de subventions par a.-p.			s/o	36,5	

\* ajusté \*\*Note : En raison du gel des dépenses, un certain nombre de voyages ont été annulés et d'autres reportés en 1992-1993.



---

En ce qui concerne le Programme d'accès à l'archéologie (PAA), la mesure de la productivité utilisée peut montrer une diminution pour les années futures à cause du nombre important de demandes inadmissibles en 1991-1992 (première année de fonctionnement du Programme) et parce que les bureaux régionaux font une présélection plus rigoureuse des demandes.

Pour l'ICC, le nombre de consultations et de services par année-personne varie d'une année à l'autre. Au cours d'une année donnée, l'Institut peut avoir à répondre à une forte proportion de demandes à court terme, ce qui entraînera un grand nombre d'unités de service, alors qu'une autre année les projets à long terme l'emporteront, d'où un nombre inférieur d'unités de service. Le changement de pourcentage ne signifie donc pas nécessairement une diminution de l'efficacité du personnel dans la prestation des services.

Dans le cas du BCM, le nombre d'années-personnes du programme est passé de 4 à 7 en 1991-1992 par suite du transfert de responsabilité, quant à la détermination de la juste valeur marchande, de Revenu Canada Impôt à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels.

Pendant l'exercice financier 1991-1992, le nombre de dossiers RCIP par rapport aux 34 années-personnes est passé à 137 587 contre 105 542 l'année précédente. Cette augmentation de 30,4 pour 100 est attribuable à une formation plus poussée et plus efficace des clients, à une meilleure technologie et à une participation accrue des réseaux provinciaux.

Les chiffres du PAM pour 1991-1992 montrent que la proportion entre les demandes de subventions et les années-personnes a diminué considérablement entre 1990-1991 et 1991-1992. Cette réduction est en grande partie attribuable au fait que le Rapport annuel de gestion de l'an passé ne comprenait pas, pour l'établissement du rapport arithmétique, les ressources en années-personnes associées au fonctionnement du PAM dans les bureaux régionaux du Ministère.

## **1.7 Indicateur de rendement**

Rapport entre la valeur des subventions et des contributions accordées et la valeur totale des demandes.

### *Objectif de rendement*

Chiffres réels et tendances au regard du Programme d'accès à l'archéologie (PAA) (voir les figures 19 et 20), le programme de biens culturels mobiliers (BCM) et le Programme d'appui aux musées (PAM).

### *Constatations*

Les subventions accordées en vertu du PAA représentaient 34,62 pour 100 du total de l'aide demandée en 1991-92. En 1991-1992, le nombre de demandes représentait 2 021 666,41 \$. Le BCM a satisfait à 100 pour 100 les demandes de subvention admissibles (par rapport à 88 pour 100 en 1990-1991).

Les subventions accordées en vertu du PAM représentent 60 pour 100 de la valeur de l'aide financière demandée en 1991-1992 comparativement à 72 pour 100 en 1990-1991.

Figure 19

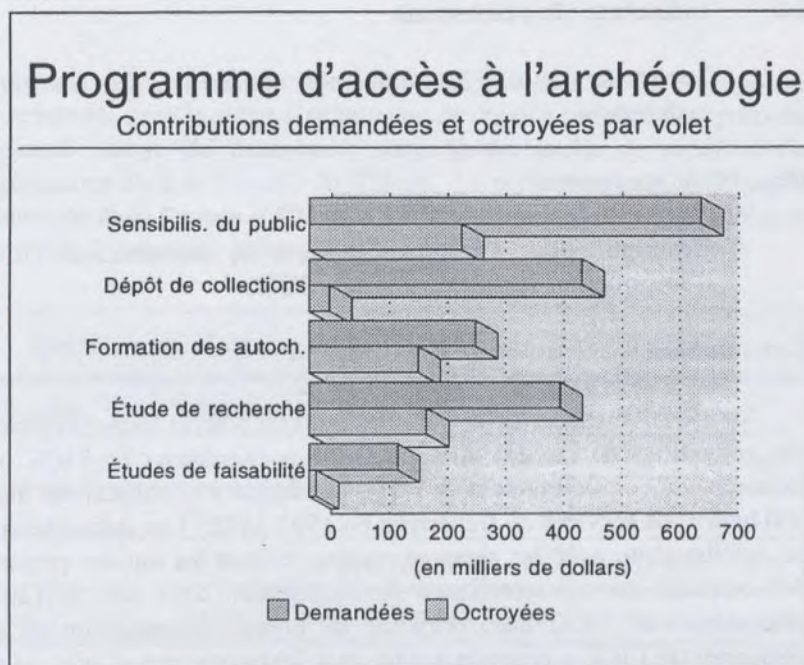
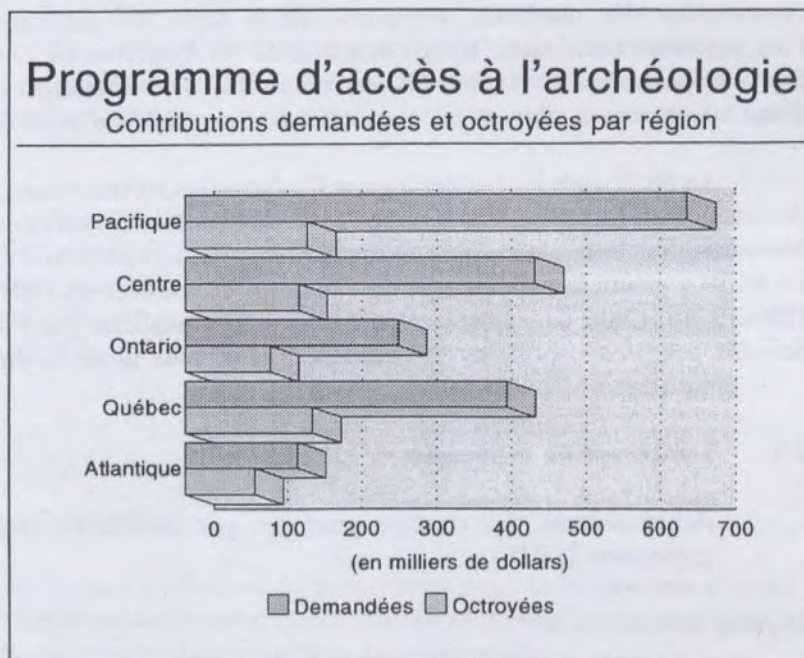


Figure 20



---

## **1.8 Indicateur de rendement**

Types de conseils techniques et d'aide fournis, ou nombre de bases de données maintenues.

### *Objectif de rendement*

Descriptif pour l'Institut canadien de conservation (ICC) et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP).

### *Constatations*

L'ICC restaure les objets et les oeuvres d'art et fournit des conseils sur les soins préventifs des collections de musées au Canada. Les chercheurs de l'ICC ont participé à 23 projets de recherche. Les restaurateurs de l'ICC ont fourni à la collectivité muséale canadienne plus de 13 000 heures de services de traitement en 1991-1992. Les restaurateurs et les chercheurs de l'ICC, en collaboration avec les services responsables et les musées provinciaux, donnent des cours et des conseils sur les techniques de restauration dans tout le Canada et ils offrent dans les laboratoires de l'ICC une formation de niveau intermédiaire ou avancé en restauration. Le personnel de l'ICC a répondu à plus de 1 700 demandes d'aide, de services ou de consultations.

En 1991-1992, l'ICC a participé à l'organisation d'un colloque international sur la conservation des matériaux modernes qui a attiré 250 participants de 14 pays ainsi qu'à l'organisation à Londres (Angleterre), avec le Conservation Analytical Laboratory de la Smithsonian Institution, la Tate Gallery (de Londres) et la National Gallery of Art (Washington), d'une conférence et d'un atelier sur l'effet de l'expédition d'oeuvres d'art.

Le RCIP aide les musées à gérer l'information en leur fournissant l'accès à diverses bases de données sur les collections et autres bases de données, des services d'éducation et de recherche (dont la recherche sur les normes de données relatives aux collections), et des services consultatifs. Le RCIP a assuré la maintenance de 128 bases de données en 1991-1992, par rapport à 122 en 1990-1991. Cette augmentation de 5 pour 100 s'explique par l'ajout de nouvelles bases de données pour des établissements particuliers et de deux bases de données de consultation.

## **1.9 Indicateur de rendement**

Accroissement des recettes produites par le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP).

### *Objectif de rendement*

Les objectifs seront établis en fonction du plan d'activités qui doit être approuvé par le Conseil du Trésor.

---

*Constatations*

Le RCIP avait initialement prévu des recettes de 519 000 \$ pour 1991-1992 en supposant l'approbation des pouvoirs demandés avec le statut d'organisme de service spécial. Ces pouvoirs, qui assureront une plus grande marge de manoeuvre dans la recherche de recettes, font présentement l'objet de négociations avec le Conseil du Trésor. La projection originale sans les pouvoirs en question a été ramenée dans l'année à 400 000 \$ et les recettes réelles engendrées ont été de 388 692 \$ ou 97 pour 100 du montant prévu.

Recettes produites par le RCIP								
	1989-1990		1990-1991		1991-1992		Changement	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
LOCAL	21 292	5	100 876	25	213 385	55	112 509	112
INTERNATIONAL	404 548	95	302 628	75	175 307	45	(127 321)	(32)
TOTAL	425 840	100	403 504	100	388 692	100	(14 812)	(4)

**1.10 Indicateur de rendement**

Satisfaction de la clientèle au regard des programmes; accès matériel et intellectuel accru aux collections pour le public; qualité et rentabilité des programmes et efforts déployés par rapport aux objectifs poursuivis.

*Objectifs de rendement*

Constatations découlant des évaluations des programmes; les objectifs seront élaborés en fonction des évaluations suivantes :

1987-1988 : Biens culturels mobiliers, Service de transport d'expositions, Institut canadien de conservation.

*Constatations*

Programme d'accès à l'archéologie

On a mis au point un cadre d'évaluation de programme pour le Programme d'accès à l'archéologie (PAA) et on s'efforce présentement d'établir des données de référence en préparation pour une future évaluation de programme (probablement en 1996-1997).

---

### Services du patrimoine

Les services du patrimoine du Ministère ont augmenté de beaucoup les niveaux de productivité en 1991-1992 dans tous les secteurs sauf le nombre de visites sur place de la section du Service consultatif d'aménagement d'installations. Celui-ci a baissé en raison de l'impact direct des mesures de restrictions financières sur l'activité. À défaut d'affectations salariales suffisantes pour retenir les services de deux conseillers supplémentaires, la section n'a pas été en mesure d'étendre les services consultatifs de planification ni de faire bénéficier les clients de son savoir-faire comme prévu en réponse aux demandes des bureaux régionaux et des clients du MDC. Le volet Service de transport des expositions continue à engendrer une portion croissante des fonds dont il a besoin. Un aspect plus important, toutefois, est la forte augmentation du nombre d'établissements servis, qui témoigne de la nécessité de ce service dans la collectivité et de l'estime dont il jouit. L'augmentation du nombre d'établissements servis s'accorde avec le rapport d'évaluation de 1988 qui soulignait le voeu de la plupart des établissements d'avoir un meilleur accès au service.

### Programme de biens culturels mobiliers

Le Programme de biens culturels mobiliers (BCM) a été établi suivant la proclamation en 1977 de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels. Il a pour principal objectif de préserver au Canada des éléments marquants du patrimoine national sous forme de biens culturels mobiliers (oeuvres d'art et antiquités normalement collectionnées par des musées, des galeries d'art, des bibliothèques et des archives).

Le programme atteint ses objectifs par l'administration et la mise en oeuvre de cinq volets : 1) le contrôle des exportations, 2) les stimulants fiscaux, 3) les subventions et prêts, 4) la désignation d'établissements de collection et 5) le contrôle des importations. Le programme sert de Secrétariat à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels qui présente des recommandations au Ministre en vue de l'approbation ou du refus de subventions et prend des décisions au sujet des attestations pour l'impôt.

En 1988, le programme a fait l'objet d'une évaluation globale. On a alors jugé qu'il fonctionnait extrêmement bien et, depuis 1988, toutes les recommandations découlant de l'évaluation ont été mises en oeuvre, y compris les modifications à la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels et à la Loi de l'impôt sur le revenu.

En 1991-1992, le programme a fait l'objet d'une évaluation à la demande de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels quant à la juste valeur des objets pour lesquels des subventions avaient été demandées. En septembre 1990, la Commission d'examen s'est montrée préoccupée de l'effet potentiel des subventions sur le marché, et sur le degré de respect de la Loi. Elle a commandé une évaluation particulière des quatre questions suivantes : l'effet sur le marché quant au prix et à la demande d'objets façonnés canadiens, la conformité à la Loi sur les exportations et les importations de biens culturels, l'à-propos de la formule de financement utilisée pour accorder des subventions au titre de biens culturels et l'impact du programme sur les collections publiques canadiennes.

---

Cette évaluation, achevée en septembre 1991, a permis de conclure que l'existence de subventions n'aboutissait pas à un gonflement des prix, que la formule courante de financement était appropriée et que la Loi était respectée. On a recommandé que des efforts supplémentaires soient posés pour obtenir un historique des ventes touchant les objets acquis par l'intermédiaire du programme (la collecte de ces renseignements devrait aider les responsables à suivre l'évolution des prix et à répondre à de futures questions sur l'impact du programme sur les prix) et que les agents de la Commission et du programme examinent systématiquement les cas de présentations de lettres d'offre par des acheteurs étrangers (cela accentuerait l'importance attachée par les responsables et par la Commission à l'impartialité et à l'intégrité du processus de révision et pourrait mettre en garde les personnes qui pourraient être tentées de contrevenir à la Loi).

## **2.0 Aide aux activités artistiques**

### **2.1 Indicateur de rendement**

Réalisation des objectifs dans les domaines faisant l'objet d'un examen stratégique, de nouveaux programmes et d'une négociation ou d'une entente fédérale-provinciale ou internationale.

#### *Objectifs de rendement*

Préparation de notes de breffage, élaboration d'options, conseils au Ministre, mémoires au Cabinet, présentations au Conseil du Trésor, préparation de directives concernant la réduction d'un texte législatif, dans divers domaines. Des exemples courants sont:

- Cadre de politique artistique fédérale.
- Statut de l'artiste.
- Design.
- Groupe de travail sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada.
- Artisanat.
- Profil du consommateur canadien d'art.

#### *Constatations*

##### Cadre de politique artistique fédérale

Plusieurs priorités l'ont emporté sur la mise au point finale d'un cadre de politique artistique, y compris le projet de loi sur le statut de l'artiste, l'analyse des différents documents de propositions constitutionnelles relatifs à la culture et les problèmes toujours non-résolus concernant le financement des arts. Toutefois, l'un des principaux volets du cadre stratégique, qui consistera à rechercher un équilibre entre les diverses étapes du processus artistique soutenues par le gouvernement (formation, création, production, distribution et accroissement du public) a déjà commencé à être mis en oeuvre. L'accent accru mis sur la formation et la mise en marché est nouveau, dans la mesure où l'intervention gouvernementale s'est traditionnellement faite davantage sentir du côté de la production et de la distribution.

---

### Statut de l'artiste (Projet de loi C-7)

Le projet de loi sur le statut de l'artiste qui régira les relations professionnelles entre artistes et producteurs a été déposé pour la deuxième fois à la Chambre des communes en mai 1991. La loi prévoit la création du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs et du Conseil canadien du statut de l'artiste.

Le projet de loi a passé l'étape de la deuxième lecture en octobre 1991 et le Comité permanent des communications et de la culture a tenu des audiences avec les organismes artistiques concernés à partir de novembre 1991. Le Comité procédera à l'étape de revoir le projet de loi article par article en début de mai et de soumettre son rapport dès que possible. L'étape de la troisième lecture est prévue pour mai ou juin 1992.

Le Ministère a mené des consultations avec le milieu artistique et les divers ministères et agences concernés tout au long du processus de la législation.

### Comité consultatif canadien sur la statut de l'artiste

Le Ministère a assuré le secrétariat du Comité (contrats, dossiers, gestion du budget, préparation de documents).

Le Comité a tenu trois réunions de deux jours chacune et a formé deux sous-comités qui ont tenu plusieurs réunions et consultations portant sur les avantages sociaux et les propositions constitutionnelles.

Le Comité a rencontré le Ministre à plusieurs reprises et lui a fait part régulièrement par écrit de ses activités et de ses points de vue relatifs aux dossiers tels le projet de loi C-7, l'accès des artistes aux avantages sociaux, le financement des arts.

### Écoles nationales de formation dans les arts

Afin de répondre, en partie, au Rapport du Groupe de travail sur la formation professionnelle dans le secteur culturel, le gouvernement a versé aux écoles nationales de formation dans les arts une aide financière leur permettant de maintenir leurs opérations. Au cours de l'exercice financier 1991-1992, l'École nationale de théâtre a reçu 400 000 \$, et un montant de 500 000 \$ ont été versé à l'École nationale de ballet pour la réduction des déficits accumulés. En 1992-1993, l'École nationale de ballet et l'École nationale de théâtre recevront 1,23 millions de dollars et 400 000 \$ respectivement. Les fonds de l'École nationale de ballet incluent 730 000 \$ qui représente le solde de la participation paritaire fédérale à la rénovation des locaux consacrés à la formation.

Un montant de 125 000 \$ sera versé à l'École nationale de cirque pour chacune des années financières 1992-1993 et 1993-1994 afin de couvrir le manque à gagner lié aux coûts de fonctionnement.

---

### Conseil des arts du Canada

Le Ministère a étudié l'aspect traitant du niveau des crédits du Conseil des Arts du Canada, en consultation avec le Conseil du Trésor, le ministère des Finances et le Bureau du Conseil privé. Le Conseil a reçu des fonds annuels supplémentaires de 2,6 millions de dollars pour 1992-1993 et a bénéficié du renouvellement d'une allocation temporaire de 8 millions de dollars.

### Centre des arts de la Confédération

Le Ministère a aidé le Centre des arts de la Confédération à s'attaquer au problème du déficit chronique d'exploitation et du fardeau de la dette à long terme. Grâce à cette intervention, le Centre a amorcé l'exercice 1992-1993 sans déficit accumulé.

### Centre national des arts

Le Ministère a préparé une réponse officielle au rapport du Comité permanent des communications et de la culture touchant le Centre national des arts. Cette réponse fut déposée à la Chambre des Communes en février 1991.

### Design

Le secteur du design est vital pour la compétitivité canadienne tant à l'échelle nationale qu'internationale. Le rôle du design et de ses créateurs est indéniable dans toutes les provinces canadiennes dans des domaines aussi variés que l'architecture, la mode, l'urbanisme, etc. Le design réunit à la fois la formation esthétique des artistes, la créativité innovatrice des inventeurs et le sens des affaires nécessaire pour réussir dans le secteur privé. Le Ministère poursuivra ses efforts de sensibilisation auprès d'un certain nombre de ministères et son activité auprès des groupes multidisciplinaires pan-canadiens en ce qui a trait à la mise en oeuvre éventuelle d'une politique du design.

### Groupe de travail sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada

Ce groupe, créé en 1990, a déposé son rapport final aux ministres des Communications et d'Emploi et Immigration en janvier 1992. Les membres ont formulé 56 recommandations dont 40 touchaient le secteur culturel en général et 16, les Autochtones.

Un groupe formé de représentants de divers ministères analyse les recommandations et tente d'y apporter une réponse. Déjà, les trois Écoles nationales de théâtre, de ballet et de cirque ont reçu des contributions financières pour remédier à leur situation déficitaire. Pour répondre aux demandes autochtones, des initiatives font présentement l'objet d'étude à la lumière des recommandations sur les musées et les Premières Nations énoncées dans le rapport. Une enquête statistique sur toutes les disciplines du secteur culturel aura lieu au cours des prochains trois ans.



---

### Artisanat

Au cours de l'année 1991-1992, le Ministère a financé une étude, réalisée par un consultant, qui consistait à analyser tous les rapports fédéraux, provinciaux et municipaux publiés au Canada, au cours des dix dernières années, ayant trait à l'artisanat. De plus, le Ministère a décidé de subventionner, à nouveau, le Conseil canadien de l'artisanat. La Fondation Bronfman a, pour sa part, organisé un Forum sur l'avenir de l'artisanat au Canada au cours de la prochaine décennie. Le Ministère analyse les résultats de ce forum afin de conseiller le Ministre quant au rôle possible du gouvernement fédéral dans ce domaine d'activité culturelle.

### Profil des Canadiens consommateurs d'art

Le Ministère a entrepris une étude nationale de marketing sur les préférences et le comportement d'achat des consommateurs canadiens par rapport aux arts visuels comme la peinture, la sculpture et les métiers d'art, ainsi que les arts d'interprétation, y compris la danse, le théâtre et la musique. Cette étude a été publiée en mai 1992. Au total, 65 000 questionnaires ont été remplis par 52 000 Canadiens. Le produit final consistera en une base de données sur le comportement et les attitudes qui aidera à élaborer des stratégies de marketing permettant d'augmenter les auditoires et les revenus en ce qui a trait aux arts de la scène et visuels.

### Arts visuels

Ce champ d'activité n'a pas été à l'avant-plan des préoccupations du Ministère au cours des dernières années. Pour pallier à cette situation, le Ministère a initié un projet de recherche regroupant l'information disponible sur les programmes d'appui et les politiques en vigueur dans les municipalités et les provinces canadiennes. L'information recueillie permettra de mesurer la contribution à l'économie canadienne et la vitalité dans le domaine culturel canadien des arts visuels. Le Ministère continuera ce processus de recherche en 1992-1993 dans le cadre de la politique culturelle du gouvernement du Canada.

## **2.2 Indicateur de rendement**

Satisfaction au regard du processus d'examen et d'élaboration des politiques.

### *Objectif de rendement*

Satisfaction du Sous-ministre au regard de l'efficacité de la politique.

### *Constatations*

Le Sous-ministre est satisfait des processus actuels d'examen et d'élaboration des politiques.

---

### **2.3 Indicateur de rendement**

Rapport entre les dépenses du MDC et celles des différents organismes fédéraux, provinciaux ou autres.

#### *Objectif de rendement*

Les plus récents chiffres annuels réels disponibles; tendances constatées avec les années.

#### *Constatations*

L'appui financier du gouvernement fédéral aux arts de la scène a augmenté, en dollars courants, passant de 76,1 millions de dollars en 1984-1985 à plus de 125 millions de dollars en 1990-1991. En même temps, la part fédérale du total de l'aide gouvernementale aux activités artistiques est passée de 35 à 48 pour 100.

En 1990-1991, l'aide fournie aux arts de la scène dans le cadre du Programme d'initiatives culturelles (PIC) s'élevait à plus de 10 millions de dollars. La hausse observée des ressources fédérales accordées aux arts de la scène a été constante au cours des dernières années, bien qu'elle soit restée au deçà de l'accroissement des besoins des milieux du spectacle.

### **2.4 Indicateur de rendement**

Volume et valeur des contributions.

#### *Objectif de rendement*

Niveaux réels et tendances constatées avec les années au regard du Programme d'initiatives culturelles (PIC).

#### *Constatations*

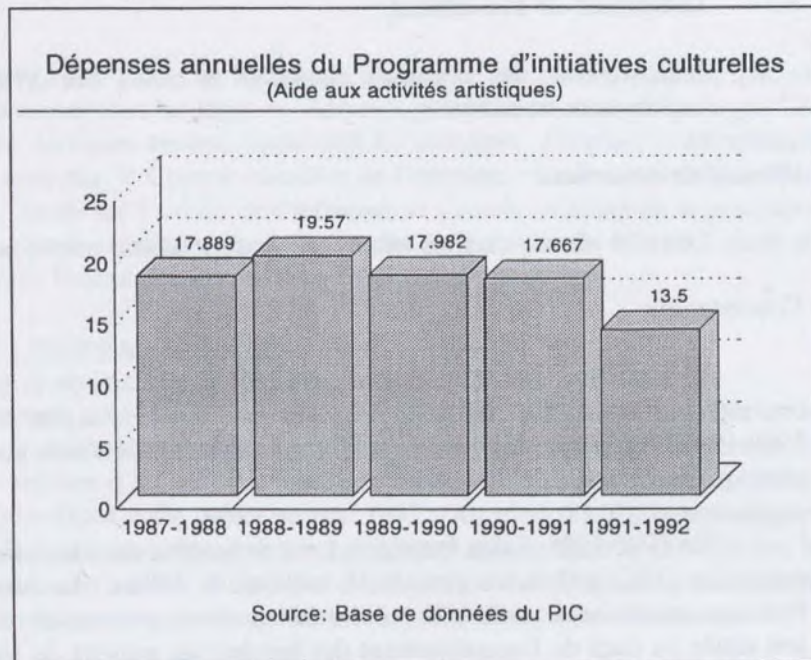
La figure 21 expose les dépenses annuelles du PIC, principal instrument d'aide financière directe du Ministère aux organismes des arts de la scène et des arts visuels.

Le programme fournit un appui à la gestion et aux immobilisations, et finance les festivals et les événements spéciaux d'envergure nationale. De nombreuses disciplines artistiques en bénéficient. En 1991-1992, le programme a fourni 2,2 millions de dollars pour l'aide à la gestion, 5,6 millions pour l'aide aux immobilisations, 5,7 millions pour les festivals et événements spéciaux.

En 1991-1992, on note une stabilisation relative des fonds alloués aux projets d'immobilisation. Les engagements pour des projets de même nature avaient atteint la somme de 9,3 millions de dollars en 1990-1991.

Par ailleurs, on constate une légère augmentation des allocations réservées aux festivals et événements spéciaux. Cette hausse reflète une indexation minimale des contributions, inférieure à la hausse du coût de la vie.

Figure 21



## 2.5 Indicateur de rendement

Répartition par région des contributions.

### Objectif de rendement

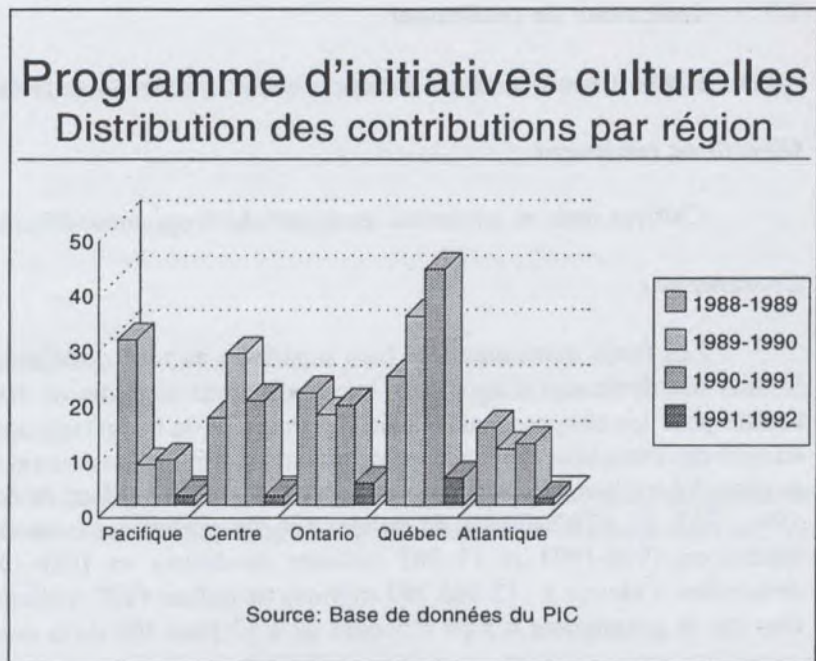
Rapport concernant les chiffres réels au regard du Programme d'initiatives culturelles (PIC).

### Constatations

La figure 22 présente, en pourcentage, la répartition des fonds distribués par le PIC au cours des trois dernières années financières, ainsi que la répartition du total des fonds depuis 1980. Elle expose les importantes fluctuations annuelles des contributions régionales.

Comme le programme vise à améliorer l'accès des Canadiens aux arts de la scène et aux arts visuels, la distribution régionale des fonds est une préoccupation légitime. Le graphique montre simplement la répartition du total des fonds du PIC, en pourcentage.

Figure 22



## 2.6 Indicateur de rendement

Rapport entre le nombre de demandes traitées et le nombre d'années-personnes.

### *Objectif de rendement*

Rapport concernant les chiffres réels et établissement d'objectifs au regard du Programme d'initiatives culturelles (PIC).

### *Constatations*

Au cours de la dernière année, plus de 712 demandes ont été étudiées par 12 agents des bureaux régionaux du Ministère. En plus de préparer les analyses et recommandations pour les projets présentés au PIC, ces fonctionnaires traitent divers dossiers relevant des secteurs de la culture et des communications. En 1990-1991, alors que le programme était administré essentiellement à partir de l'administration centrale, 2,000 demandes avaient été étudiées par 14 fonctionnaires, soit une moyenne de 143,1 demandes par fonctionnaire, et, en 1989-1990, 940 demandes avaient été étudiées par 14 fonctionnaires, soit une moyenne de 67,1 demandes par fonctionnaire.

---

## **2.7 Indicateur de rendement**

Rapport entre la valeur des contributions accordées et la valeur totale des demandes.

### *Objectif de rendement*

Chiffres réels et tendances au regard du Programme d'initiatives culturelles (PIC).

### *Constatations*

Les fonds demandés sont bien supérieurs au total des fonds disponibles. On estime que le total des demandes d'appui aux immobilisations atteindra de 300 millions à 500 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Pourtant, le budget alloué annuellement au programme au titre des immobilisations a considérablement diminué au cours de la dernière année, atteignant environ 5,6 millions de dollars par rapport à environ 9 millions de dollars l'année précédente. En 1991-1992, 13 679 millions de dollars ont été accordés en contributions (17 667 millions de dollars en 1990-1991 et 17 982 millions de dollars en 1989-1990). Le total des sommes demandées s'élevait à 112 962 767 millions de dollars (288 millions en 1990-1991). C'est donc dire que le programme n'a pu répondre qu'à 12 pour 100 de la demande.

## **2.8 Indicateur de rendement**

Satisfaction des clients bénéficiaires d'une aide; qualité de la viabilité et de la stabilité des organismes subventionnés; portée et nature des changements enclenchés par le programme pour ce qui est des dimensions, de la composition et des attitudes des publics touchés; amélioration des locaux permettant la présentation de spectacles en direct, et des installations pour les arts visuels, et qualité de ces locaux et installations.

### *Objectif de rendement*

Constatations découlant des évaluations de programmes suivantes :

1988-1989 : Centre des arts de la Confédération.

1991-1992 : Programme d'initiatives culturelles.

### *Constatations*

Suite à la régionalisation de Programme des initiatives culturelles (PIC), l'évaluation du programme a été remise. Néanmoins, l'évaluation du programme du "fonds de commercialisation pour les orchestres", qui constitue l'un des aspects du PIC, est en cours. Les résultats seront rapportés dans le Rapport annuel de gestion de 1992-1993.

## **2.9 Indicateur de rendement**

Condition financière, viabilité et stabilité des artistes.

---

*Objectif de rendement*

Constatations découlant de l'évaluation du programme du droit d'auteur (1992-1993).

*Constatations*

Cette évaluation sera réalisée à une date ultérieure.

### **3.0 Industries culturelles**

#### **3.1 Indicateur de rendement**

Réalisation des objectifs dans les domaines ayant fait l'objet d'un examen stratégique, de nouvelles politiques et d'une négociation ou d'une entente fédérale-provinciale ou internationale.

*Objectifs de rendement*

Pour 1991-1992, préparation de notes de breffage, élaboration d'options, conseils au Ministre, mémoires au Cabinet, préparation de directives concernant la réduction d'un texte législatif, dans divers domaines. Des exemples courants sont:

- Corporation du film et de la vidéo indépendants au Canada;
- Programme de remplacement des tarifs postaux préférentiels;
- Fonds d'investissement dans les industries culturelles;
- Projet de loi sur les importations de films;
- Phase II de la loi sur le droit d'auteur et enregistrement domestique;
- Revue de la politique sur le film et la vidéo;
- Nouveau Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ);
- Loi de 1991 sur la radiodiffusion (Projet de loi C-40);
- Groupe de travail sur la situation économique de la télévision canadienne;
- Sommet sur la télévision;
- Stratégie industrielle pour la télévision;
- Groupe consultatif du Plan d'action pour la radio;
- TV 5;
- Société Radio-Canada;
- Nouvelles technologies;
- Télévision dans le nord du Canada;
- National Broadcast Reading Service;
- Vidéo descriptive;
- Ententes Canada-Saskatchewan et Canada-Alberta.

---

## Constatations

### Corporation du film et de la vidéo indépendants au Canada

Par suite de l'élimination du Fonds d'aide à la production de films non destinés aux salles de cinéma le 31 mars 1991, le Ministère a aidé l'industrie des films non destinés aux salles de cinéma à créer un nouveau programme pour financer le développement, la production et la distribution de produits cinématographiques et magnétoscopiques. Le Ministère a fourni une contribution de 546 500 \$ en 1991-1992, avec un nouvel engagement de 70 000 \$ en 1992-1993. La contribution de Téléfilm Canada s'est élevée à 500 000 \$ en 1991-1992 et à un million de dollars en 1992-1993. L'ONF a fourni 250 000 \$ en 1991-1992. La participation du portefeuille prendra fin en 1992-1993. Au-delà de cet exercice financier, la Corporation indépendante est mandatée pour obtenir d'autres sources de financement. Le Ministère a contacté l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ainsi que le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest au nom de la Corporation pour examiner les possibilités de financement.

### Subsides postaux

En juin 1990, le Ministre a annoncé que le Programme de subsides postaux pour les livres, les magazines et les journaux cesseraient graduellement et qu'il serait remplacé par des programmes d'aide financière directe à l'industrie. Le budget du programme des subsides postaux avait été établi à 219,5 millions de dollars; celui des programmes de remplacement est de 110 millions de dollars. Les programmes de remplacement mettront l'accent sur la part du secteur dont les intérêts sont canadiens, de façon plus spécifique, ce sont les magazines à tirage payé, les petits hebdomadaires communautaires et le commerce du livre. Les publications dont les intérêts sont étrangers, les quotidiens, les hebdomadaires des grandes communautés et les magazines à diffusion contrôlée seront éliminés du Programme des subsides postaux et ne seront pas admissibles aux programmes de remplacement.

Au cours de l'exercice 1991-1992, l'élimination progressive du Programme des subsides postaux s'est effectuée de la manière suivante :

- les quotidiens ont dû faire face à une augmentation de 25 pour 100 du tarif;
- les magazines à tirage payé ont dû faire face à une augmentation de 50 pour 100 du tarif;
- les bénéficiaires étrangers ont été éliminés du programme;
- les hebdomadaires des grandes communautés ont été éliminés du programme.

De nombreux points ont été soulevés relativement i) aux hebdomadaires nationaux et régionaux et ii) aux hebdomadaires de petites communautés. Une aide spéciale a été accordée à ces publications afin de les aider à s'ajuster aux nouveaux tarifs postaux commerciaux. Dans le cas des hebdomadaires nationaux et régionaux, un programme spécial a été annoncé par lequel le MDC affectera un montant de 6 millions de dollars en aide pour les trois prochaines années (les exercices 1991-1992, 1992-1993, et 1993-1994). La transition aux tarifs commerciaux pour les hebdomadaires des petites communautés s'étendra sur une période supplémentaire de deux ans (1991-1992 et 1992-1993), et le MDC y consacrera 6,3 millions de dollars.

---

### Fonds d'investissement dans les industries culturelles

Depuis le 1er avril 1991, ce fonds (33 millions de dollars en cinq ans), a été administré par la Banque fédérale de développement. Il fournit des services financiers et de consultation aux entreprises admissibles dans les secteurs de l'édition, de l'enregistrement sonore et du cinéma. Le fond a été mis sur pied de telle sorte qu'il réponde aux besoins financiers particuliers des industries culturelles. Son principal objectif est de renforcer la capitalisation des industries culturelles canadiennes afin de leur permettre de s'adapter aux changements économiques et technologiques et d'être compétitives sur le marché canadien et même de développer de nouveaux marchés.

En 1991-1992, la répartition des prêts a été la suivante :

Industrie de l'édition	3,837 millions de dollars (54 pour 100);
Industrie du cinéma	2,118 millions de dollars (30,2 pour 100);
Secteur de l'enregistrement sonore	1,065 million de dollars (15,2 pour 100).

### Projet de loi sur les importations des films

Le MDC envisage de réintroduire le Projet de loi de 1988 sur l'importation des produits cinématographiques qui :

- (i) ferait du Canada un marché distinct pour les productions indépendantes;
- (ii) mettrait l'accent sur l'engagement du gouvernement à maintenir des industries nationales vigoureuses tout en reconnaissant l'importance de l'investissement étranger dans ce processus; et
- (iii) garantirait que tous les nouveaux investissements dans l'industrie du film et de la vidéo seront évalués par rapport aux objectifs de la politique gouvernementale, exprimés dans des critères de rendement clairs.

### Phase II de la législation sur le droit d'auteur et enregistrement domestique

Le Mémoire au Cabinet a été approuvé le 12 décembre 1991. Le projet de loi devrait être déposé à l'automne 1992.

À la suite de la recommandation formulée dans le Mémoire au Cabinet sur la phase II du Droit d'auteur, le Ministère a entrepris une étude en profondeur de la question de l'enregistrement domestique. Les résultats de cette analyse seront présentés au Cabinet à l'automne 1992.

### Examen de la politique sur le film et la vidéo

À la lumière des changements survenus dans les milieux économique, culturel et politique dans la dernière décennie, la révision en profondeur des politiques gouvernementales dans le secteur cinématographique est devenue une priorité. Parmi les volets-clés qui seront examinés, il y aura la formation, la R & D et le rôle et le mandat des organismes-clés dans le domaine cinématographique. Les résultats de cet examen devraient inspirer les futures recommandations dans le secteur du film et de la vidéo.



---

En 1991-1992, un examen de la politique d'investissement étranger dans l'industrie du film et de la vidéo a conduit à une vigoureuse réaffirmation des mesures existantes d'Investissement Canada touchant l'investissement étranger sur le marché canadien. Le resserrement des critères de rendement favorisera le réinvestissement des recettes tirées du marché canadien dans la production et distribution de films canadiens.

#### Examen de la politique de l'édition du livre

Le 28 janvier 1992, le Ministre a annoncé une nouvelle stratégie en trois volets destinée à aider l'industrie du livre. Ces nouvelles initiatives se fondent sur un examen détaillé des politiques et des programmes gouvernementaux dans l'industrie du livre.

Un nouveau programme d'aide industrielle fournira 102 millions de dollars en nouvelles ressources au cours des cinq prochaines années afin de renforcer la compétitivité du secteur sous contrôle canadien à la fois sur le marché national et à l'étranger. Le nouveau programme sera élaboré en consultation étroite avec l'industrie.

Une modification de la Loi sur le droit d'auteur assurera une plus grande protection pour les droits de marché exclusifs possédés par les éditeurs et les distributeurs au Canada. Ces droits seront compensés par la nécessité pour les éditeurs et les distributeurs de fournir un niveau acceptable de service à leurs clients. Ces modifications qu'on prévoit intégrer à la Phase II de la réforme du droit d'auteur ne seront pas proclamées avant que les membres de l'industrie se soient entendus sur la définition de «niveaux de service acceptables».

Finalement, la politique d'investissement étranger, mieux connue sous le nom de «politique de Baie-Comeau», a été modifiée : une formule destinée à renforcer l'application de la définition d'entreprise sous contrôle canadien et à empêcher ainsi les entreprises de se soustraire à la Loi, sera introduite dans la Loi sur Investissement Canada; les acquisitions de sociétés sous contrôle canadien ne seront généralement pas autorisées et les nouveaux investissements étrangers dans le commerce du livre canadien seront limités aux coentreprises sous contrôle canadien; si un investisseur non canadien projette de vendre une entreprise canadienne sans rapport avec toute autre transaction, les Canadiens bénéficieront de la possibilité de faire une offre; et les acquisitions indirectes devront subir le test de l'avantage net.

#### Loi sur la radiodiffusion 1991 (Projet de loi C-40)

La nouvelle Loi sur la radiodiffusion (Projet de loi C-40) a été proclamée le 4 juin 1991, après avoir reçu l'assentiment royal le 1<sup>er</sup> février 1991. Elle décrit, en termes généraux, les rôles et responsabilités des radiodiffuseurs privés et publics ainsi que les mandats de la Société Radio-Canada (SRC) et du Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

---

### Groupe de travail sur la situation économique de la télévision canadienne

En mai 1991, le Groupe de travail sur la situation économique de la télévision canadienne a présenté son rapport au Ministre. Le Groupe de travail a été constitué en juillet 1990 pour étudier le rôle de la publicité sur les marchés actuels de la télévision et la capacité de ces marchés d'absorber de nouveaux services. On lui a aussi demandé d'examiner le fonctionnement du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes, administré par Téléfilm Canada, et le financement des services d'émissions complémentaires francophones. Le rapport comportait 44 recommandations destinées au gouvernement, à la Société Radio-Canada, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, à Téléfilm Canada et au secteur privé. Par la suite, ces recommandations ont fait l'objet d'un examen et de discussions au Sommet sur la télévision, tenu plus tard en 1991.

### Sommet sur la télévision

Le Ministère a fourni l'appui nécessaire à la convocation du Sommet sur la télévision présidé par le Ministre à Montréal les 9 et 10 décembre 1991. Cette conférence a rassemblé des représentants de tous les milieux du secteur public et du secteur privé intéressés par toutes les facettes de la production, distribution et radiodiffusion canadiennes. L'industrie de la télévision, dans son ensemble, a été en mesure de répondre à l'invitation du gouvernement d'assister à cette conférence, et s'est entendue si rapidement sur 31 des 44 recommandations contenues dans le rapport Girard-Peters. Lors du même Sommet, les participants ont convenu que les 13 autres recommandations devraient être examinées dans le cadre d'une stratégie industrielle.

### Stratégie industrielle pour la télévision

À la suite du Sommet sur la télévision de décembre 1991, sous la direction générale d'un comité directeur mixte du secteur privé et du secteur public, présidé par le sous-ministre adjoint, Politique des communications, une série de comités ont travaillé à l'élaboration d'une stratégie industrielle pour la télévision.

### Groupe consultatif du Plan d'action pour la radio

En octobre 1991, le Ministre a annoncé son intention de former le Groupe consultatif du Plan d'action pour la radio. La radio privée, comme industrie, a éprouvé de graves difficultés financières. En 1990-1991, les radiodiffuseurs ont subi une perte collective avant impôt de près de 20 millions de dollars. Le mandat de ce groupe consiste à faire des recommandations sur les étapes à court terme nécessaires pour redonner à l'industrie sa santé financière, d'une part, et planifier l'avenir à plus long terme, alors que de nouvelles technologies comme la radiodiffusion sonore numérique pourront modifier de nouveau l'environnement, d'autre part. Le Groupe consultatif doit présenter ses recommandations au Ministre en juin 1992.

---

## TV5

L'extension géographique de TV5, notamment vers l'Europe de l'Est, l'Afrique et les États-Unis, est présentement en cours. L'extension pour rejoindre l'Amérique latine débutera en septembre 1992.

## Société Radio-Canada

En 1991-1992, les incidences de la restructuration ont continué à se faire sentir. Le gouvernement a approuvé de nouveaux fonds pour maintenir le service de Radio-Canada international et la Société continue à explorer les possibilités de financement stable et à long terme.

## Nouvelles technologies

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la radiodiffusion, et les changements complémentaires apportés à la Loi sur la radiocommunication en juin 1991, on a ouvert la voie à de nouveaux services de programmation et à n'importe quel type de technologie pour la transmission. L'une des grandes priorités consistait à légitimer le marché de radiodiffusion directe par satellite, en ce sens que la majorité des récepteurs de RDS à usage domestique avaient été modifiés pour recevoir sans autorisation les signaux de télévision brouillés. Le secteur de la radiodiffusion a lancé une grande campagne d'information et distribué plus de 35 000 brochures expliquant, en langage simple, les nouvelles dispositions anti-piratage et les étapes nécessaires pour accéder à la légitimité. À mesure que l'année avançait, le secteur de la radiodiffusion a participé aux séances de groupes de travail mixte du secteur privé et du gouvernement chargés d'examiner les services de radiodiffusion sonore numérique et de radiodiffusion directe par satellite.

## Télévision dans le nord du Canada

Les fonds alloués en vertu de ce programme couvriront le reste des coûts de l'infrastructure nécessaire à la retransmission des programmes de radiodiffusion dans environ 100 collectivités de l'extrême-nord de même que les coûts de réémetteur et les coûts opérationnels pour un réseau de télévision autochtone dans le nord. TVNC a obtenu du CRTC l'approbation de sa demande de licence et ses opérations ont débuté en janvier 1992, la programmation étant assurée par des radiodiffuseurs autochtones, le Service du Nord de la SRC, le Yukon College, le Labrador Community College, le Katavik School Board et les administrations territoriales.

## National Broadcast Reading Service

L'année 1991 fut la première année d'exploitation du National Broadcast Reading Service (NBRS). Le service de lecture assuré par plus de 400 bénévoles continue d'être offert gratuitement à quelque cinq millions d'abonnés par les 150 câblodistributeurs qui assurent ce service à travers le pays.

---

### Vidéo descriptive

Un groupe de travail mixte du secteur public et du secteur privé a été mis sur pied afin de promouvoir le développement d'un système de vidéo descriptif compatible avec le système canadien de radiodiffusion. Des fonds ont été fournis par le Programme d'application des communications pour la recherche sur les meilleurs moyens de distribuer la vidéo descriptive au Canada.

### Entente Canada-Saskatchewan dans le domaine de la culture

L'entente a été signée en octobre 1991 et entrera en vigueur en 1992-1993. Elle porte sur une somme de 5 millions de dollars et expirera le 31 mars 1997. Elle touche quatre programmes principaux :

- (1) Le Programme d'aide aux industries culturelles : (1 350 million de dollars, soit une quote-part du gouvernement fédéral de 1,175 million et d'une quote-part du gouvernement provincial de 0,175 million). Fournir de l'aide aux industries du film, et de la vidéo, de l'enregistrement sonore, et de l'édition du livre et des périodiques, en parts égales, pour la mise en marché, la distribution et le perfectionnement professionnel;
- (2) Saskfilm : (un million de dollars financé entièrement par le gouvernement de la Saskatchewan). Aide pour le développement, la production et la distribution du film et de la vidéo;
- (3) Norman Mackenzie Art Gallery : (1,5 million de dollars, à part égale entre les gouvernements respectifs). Aide à l'achèvement d'un nouveau bâtiment;
- (4) Centre Diefenbaker : (un million de dollars - à part égale entre les gouvernements respectifs). Fournir de l'aide à la John Diefenbaker Society pour la gestion et la préservation de ses souvenirs et le fonctionnement du Centre à Saskatoon;  
Administration de l'entente : 150 000 \$.

### L'entente Canada-Alberta sur les industries culturelles

Les travaux préparatoires à la signature de l'Entente ont été effectués en 1991-1992. L'Entente de 7 millions de dollars a été signée en avril 1992 et expirera le 31 mars 1997. Elle est financée à parts égales par les gouvernements fédéral et provincial, et s'adresse aux industries du film et de la vidéo, de l'enregistrement sonore et de l'édition du livre. Elle comprend les volets suivants :

- (1) Développement d'entreprise;
- (2) Commercialisation et distribution;
- (3) Perfectionnement professionnel.

---

### Autres questions

En novembre 1991, le Ministre a lancé un concours de chansons pour les auteurs et compositeurs professionnels du Québec en vue de la création d'une chanson originale pour célébrer le 125<sup>e</sup> anniversaire du Canada. La chanson primée sera diffusée en juin 1992.

Tel que communiqué en plus de détails dans le Rapport annuel de gestion de l'an dernier, l'évaluation du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES) a permis d'examiner la pertinence du programme, la réalisation de ses objectifs, ses répercussions sur l'industrie et les bénéficiaires ainsi que ses solutions de rechange.

L'évaluation a permis de constater que le Programme avait surtout contribué à l'accroissement de la qualité des enregistrements sonores. C'est un résultat important, étant donné qu'une meilleure qualité signifie une plus large diffusion sur les ondes et, par conséquent, des ventes plus importantes. L'évaluation a également permis de souligner la pénurie de ressources en marketing consacrées aux projets d'enregistrement, le manque de ressources et de formation en marketing et en gestion au sein des entreprises et le manque d'accès aux réseaux nationaux de distribution pour les petites et les moyennes entreprises. En conséquence, il était recommandé que le PADES poursuive des objectifs plus précis et circonscrits, consacre plus de fonds aux activités de marketing, améliore les activités de marketing axées sur le marché américain et vise à promouvoir une meilleure définition du volet consacré à la formation.

L'élaboration de nouvelles politiques et du nouveau PADES tient compte des résultats de l'évaluation étant donné que les nouvelles initiatives visent, entre autres, à accroître les efforts en matière de commercialisation des produits canadiens à l'échelle nationale et internationale.

Le travail d'orientation relatif à la mise en marché et à la distribution de produits cinématographiques et d'enregistrements sonores est en cours pour les marchés national et international. Pour le marché canadien, une étude en profondeur du secteur de la distribution de l'enregistrement sonore est prévue afin de fournir des données précises pour l'élaboration de politiques pertinentes.

L'évaluation du Fonds d'aide à la distribution de longs métrages a conclu qu'il constitue une importante source supplémentaire de financement, tout en ayant un impact positif sur la commercialisation et la distribution, le déclin des investissements privés dans les films canadiens et l'accroissement des budgets de production. On considère toujours essentiel d'adopter des mesures touchant l'importation de produits cinématographiques au Canada pour renforcer les secteurs de la distribution et de la production au Canada.

L'enquête sur les habitudes de lecture des Canadiens a été conçue pour brosser un portrait actuel des habitudes de lecture et des opinions des Canadiens âgés de 14 ans et plus. Cette étude marque un nouveau jalon sur la place qu'occupe la lecture au Canada. En effet, la dernière enquête de cette envergure remonte à 1978. L'enquête a été financée par le Ministère, le Secrétariat d'État et Multiculturalisme et Citoyenneté Canada.

---

Les objectifs de l'enquête sur "La lecture et les Canadiens en 1991" sont multiples. Elle permet tout d'abord de combler les lacunes dans notre connaissance des habitudes de lecture au Canada et offre d'autres mesures sur la participation des Canadiens à cette activité, les statistiques existantes portant surtout sur les ventes de livres. En raison de la richesse de sa base de données, elle se révèle être un instrument utile de commercialisation pour l'industrie du livre. Le Ministère met à la disposition des associations professionnelles et des gouvernements provinciaux qui désirent effectuer des analyses plus approfondies un exemplaire de cette base de données. Enfin, l'analyse comparative avec l'enquête de 1978 sera utile pour les décideurs et les concepteurs de politiques, ainsi que pour le Ministère, qui sera en mesure d'évaluer si ses objectifs sont atteints.

Le Ministère a publié au mois de mai 1992 une publication bilingue de 80 pages sur les points saillants de l'enquête, qui a été diffusée à grande échelle. Les réactions provenant des médias et des domaines plus spécialisés ont été nombreuses et très favorables. Le Ministère termine actuellement une analyse plus technique portant sur les publics lecteur et acheteur de livres. Cette analyse sera publiée et des exemplaires seront disponibles sur demande.

La collecte des données a été effectuée par une firme d'Ottawa, Les Associés de Recherche Ekos. Le questionnaire reprend les questions de l'enquête de 1978 auquel se sont ajoutées de nouvelles questions, permettant ainsi une analyse plus approfondie de la lecture et de l'achat de livres.

Les questions portent notamment sur les activités de loisir en général, les habitudes de lecture (fréquence, volume, genre des livres lus), les livres canadiens, les obstacles à la lecture, l'achat de livres, l'élasticité de la demande par rapport au prix, la fréquentation des bibliothèques et les réseaux de distribution, les facteurs de sélection, les habitudes de lecture des enfants. L'enquête contient également des questions sur les opinions et les valeurs des Canadiens (confiance dans les institutions, tolérance, points de vue sur la culture canadienne, etc.)

La collecte de données s'est faite de mai à juillet 1991. L'enquête a d'abord été menée au téléphone auprès d'un échantillon de Canadiens sélectionnés au hasard; ensuite, 12 401 questionnaires ont été envoyés par la poste. De ce nombre, 7 063 ont été retournés, ce qui représente un taux de réponse final de 60,1 pour 100. De plus, on a fait parvenir à un grand nombre de Canadiens la réplique exacte du questionnaire utilisé pour l'enquête de 1978 (réalisée à cette époque par Statistique Canada) afin de vérifier si les différences dans les données statistiques entre l'enquête de 1978 et de 1991 pouvaient être attribuables à la modification du questionnaire.

#### *Quelques points saillants*

- La vaste majorité des Canadiens lisent par plaisir. De plus, ils lisent très fréquemment et consacrent une partie considérable de leur temps libre à la lecture et plus particulièrement, à la lecture de livres (4,4 heures par semaine comparé à 3,6 pour les journaux et 2,1 pour les magazines).

- 
- Le nombre de lecteurs augmente avec l'âge et varie selon le sexe. Les femmes ont tendance à lire beaucoup plus que les hommes. L'enquête révèle aussi des inégalités provinciales. Les lecteurs de la Colombie-britannique, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario sont les lecteurs les plus assidus. Les Québécois occupent le dernier rang.
  - Les habitudes de lecture ont progressé de façon impressionnante depuis 1978. C'est la lecture de livres qui a connu la croissance la plus spectaculaire. Non seulement plus de Canadiens lisent de livres (68 pour 100 des répondants ont déclaré avoir lu un livre dans la dernière semaine en 1991 comparé à 43 pour 100 à 1978), mais le temps consacré à la lecture a également progressé (4,4 heures par semaine en 1991 comparé à 2,7 heures en 1978).
  - La lecture de livres divertissants a progressé davantage chez les groupes d'âges de 44 ans et plus, notamment chez les personnes âgées de 65 à 69 ans, les femmes, et pour les habitants des provinces de la Colombie-britannique, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et du Québec.
  - Les lecteurs estiment que 17 pour 100 des livres lus étaient des livres d'auteurs canadiens. Environ 44 pour 100 des répondants se rappelaient avoir lu au moins un livre d'auteur canadien au cours des douze derniers mois. Seulement 8 pour 100 des répondants ont déclaré qu'il n'y avait pas d'auteurs canadiens dignes d'être lus.
  - L'industrie du livre ne bénéficie pas nécessairement de l'intérêt accru des Canadiens pour la lecture de livres. Les lecteurs les plus assidus (soit les personnes âgées) sont ceux qui achètent le moins de livres. Par contre, les francophones et les Québécois, qui lisent moins de livres que les anglophones, en achètent plus et achètent, en moyenne, deux fois plus de livres d'auteurs canadiens. De façon générale, une très large proportion de livres lus proviennent de sources non commerciales (emprunts aux bibliothèques et aux amis). On ne peut négliger également le rôle considérable des librairies d'occasion qui ne rapportent pas de nouvelles ventes à l'industrie.

### **3.2 Indicateur de rendement**

Satisfaction au regard du processus d'examen et d'élaboration des politiques.

#### *Objectif de rendement*

Satisfaction du Sous-ministre au regard de l'efficacité de la politique.

#### *Constatations*

Le Sous-ministre est satisfait des processus actuels d'examen et d'élaboration des politiques.

### 3.3 Indicateur de rendement

Rapport entre les dépenses du MDC et celles des différents organismes fédéraux, provinciaux ou autres.

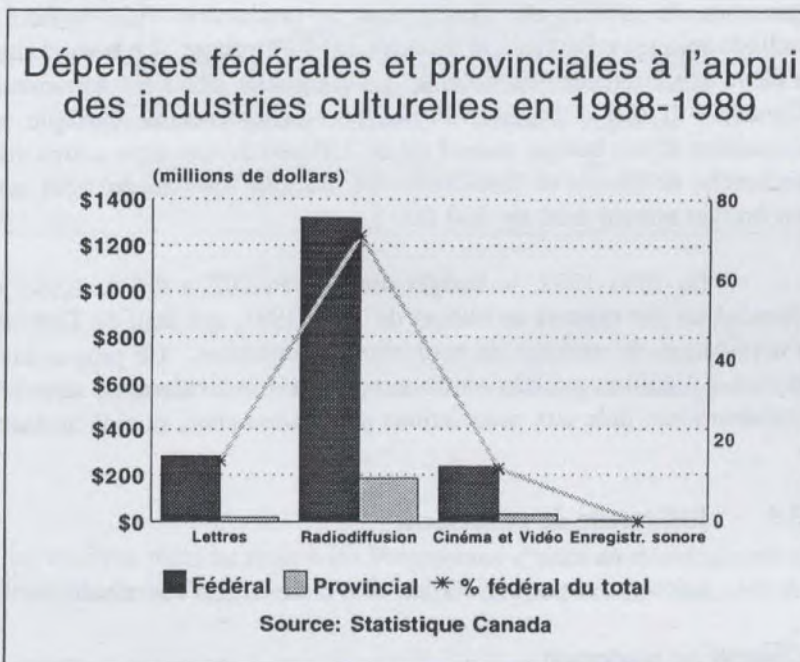
#### Objectif de rendement

Les plus récents chiffres annuels réels disponibles; tendances constatées avec les années.

#### Constatations

La figure 23 donne les dépenses fédérales et provinciales dans quatre domaines du secteur culturel. Cette division du secteur n'est pas utilisée au MDC, mais à défaut de données plus appropriées, elle indique bien les contributions respectives du fédéral et des provinces. Dans les quatre domaines examinés, soit les lettres, l'enregistrement sonore, le cinéma et la vidéo, et la radiodiffusion, les dépenses du gouvernement fédéral dépassent systématiquement celles

Figure 23



des provinces. C'est dans le domaine des lettres que le pourcentage des dépenses fédérales par rapport à celles des provinces est le plus élevé, puis en radiodiffusion et en cinéma et vidéo.

### 3.4 Indicateur de rendement

Volume et valeur des subventions et des contributions.



---

### *Objectif de rendement*

Niveaux réels et tendances constatées avec les années au regard du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES), du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) et des organismes de service.

### *Constatations*

En 1991-1992, le PADES a dépensé 6,4 millions de dollars (5 millions de dollars provenant du Ministère et 1,4 million de dollars provenant de sources diverses (Factor/Musicaction/Canada (FMC), stations de radio et associations d'enregistrement sonore), une augmentation de 3,9 pour 100 par rapport à l'année précédente. Le programme comprend huit volets dont quatre sont administrés par la FMC. Ces quatre volets accordent des prêts, des garanties de prêt et des fonds pour la production vidéo sonore et musicale, les émissions radiophoniques souscrites, et les tournées à l'étranger. Le budget annuel total de ces quatre volets s'élève à 3,7 millions de dollars. Le cinquième volet est administré par le Conseil des Arts du Canada. Il sert à promouvoir les enregistrements de musique spécialisée des compositeurs canadiens et son budget annuel est de 250 000 \$. Les trois autres volets (marketing international, recherche de clients et distribution de musique spécialisée) sont administrés par le MDC et ont un budget annuel total de 800 000 \$.

En 1991-1992, le budget total du PADIÉ a été de 6,995 millions de dollars, soit une diminution par rapport au budget de 1990-1991, qui était de 7,65 millions de dollars, à cause de l'application de mesures de restrictions budgétaires. Ce programme compte cinq volets : fonds d'aide à l'édition scolaire, aide aux sociétés individuelles, aide à l'industrie et aux projets en collaboration, aide aux associations professionnelles, et aide au marketing international.

## **3.5 Indicateur de rendement**

Répartition par région des subventions, des contributions, et des incitatifs fiscaux.

### *Objectif de rendement*

Rapport concernant les chiffres réels au regard du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES) et du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ).

### *Constatations*

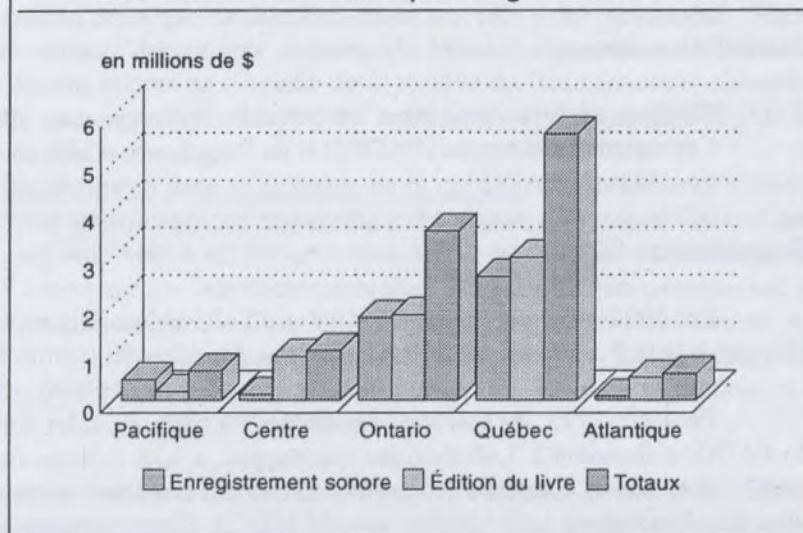
Comme l'expose la figure 24, le financement des programmes des industries culturelles du MDC est concentré en Ontario et au Québec. Ce déséquilibre n'est pas étonnant, attendu la concentration des maisons d'édition et des entreprises d'enregistrement dans ces deux provinces.

En regardant le graphique, on constate qu'environ 76 pour 100 de l'aide totale à l'enregistrement sonore est accordée aux deux provinces : 1,9 million de dollars en Ontario

et 2,3 millions de dollars au Québec. L'appui à l'édition de livres est aussi fortement concentré au Québec (2,7 millions de dollars) et en Ontario (1,77 million de dollars), ce qui représente 81 pour 100 de l'aide totale de 5,495 millions de dollars accordée à des initiatives canadiennes (le budget du marketing international, qui est de 1,5 million de dollars n'est pas inclus dans la ventilation régionale).

Figure 24

### Répartition du financement des programmes des industries culturelles par région 1991-1992



### 3.6 Indicateur de rendement

Rapport entre le nombre de demandes traitées, le nombre de demandes de renseignements et les années-personnes.

#### Objectif de rendement

Rapport concernant les chiffres réels au regard du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES) et du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ).

#### Constatations

En 1991-1992, Factor/Musicaction/Canada, le Conseil des Arts du Canada et le MDC ont traité 2 003 demandes d'aide sous le PADES par comparaison avec 1 758 en 1990-1991. Les 4 fonctionnaires du MDC ont traité 121 demandes (128 en 1990-1991).

En 1991-1992, le personnel du PADIÉ a traité 236 demandes d'aide présentées en vertu des cinq principaux volets du programme, alors qu'il avait dû traité 212 demandes en 1990-1991, soit une moyenne de 78,6 demandes par fonctionnaire en 1991-1992 (comparativement à 70,6 en 1990-1991). Cette année, les 3 fonctionnaires ont également répondu à environ 6 000 demandes de renseignements par téléphone, comparativement à 5 000 demandes de renseignements en 1989-1990, alors qu'ils étaient 4.

---

### 3.7 Indicateur de rendement

Rapport entre la valeur des subventions et des contributions accordées et la valeur totale des demandes.

#### *Objectif de rendement*

Chiffres réels et tendances au regard du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES) et du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ).

#### *Constatations*

En 1991-1992, un total de 10,6 millions de dollars a été demandé au PADES et 65 pour 100 (6,9 millions de dollars) a pu être fourni.

En 1991-1992, les sommes demandées en vertu du volet Aide aux sociétés individuelles du PADIÉ s'élevaient à 3,46 millions (par rapport à 3,78 millions de dollars demandés en 1990-1991). (Les autres volets du programme accordent des fonds en fonction d'une formule ou à la suite de négociations individuelles avec le MDC.) Cette demande a été satisfaite à un peu plus de 49 pour 100 en 1991-1992 (1,708 millions de dollars). Ce pourcentage est inférieur à celui de 1990-1991 alors que 55 pour 100 de la demande avait été satisfaite (2,098 millions de dollars).

### 3.8 Indicateur de rendement

Dépenses engagées dans le cadre des Ententes de développement économique et régional (EDER).

#### *Objectif de rendement*

Niveaux réels par rapport aux objectifs des EDER.

#### *Constatations*

L'entente de COOPÉRATION Canada/Île-du-Prince-Édouard sur le développement culturel signée le 2 août 1990 a été modifiée en juillet 1991 afin d'apporter une contribution majeure au Centre des Arts de la Confédération. Dotée au départ d'une enveloppe de 3,55 millions de dollars (soit une quote-part du gouvernement fédéral de 2,5 millions de dollars et d'une quote-part du gouvernement provincial de 1,05 million de dollars), l'entente a vu son budget bonifié de 3 millions de dollars (soit une quote-part du gouvernement fédéral de 2 millions de dollars et d'une quote-part du gouvernement provincial de 1 million de dollars) pour un total de 6,55 millions de dollars. Au 31 mars 1992, 72 projets avaient été financés dont le Musée acadien de Miscouche et le PEI Museum and Heritage Foundation. La contribution fédérale au 31 mars 1992 était de 2,9 millions de dollars.

L'entente de COOPÉRATION Canada/Nouveau-Brunswick sur le développement culturel a été signée le 11 octobre 1990. Dotée d'un budget de 5 millions de dollars, à part égale entre les gouvernements respectifs, cette entente offre quatre programmes qui visent à stimuler la croissance du secteur culturel et à soutenir sa viabilité à long terme; à augmenter les revenus et l'emploi; à améliorer l'expression artistique, la sensibilisation aux arts et au patrimoine. Parmi les 29 projets financés, on retrouve les projets majeurs du Phare-Est (commercialisation et distribution de quatre films documentaires de l'Acadie de la mer) et du Fado (commercialisation du film "le Violon d'Arthur"). La contribution du fédéral au 31 mars 1992 était de 368 000 \$.

L'entente Canada-Saskatchewan dans le domaine de la culture, de l'ordre de 5 millions de dollars, à part égale entre les gouvernements respectifs, a été signée en octobre 1991. Cette entente, d'une période de cinq ans, vise à renforcer à long terme la viabilité économique du secteur culturel en mettant l'accent sur les industries culturelles. Notons qu'une contribution de 1,5 million de dollars était versée en vue de finaliser les travaux de construction du Norman Art Gallery et qu'une autre de 1 million de dollars était accordée à la Société John Diefenbaker pour appuyer la gestion du Centre Diefenbaker. Les sommes dépensées au 31 mars se chiffraient à 1,250 million de dollars.

Au 31 mars 1992, la participation fédérale aux dépenses engagées en vertu des EDER dans le domaine culturel s'établissait ainsi :

Province	Dépenses (\$)	Budget (\$)
Manitoba-Culture & Communications	13 000 000	13 000 000
Ontario-Culture	25 000 000	25 000 000
Québec-Culture	34 292 820	36 750 000
Québec-Communications	21 352 273	21 800 000
Île-du-Prince-Édouard-Culture	2 900 000	4 500 000
Nouveau-Brunswick-Culture	368 000	2 500 000
Saskatchewan-Culture	1 250 000	2 500 000

### 3.9 Indicateur de rendement

Niveaux d'accès aux produits et aux services culturels canadiens; viabilité financière, force compétitive et indépendance des entreprises et des industries culturelles canadiennes.

#### *Objectif de rendement*

Constataions et élaboration d'objectifs découlant de l'évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ).

---

## Constatations

### Les enjeux de l'évaluation

L'objectif du PADIÉ était d'aider les éditeurs sous contrôle canadien à rentabiliser leurs entreprises. Par conséquent, on s'attendait à ce que ces firmes diminuent leur dépendance à l'égard des subsides gouvernementaux. On s'attendait également à ce que la part de marché du secteur sous contrôle canadien augmente dans les marchés domestique et à l'étranger. Les enjeux de l'évaluation concernent non seulement la pertinence des objectifs principaux recherchés, l'atteinte de ces objectifs, mais portent également sur les retombées du programme en relation avec les sous-objectifs spécifiques afférents à chacune des composantes du programme : efficacité accrue suite à l'informatisation, promotion accrue, pénétration plus importante du marché pédagogique, développement d'alliances et de regroupements entre éditeurs pour le marketing et la distribution, pertinence de la formation professionnelle offerte par les associations, etc.

Le rapport d'évaluation, intégrant les recommandations finales pour le programme, porte sur quatre études principales : économique, aspects financiers et marketing, édition pédagogique et sur les opinions des éditeurs et de deux études réalisées en parallèle : l'enquête sur La lecture et les Canadiens en 1991 et le transport du livre. À des fins d'information, nous ne rapportons que les principales conclusions de ces études. Soulignons que les résultats préliminaires et conclusions finales de l'évaluation ont été présentés à partir de l'automne 1991 aux organismes centraux, à la haute direction du Ministère, à la gestion du programme ainsi qu'aux divers groupes de l'industrie. Les résultats de l'évaluation sont également présentés dans le cadre des consultations avec l'industrie sur le programme permanent d'aide à l'édition.

### Les principales conclusions

- Les subventions ont contribué au soutien de la bonne performance relative de l'industrie au cours de la décennie, à la croissance de la publication des titres canadiens et à une légère amélioration de la part de marché du secteur sous contrôle canadien. Toutefois, l'augmentation de la part de marché de ce secteur est due au nombre croissant d'éditeurs, du nombre de titres publiés, particulièrement dans le secteur anglophone. De plus, si la part de marché du secteur sous contrôle canadien a augmenté dans l'ensemble, elle a diminué dans le secteur pédagogique où l'on peut observer une importante fragmentation.
- Les attentes au niveau de la rentabilité des entreprises ont été décevantes. Pour le secteur de langue anglaise, si les ventes ont augmenté de façon substantielle, la rentabilité a diminué dans l'ensemble et la dépendance à l'égard des subventions a augmenté. Ils sont demeurés sous-capitalisés et souffrent d'un manque chronique de financement. Les éditeurs de langue française, quant à eux, ont amélioré leur rentabilité à mesure que leurs ventes se sont accrues. Ils avaient également des niveaux raisonnables d'endettement.
- Compte tenu de l'augmentation importante du nombre de titres et d'éditeurs subventionnés, le financement du déficit encouru par la publication des titres d'auteurs canadiens a été plus fragmenté et par conséquent, moins efficace. Par contre, les titres

---

subventionnés ont démontré une croissance soutenue sur le plan des ventes, sauf, pour le secteur anglophone dont le tirage a augmenté plus rapidement que les ventes, ce qui laisse supposer moins de rigueur en matière de sélection éditoriale ou de contrôle des coûts.

- L'appui donné à l'informatisation a été la contribution majeure du programme à l'industrie. Cet apport fut positif puisqu'il a permis de réduire certains coûts et d'améliorer la gestion des bénéficiaires. Bien que peu utilisé, l'aide aux projets coopératifs a produit des résultats positifs. Quant à la formation fournie par les associations professionnelles, elle a été jugée inadéquate dans l'ensemble.
- Quant à l'aide fournie aux éditeurs pédagogiques, le montant du financement reçu était dérisoire, compte tenu du niveau de financement nécessaire pour le développement de manuels pédagogiques. On peut également attribuer, en partie, une fragmentation accrue du secteur à la conception de la formule de financement automatique prévue au programme, qui ne tient pas compte des capacités individuelles des entreprises à oeuvrer dans ce secteur.

#### **Nouvelles directions suggérées**

L'aide publique devrait, d'une part, reconnaître le lien important entre la production, la commercialisation et les autres activités ou fonctions de l'entreprise (gestion, planification financière, etc.) et d'autre part, encourager le dynamisme et la croissance des entreprises. Cette aide ne peut se substituer au marché et ne devrait financer que les investissements futurs que l'entreprise ne pourrait réaliser sans une aide extérieure. En outre, la gestion du programme devrait adopter des objectifs mesurables et des indicateurs de performance permettant un contrôle continu. Voici quelques-unes des directions suggérées :

- Le financement octroyé aux éditeurs devrait être fait sur une base sélective, non-automatique, et subventionner le risque associé au plan d'affaires de l'entreprise. Le plan devrait contenir les objectifs spécifiques de l'entreprise, qu'il serait possible de mesurer (indicateurs) et qui aideraient à surveiller l'atteinte des objectifs comme la performance des entreprises. Le niveau de financement devrait être haussé de façon substantielle; il devrait refléter les besoins individuels et tenir compte de la taille, de la spécialité et de la situation financière de l'entreprise.
- L'aide à l'exportation devrait être haussée de façon substantielle et devrait viser les exportateurs établis. Les demandes de contribution devraient être accompagnées par un plan de pénétration des marchés étrangers et être examinées par un comité externe qui ne soit pas composé de concurrents.
- Les besoins en formation nécessitent plus d'attention que par le passé. Il faudrait encourager les associations professionnelles à coopérer avec des organismes spécialisés par exemple, en gestion et en marketing. Il faudrait aussi considérer un programme qui fournirait, sur une base individuelle, des conseils aux éditeurs et dont la coordination pourrait être assurée par les associations professionnelles.

- 
- Enfin, il ne faudrait pas négliger le problème de la distribution au Canada anglais. Des initiatives qui encourageraient la promotion du livre canadien et qui stimuleraient la demande en général devraient être également considérées. Soulignons que des lacunes importantes existent sur le plan de l'information sur le marché du livre au Canada et il est important de doter l'industrie d'outils à cet effet (information sur les ventes courantes, trimestrielles et annuelles, fournies par les librairies informatisées, par exemple).

### **3.10 Indicateur de rendement**

Mesure dans laquelle les projets entrepris dans le cadre des EDER ont atteint leurs objectifs.

#### *Objectif de rendement*

Constatations découlant de l'évaluation des EDER relatives à la culture :

1989-1990 : Ontario

1991-1992 : Québec

#### *Constatations*

Les conclusions du rapport définitif de l'Entente auxiliaire Canada-Ontario sur le développement culturel sont très positives. Le rapport définitif évalue les répercussions des vingt-six projets complétés et contient une recommandation explicite en vue du renouvellement du programme ou la conclusion d'une nouvelle entente qui s'inspirerait de la collaboration intergouvernementale étroite déjà instaurée. Toute nouvelle entente aurait avantage à être ciblée sur l'infrastructure à grande échelle et les projets d'entreprises culturelles qui font davantage appel à l'esprit d'entreprise.

Le rapport indique que la majorité des projets ont atteint leurs objectifs particuliers et qu'ils ont presque tous été achevés dans les délais prescrits et selon le budget prévu.

On estime que les projets ont, dans la province, un impact économique d'au-delà de 220 millions de dollars représentant plus de 1 000 années-personnes pendant la durée du projet; ils ont en outre généré 30 millions de dollars et 200 années-personnes au cours de la période consécutive au projet.

Les avantages culturels découlant de l'entente sont également substantiels; celle-ci a permis d'améliorer sensiblement l'infrastructure culturelle de l'Ontario, la programmation culturelle et les coentreprises commerciales, la plupart des avantages culturels profitant aux régions situées à l'extérieur de l'agglomération urbaine de Toronto.

Quant à l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures culturelles, l'évaluation de l'Entente a été entreprise au début de décembre 1991. Le rapport préliminaire est attendu pour la mi-mai 1992.

---

## COORDINATION DES POLITIQUES ET GESTION INTÉGRÉE

### 1.0 Coordination des politiques

#### 1.1 Indicateur de rendement

Réalisation des objectifs dans les domaines ayant fait l'objet d'un examen stratégique, de nouvelles politiques et d'une négociation ou d'une entente fédérale-provinciale ou internationale.

##### *Objectifs de rendement*

##### **Relations fédérales-provinciales :**

- Préparation de la stratégie fédérale-provinciale concernant la politique nationale en matière de télécommunications;
- organisation d'une conférence ministérielle fédérale-provinciale sur les communications;
- organisation d'une conférence ministérielle fédérale-provinciale sur la culture et le patrimoine;
- mener les négociations des ententes EDER;
- organisation d'une conférence nationale sur la culture et la technologie.

**Relations internationales** - La promotion des intérêts canadiens en matière de télécommunications et sur le plan culturel à l'occasion des rencontres multilatérales et bilatérales a pris entre autres les formes suivantes :

- La Conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1992 de l'UIT;
- Telecom 91 de l'UIT;
- les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT;
- l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA);
- l'accès accru du Canada aux régions européennes (Communauté européenne et Conseil de l'Europe) et aux régions de l'Asie-Pacifique;
- l'instauration de nouvelles initiatives culturelles avec des pays clés;
- la Francophonie;
- l'établissement d'un contexte stratégique comparatif à l'échelle internationale par rapport à l'élaboration de politiques nationales.

##### Relations fédérales/provinciales

En attendant le dépôt du projet de loi sur les télécommunications, aucune consultation majeure avec les provinces et les territoires n'a été entreprise.

Une conférence rassemblant les sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables de la culture et du patrimoine s'est tenue en juin 1991, une autre conférence réunissant les ministres a eu lieu en octobre 1991. Les ministres ont réaffirmé l'importance de la coopération pour mieux répondre aux aspirations et aux intérêts de la communauté culturelle.



---

Au cours de l'année financière, le Ministère a conclu des ententes en matière de technologies de communications avec l'Alberta et la Saskatchewan. De plus, des négociations ont été amorcées avec la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et l'Alberta concernant des ententes en matière culturelle et d'autres avec le Manitoba en ce qui a trait aux technologies de communications. Depuis l'entrée en vigueur du Protocole d'entente sur l'APRM en 1989, le Ministère a signé cinq ententes de développement économique régional, tant dans le domaine de la culture que de celui des communications, et s'est vu confié la gestion de 19,5 millions de dollars en fonds fédéraux investis dans ces ententes.

La Conférence sur la Culture et les technologies s'est déroulée à Montréal en mai 1991. Une première en son genre, cette conférence a réuni près de 400 experts, artistes et technologues de toutes les régions du pays, qui utilisent les nouvelles technologies dans leur milieu respectif. Les Actes de la Conférence ont été publiés et acheminés à tous les participants. Le Ministère examine actuellement les principales conclusions de cette conférence pour développer les orientations et politiques dans ce domaine.

#### Relations internationales

Le Ministère a dirigé avec succès la délégation canadienne à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (CAMR 92), où furent négociés les besoins d'attribution de fréquences pour de nouveaux systèmes de communications. Grâce à ces négociations internationales sur l'attribution de fréquences, l'industrie canadienne pourra participer pleinement à l'exploitation de nouvelles technologies comme la radiodiffusion sonore numérique (RSN), la télévision haute définition (THD) et les systèmes de satellite en orbite basse (LEOSAT). Le Ministère a joué un rôle-clé dans les discussions de principe et la commercialisation à la grande exposition organisée par l'UIT, Telecom 91 à Genève, à laquelle a assisté le Ministre.

Par rapport aux États-Unis, des consultations de principe de haut niveau ont eu lieu avec la Federal Communications Commission (FCC) et d'autres organismes au sein de ce pays. Cette rencontre faisant partie d'une série de consultations périodiques dites de Niagara a fourni une occasion de prendre le pouls de nos rapports complexes en matière de communications et de réfléchir à la possibilité de les gérer d'une manière plus stratégique.

Le Ministère a représenté efficacement les intérêts canadiens en matière de communications et de culture lors de plusieurs rencontres multilatérales à caractère commercial et économique, y compris les réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Asia Pacific Economic Corporation (APEC). À titre de président du Groupe de travail du Gatt sur les télécommunications, un représentant du Ministère a aidé à orienter un des éléments-clés des négociations de l'Uruguay Round. S'il est approuvé, l'Accord général sur le commerce des services du GATT fera beaucoup progresser les intérêts canadiens en matière de télécommunications tout en permettant le développement continu de nos industries culturelles. Le Ministère a aussi convoqué une série de rencontres interministérielles des télécommunications portant sur la communauté européenne de 1992 et a dirigé une délégation canadienne à la troisième série de consultations de principe entre le Canada et la Communauté européenne à Bruxelles où l'on a discuté ouvertement du niveau croissant de coopération et des dossiers de l'heure. Lors de négociations de l'ALENA, le Ministère a également représenté les

---

intérêts du Canada. Une fois conclues, elles auront pour effet d'assurer au secteur des télécommunications du Canada un rôle clé dans les changements qui touchent l'environnement nord-américain et qui le rendent plus concurrentiel.

Dans le domaine des coproductions cinématographiques et télévisuelles, le Ministère a négocié et signé des accords avec le Mexique, Hong Kong et la Roumanie ainsi qu'un protocole de modification avec la Grande-Bretagne et un échange de notes avec la France sur les intérêts multilatéraux en vue de l'amélioration des relations dans le domaine de l'audiovisuel avec le Conseil de l'Europe, les Pays anglophones avec lesquels des traités ont été conclus et les pays ibéroaméricains.

Le Ministère a envoyé des représentants au sein de commissions conjointes bilatérales dans le domaine culturel avec la France, le Royaume-Uni, le Mexique, l'Italie, où on a négocié des programmes de relations culturelles. Des accords de coopération entre musées ont été signés avec la France et le Mexique et on a amorcé des négociations avec la Grande-Bretagne comme suivi de la Commission mixte.

Sur le plan multilatéral, le Ministère a participé à la 26<sup>e</sup> Conférence générale de l'Unesco et représenté les intérêts canadiens en matière de patrimoine culturel au Colloque culturel de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et à la Conférence ministérielle sur le patrimoine culturel du Conseil de l'Europe. À titre de membre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF), le MDC a accordé 75 000 \$ pour trois projets multilatéraux. Le Ministère a organisé la première conférence au Canada des ministres responsables de TV5, le consortium international de télévision par satellite en langue française. Cette réunion, à laquelle ont participé des représentants de l'Afrique francophone, l'a amené à participer directement aux efforts visant à diffuser les émissions de TV5 en Afrique. Le Ministère a aussi joué un rôle important dans la préparation du Sommet de la Francophonie à Paris, à laquelle le premier Ministre a participé.

Le travail du Ministère sur le plan des politiques, a été encore rehaussé par une analyse comparative sur le plan international et la prestation d'avis sur une gamme de grandes questions et initiatives, par exemple l'analyse de la réglementation mexicaine dans le domaine de la culture et des télécommunications, la formation artistique, le financement de la culture par le secteur public, la R & D en matière de télécommunications, le financement de la radiodiffusion, les statistiques portant sur les industries culturelles, la convergence des technologies des télécommunications et de la radiodiffusion et les tendances en matière de participation culturelle.

## **1.2 Indicateur de rendement**

Satisfaction au regard du processus d'examen et d'élaboration des politiques.

### *Objectif de rendement*

Satisfaction du Sous-ministre au regard de l'efficacité de la politique.

---

### *Constatations*

Le Sous-ministre est satisfait des processus actuels d'examen et d'élaboration des politiques.

### **1.3 Indicateur de rendement**

Élaboration de d'autres indicateurs de rendement suite à des évaluations.

#### *Objectif de rendement*

Constatations découlant des évaluations et élaboration d'objectifs en fonction des évaluations suivantes :

- 1989-1990 : Relations internationales;
- 1990-1991 : Relations fédérales-provinciales;  
La fonction de communications.

### *Constatations*

L'an dernier, le Rapport annuel de gestion a fourni les constatations et les conclusions détaillées découlant d'une évaluation globale du Programme de gestion du spectre. En plus, de conclure que la fonction était importante et bien élaborée, l'évaluation du Ministère a permis de préciser les objectifs de la fonction, lesquels se sont élargis considérablement au cours du dernier exercice. L'évaluation a prouvé que le Ministère jouit d'une grande estime au regard de sa compétence, de son importante participation aux négociations commerciales internationales et de ses relations avec des organismes comme l'Union internationale des télécommunications (UIT). La fonction Relations internationales a également réussi à servir de source d'information sur des questions internationales, à tenir les clients au courant et à mener des consultations efficaces. Les visites internationales sont bien organisées et ouvrent la voie à d'autres formes de coopération. Toutefois, des entreprises et des groupes d'intérêts plus restreints estiment qu'on met parfois de côté leurs intérêts. On a constaté par ailleurs la nécessité de faire une analyse stratégique proactive de l'incidence des tendances et des accords internationaux sur les intérêts nationaux, de même qu'une recommandation en vue d'améliorer le service aux clients du Ministère.

Le Ministère a réagi de manière assurée à l'évaluation de programme de la fonction Relations internationales.

Les recommandations formulées par suite de l'évaluation font l'objet d'un plan d'action dans lequel on a inclus la formation d'un nouveau groupe chargé de la politique comparative à l'échelle internationale, la définition précise du mandat de service et de la structure administrative, et la mise en oeuvre d'une fonction de planification et d'élaboration de politique stratégique internationale.

---

### Activités d'information

Pour donner suite à la conclusion de l'Évaluation voulant qu'il existe une très forte demande pour un service d'information et d'analyse plus global et proactif, le Groupe des politiques comparées internationales a introduit un certain nombre de services, y compris un centre de documentation et une base de données, établi des liaisons avec des établissements possédant de l'information et des ressources à l'étranger, fourni des listes de ses activités à une clientèle en expansion et à des personnes-ressources de plus en plus nombreuses, et mis au point deux bulletins d'information. On s'efforce de suivre le cheminement des demandes d'information, en vue de permettre une évaluation future.

### Consultation

Des consultations courantes au sein du Ministère ont été mises de l'avant pour assurer la concertation par rapport au plan de travail. On a dressé la liste des rapports de voyages internationaux qu'on peut se procurer en formulant une demande auprès du Ministère.

### Analyse et planification stratégique

Pour faire suite aux commentaires de nombreux gestionnaires du Ministère, selon lesquels une proportion croissante de leurs plans de travail est touchée par l'évolution de la situation internationale, la Direction générale des relations internationales a entrepris un certain nombre d'activités en consultation avec la Direction générale de la stratégie et de la planification. Il y a eu une série d'ateliers et de colloques de planification stratégique portant sur les relations internationales. Grâce aux efforts suivis de consultation, on parvient à repérer les dossiers d'ordre international qui sont nouveaux pour le Ministre et le Ministère et on fournit le soutien requis à cet égard. L'analyse des approches et des faits nouveaux connexes dans d'autres pays, à des fins d'analyse et de comparaison, permet aussi de replacer les initiatives canadiennes dans un cadre stratégique plus global.

### Commerce en télécommunications

Le Ministère jouit d'une grande estime au regard de sa compétence et de sa contribution aux négociations multilatérales, mais il a néanmoins décidé d'entreprendre des consultations actives avec Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada et avec les Groupes de consultation sectoriels sur le commerce extérieur ainsi que de donner des séances d'information sur les nouveaux facteurs commerciaux pour répondre à la nécessité de mieux analyser les effets des accords commerciaux.

### Possibilités de commercialisation et de coopération internationales dans le domaine de la culture

Dans un effort pour mieux répondre aux besoins des clients, les activités de relations culturelles de la Direction générale des relations internationales ont été révisées en mettant l'accent sur la commercialisation internationale. On redouble actuellement d'efforts, par exemple en matière de soutien de la commercialisation internationale et de gestion d'études sectorielles.

---

## Ressources

Dans un effort pour concentrer les activités et mieux tirer parti des ressources existantes, on a restructuré la Direction générale des relations internationales, en éliminant l'une des quatre divisions et en répartissant le reste des activités entre le commerce et les politiques comparées, les télécommunications bilatérales et multilatérales ainsi que les relations bilatérales et multiculturelles. En réponse à la conclusion selon laquelle cette fonction est bien élaborée et devrait devenir une plaque tournante au sein de la Direction générale des relations internationales, le Ministère a décidé de transférer à la Direction générale des responsabilités et des ressources pour l'aide technique internationale en commercialisation des télécommunications à partir du début de 1991-1992.

L'évaluation des relations fédérales-provinciales n'a pas été faite. La réorganisation du Ministère a laissé le MDC sans direction des affaires fédérales-provinciales. Pour cette raison, on a décidé qu'il ne serait pas rentable de faire une telle évaluation à ce moment-ci. La question des relations fédérales-provinciales est considérée dans la phase de planification de ces évaluations lorsque cela est pertinent.

Le Ministère n'a pas entrepris d'évaluation exhaustive de la fonction communications. Les activités d'évaluation de la fonction communications ont été divisées en plusieurs études sur la mise en application du principe des communications efficaces sur lequel repose le fonctionnement du Ministère. Ces études ont fait intervenir des sondages menés par téléphone et par courrier auprès des employés du Ministère et la formation d'un groupe d'étude étendu sur les principes fonctionnels d'une bonne gestion et de communications efficaces. Vingt-huit groupes spécialisés ont été formés à partir d'employés de toutes les régions et de tous les paliers du Ministère. C'est grâce aux travaux de l'un de ces groupes qu'ont été faites les constatations et recommandations suivantes sur la mise en oeuvre de communications efficaces au MDC.

Lorsqu'on leur a demandé de dire sur quel principe fonctionnel reposaient les «communications efficaces», les employés sondés ont indiqué les quatre grands secteurs suivants : les communications interpersonnelles, la circulation de l'information, les méthodes de communication particulières et la communication avec le public.

C'est la quantité de renseignements que les employés reçoivent qui est la préoccupation la plus fréquente en ce qui concerne les communications au sein du Ministère. Les employés de tous les niveaux et de tous les bureaux ont l'impression d'être submergés par la multitude de renseignements qu'on leur communique. La solution n'est ni simple, ni évidente. Si l'on cherche à limiter la quantité d'information diffusée, certains employés y verront probablement un partage déficient, mais continuer à noyer les employés sous un tel flot ne fera qu'ajouter à l'irritation actuelle.

La plupart des employés semblent d'accord pour dire que les communications face à face avec le public et les clients sont bonnes, mais que les communications collectives sont médiocres.

---

Ces travaux sur l'établissement de bonnes pratiques de gestion et de communications efficaces ont conduit aux recommandations qui suivent.

1. Tous les gestionnaires devraient trouver un mécanisme opportun pour obtenir les réactions personnelles de leurs employés.
2. La pratique d'une saine gestion comme on le définit dans le présent rapport doit être perçue comme importante, précieuse et gratifiante par la haute direction du Ministère.
3. On devrait faire d'autres recherches pour voir s'il ne serait pas possible de donner aux employés l'occasion de faire une évaluation officielle de leurs gestionnaires.
4. Il y aurait lieu d'établir un mécanisme permettant de cerner les domaines où l'on trouve des problèmes graves ou chroniques (nomination d'un ombudsman ministériel, par exemple).
5. Chaque unité de travail devrait préparer un plan pour améliorer ses communications internes.

Toutes ces recommandations ont été acceptées et un plan d'action a été mis sur pied. Ainsi, cette année, le Ministère a lancé un programme officiel pour faire connaître aux gestionnaires de niveau EX les réactions de leurs subalternes. En outre, on a nommé un ombudsman comme il avait été recommandé.

Outre les études sur les principes fonctionnels, le groupe d'évaluation des programmes a réalisé plusieurs études spéciales sur la qualité des communications internes en ce qui concerne les principales annonces du Sous-ministre au sein du Ministère. En 1991, dans le cadre d'un sondage mené auprès des employés du Ministère, on a cherché à déterminer ce que les employés savaient de la réaction du Ministère au budget fédéral et quelle était leur attitude à ce sujet. En 1992, à l'occasion d'un deuxième sondage, on a demandé aux employés ce qu'ils savaient du nouveau budget fédéral et on les a questionnés sur leur attitude vis-à-vis de nouveaux moyens de communications comme le courrier électronique. Ces sondages ont été des instruments utiles puisqu'ils ont permis aux responsables de comprendre la situation et d'améliorer les communications internes au Ministère.

## **2.0 Gestion intégrée**

### **2.1 Indicateur de rendement**

Rapport entre les années-personnes et les fonds engagés par la Gestion intégrée et ceux engagés par l'ensemble du MDC.

#### *Objectif de rendement*

Maintien ou amélioration des rapports actuels.

---

*Constatations*

1988-1989	5,5 % des fonds,	10,7 % des a.-p.
1989-1990	5,1 % des fonds,	10,7 % des a.-p.
1990-1991	4,5 % des fonds,	10,8 % des a.-p.
1991-1992	4,3 % des fonds,	10,4 % des a.-p.

Comme ces chiffres le démontrent, le rapport entre les ressources financières de la Gestion intégrée et celles du MDC s'est constamment amélioré au cours des trois années visées par le protocole. Le rapport des années-personnes s'est engagé à la baisse au cours de la dernière année. Le Ministère a donc réussi à réaliser les objectifs fixés à l'intérieur de l'APRM dans ce domaine.

### **3.0 Service des installations du centre et services techniques**

#### **3.1 Indicateur de rendement**

Pourcentage du dépassement des coûts par rapport aux frais d'investissements globaux des projets.

*Objectif de rendement*

Rapport des niveaux réels.

*Constatations*

Voir partie II, Responsabilité administrative.

---

***Partie II:***  
**Responsabilité administrative**



---

## 1.0 Politique de gestion des programmes et des ressources

### RESPECT DU BUDGET ALLOUÉ

#### 1.1 Indicateur de rendement

Demandes de financement supplémentaire limitées aux mesures nouvelles; rajustements de prix accordés à tous les ministères pour faire face aux pressions imprévisibles et inévitables concernant la charge de travail.

#### *Rendement attendu*

Atteindre les résultats prévus en respectant les niveaux de ressources approuvés.

#### *Constatations*

Le vaste mandat du Ministère comporte une foule de programmes et d'activités allant de la recherche scientifique à l'élaboration de la politique culturelle. Le Ministère assure aussi auprès de l'Institut de recherches sur les communications, tous les services normalement fournis par Travaux Publics Canada. Le défi du Ministère demeure donc de répondre à une demande diversifiée de ressources à partir de budgets limités par des réductions et des prélèvements.

Sur un montant brut de 573 millions de dollars inclus dans le Budget des dépenses principal de 1991-1992 (352 millions de dollars en affectations et 221 millions de dollars en recettes à valoir sur le crédit), plus de 13 millions de dollars ont d'abord fait l'objet de coupures suite au Budget du 26 février 1991. Des 560 millions de dollars effectivement alloués au MDC, 123 millions (22 pour 100, tout comme l'an passé) ont été affectés aux salaires et 171 millions de dollars (31 pour 100) à des programmes précis pour lesquels on ne peut guère réaffecter les sommes sans nuire aux programmes. Sur la somme de 266 millions de dollars affectés aux programmes opérationnels du Ministère, 216 millions de dollars sont administrés par l'Agence des télécommunications gouvernementales (212 millions de dollars l'an passé, une augmentation de 1,8 pour 100) au moyen d'un fonds renouvelable servant à la prestation de services de télécommunications aux ministères et organismes fédéraux.

Pour faire face à ses engagements et aux nouvelles priorités, le MDC a réexaminé sa situation financière à la fin du 5e mois de l'exercice. Cet exercice a permis de réévaluer les plans de travail et de réaffecter les budgets le mieux possible compte tenu des circonstances. La teneur et l'ampleur des revues traditionnelles du 9e et 12e mois ont été sensiblement modifiées suite à l'annonce du gel des dépenses décrété par le gouvernement le 27 janvier 1991. Ces revues ont par conséquent été remplacées par des revues systématiques des activités discrétionnaires et des obligations ministérielles à la lumière des critères développés par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le contexte de l'application du gel des dépenses.

---

En conséquence, le MDC n'a eu d'autre choix que de réaffecter les fonds prévus pour des activités essentielles à la réalisation de son mandat aux obligations ministérielles de première priorité.

En tant que membre du vaste ensemble gouvernemental, le Ministère s'est fixé comme objectif de réagir promptement et de façon responsable aux décisions pan-gouvernementales.

En 1991-1992, le MDC a contribué de façon marquée aux efforts de réduction du déficit gouvernemental annoncée dans le Budget du 26 février 1991 en réduisant le niveau de ses ressources globales et partant ses demandes de budgets supplémentaires d'un montant total de 13,3 millions de dollars.

De plus, le Ministère a réalisé des économies de l'ordre de 9 millions de dollars dans le cadre du gel des dépenses décrété par le Président du Conseil du Trésor le 27 janvier 1992. Ces économies ont été réalisées uniquement en appliquant des mesures particulières telles que des annulations ou des reports de projets, des réductions dans l'ampleur de certaines initiatives. On a ainsi réussi à annuler les demandes de budget supplémentaire final en utilisant ces économies pour financer les éléments qui y étaient inclus.

C'est donc en composant avec une réduction budgétaire de 22,3 millions de dollars qu'en 1991-1992, le Ministère a administré les programmes dont il a la responsabilité. Si on ajoute le fait que depuis les cinq dernières années, le MDC a utilisé la quasi-totalité de ses ressources, on peut conclure qu'il peut efficacement gérer ses ressources. Il l'a fait en prenant des décisions difficiles et en ayant toujours en vue de minimiser l'impact sur sa clientèle et en tâchant de maintenir autant que possible le niveau de services.

## CYCLE DE GESTION DES DÉPENSES

### 1.2 Indicateur de rendement

#### *Rendement attendu*

Présentation à point nommé des documents requis, y compris des données financières exactes et suffisantes et des données sur les programmes.

#### *Constatations*

Dès le début septembre et tout au cours du processus de préparation du Plan opérationnel pluriannuel (POP), les représentants du MDC ont tenu des consultations soutenues auprès des analystes du Conseil du Trésor, fournissant au fur et à mesure de leur disponibilité les propositions ministérielles, les documents de travail et autres documents pertinents à l'analyse et à l'évaluation du POP du MDC.

Ainsi le travail des analystes du Conseil du Trésor n'a pas été entravé par la présentation officielle du POP à la fin octobre 1991.

---

Depuis l'entrée en vigueur du Protocole d'entente sur l'APRM, le MDC entretient des rapports plus étroits et plus soutenus avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, dans une saine ambiance de négociation et de mise en question, caractéristiques des rôles respectifs des deux organismes. Cette situation favorise un meilleur déroulement du cycle de gestion des dépenses, et de ce fait, une gestion plus efficace.

## **2.0 Politique du personnel**

### RÉAMÉNAGEMENT DES EFFECTIFS

#### **2.1 Indicateurs de rendement**

- Pourcentage ou nombre d'employés qui sont :
  - réaffectés au MDC (total et avec le recyclage);
  - réaffectés dans un autre ministère;
  - mis en disponibilité.
- Résultats des griefs et des appels relatifs au réajustement des effectifs et à la dotation par l'intermédiaire du système d'administration des priorités.

#### *Rendement attendu*

- Réaffectation à 100 pour 100 des employé(e)s touché(e)s.
- Pleine considération accordée à l'absorption (y compris le recyclage) de tous les employés touchés, y compris ceux de d'autres ministères, lors de la dotation de postes.
- Aucun grief/appel maintenu.

#### *Constatations*

En 1991-1992, 96 employés ont été touchés par le réaménagement des effectifs. De ce nombre, 87 employés ont pu bénéficier du paiement forfaitaire. Seulement un employé des régions a été mis en disponibilité à cause de sa non-mobilité.

Aucun grief ou appel n'a été présenté pendant cette période.

### ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

#### **2.2 Indicateur de rendement**

- Pourcentage des membres des groupes cibles faisant partie des groupes et niveaux professionnels par rapport à la disponibilité du marché.
- Degré de repérage et de suppression des obstacles.
- Taux ou degré d'accélération des résultats des objectifs de participation des membres des groupes cibles.

---

### *Rendement attendu*

- Tel que précisé dans le Plan pluriannuel des ressources humaines (PPRH).
- Mesures prises pour repérer et supprimer les obstacles.

### *Constatations*

La nouvelle façon d'aborder le Programme d'équité en matière d'emploi vise à augmenter la représentation des membres des groupes cibles, en mettant l'accent spécifiquement sur leur recrutement, leur promotion et leur maintien en fonction. Aussi, dans le but d'aborder ces questions et de créer un milieu davantage réceptif aux besoins des membres des groupes désignés, le Ministère a mis de l'avant un certain nombre de stratégies, notamment dans les domaines de la sensibilisation et de la formation, de la consultation et des communications, et de l'élimination des obstacles à l'emploi.

#### SENSIBILISATION ET FORMATION

En janvier 1992, on a offert aux gestionnaires du MDC un cours sur la gestion d'une main-d'oeuvre diversifiée. On encourage aussi ces derniers à participer aux cours de sensibilisation interculturelle offerts tous les ans par la CFP. Les cours d'orientation pour les superviseurs et les cadres intermédiaires comportent un module sur l'équité en matière d'emploi.

En janvier 1992, on a offert aux gestionnaires du MDC une séance de sensibilisation à l'intégration des personnes handicapées, qui portait principalement sur le recrutement de personnes handicapées et la façon de travailler avec elles.

On a tenu une séance d'information portant sur les programmes et les services offerts aux gestionnaires dans de nombreux secteurs, y compris au Ministère, à la CFP, et dans des organismes privés.

Dans le but de sensibiliser davantage aux questions liées aux femmes et aux personnes handicapées, on a invité des troupes de théâtre (le Théâtre Parminou et le Théâtre Puzzle Factory) à présenter un spectacle au cours d'occasions spéciales comme la Journée internationale de la femme et la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

Le Programme de mesures spéciales (OPTION : Programme des emplois non- traditionnels pour les femmes, N.I.D.P. : Programme national de perfectionnement des autochtones et ACCÈS : Programme accès pour les personnes handicapées) de la CFP vient encore en aide aux gestionnaires au cours du processus de recrutement de membres des groupes désignés, en payant le salaire de l'employé tout au long de la période de formation.

En outre, on a organisé tout au long de l'année des ateliers et des kiosques d'information sur diverses questions liées au Programme d'équité en matière d'emploi.

---

## CONSULTATION ET COMMUNICATIONS

Les coordonnateurs de secteur, les conseillers en personnel et les gestionnaires régionaux du personnel ont assisté à un certain nombre de séances d'information sur la nouvelle approche du Programme d'équité en matière d'emploi. Chaque secteur et chaque région doit établir un plan d'action sur l'équité en matière d'emploi pour 1992-1993.

Des questionnaires ont été envoyés à des Autochtones, à des personnes handicapées et à des femmes occupant des emplois non traditionnels afin de déterminer leurs besoins. Pour faire suite aux réponses reçues, le Ministère a pris des mesures pertinentes. Ainsi, il a mis sur pied un cours spécialement destiné aux femmes dans les secteurs d'emplois non traditionnels et il a constitué des groupes de travail pour répondre des préoccupations des personnes handicapées et des autochtones qui travaillent au MDC.

En se fondant sur les obstacles relevés à la conférence «Les femmes au MDC - Aujourd'hui et demain» tenue le 31 janvier 1991, on a produit un plan d'action contenant des recommandations. Ainsi, le rapport de la conférence a été diffusé à tous les employés du Ministère, à tous les sous-ministres de la fonction publique fédérale et à toutes les bibliothèques canadiennes.

Un certain nombre d'activités ont été prévues pour permettre aux femmes de se rencontrer et de partager des idées. Parmi ces activités, on compte les populaires dîners-rencontres, où l'on a invité des conférenciers et qui ont permis aux femmes de tous les niveaux d'échanger des points de vue, de même que des déjeuners-causeries mensuels où l'on a invité des personnes-ressources à traiter de questions d'intérêt.

Tout en continuant de recruter à l'aide des répertoires de la CFP, le Ministère a noué des relations avec divers organismes, ce qui a permis de monter un répertoire des membres des groupes cibles ayant de l'expérience dans les domaines qui l'intéressaient. Le curriculum vitae de ces membres est diffusé dans les secteurs et est disponible au Programme d'équité en matière d'emploi afin que les gestionnaires les examinent.

## ÉLIMINATION DES OBSTACLES À L'EMPLOI

On a publié un ouvrage de lignes directrices sur l'équité en matière d'emploi afin d'établir clairement les champs de responsabilité dans ce domaine et des mécanismes pour éliminer systématiquement les obstacles.

On a mis sur pied deux groupes de travail sur l'équité en matière d'emploi, l'un pour les Autochtones et l'autre pour les personnes handicapées. Ces groupes offrent aux membres des groupes désignés une tribune pour exprimer leurs opinions, se rencontrer et identifier des obstacles à l'emploi.

Le MDC cherche activement à s'associer avec le SCT en vue de mettre sur pied une garderie commune en milieu de travail, en plein centre-ville. En consultation avec d'autres ministères, le MDC participera à la création d'un comité interministériel sur les services de soutien familial, afin d'examiner une foule de besoins, y compris les soins aux personnes âgées.

Par suite de la nouvelle stratégie de fixation des objectifs entrée en vigueur au printemps 1991, on a établi des objectifs en vue d'éliminer systématiquement les obstacles à l'emploi au Ministère. Le MDC évalue actuellement son approche afin d'atteindre ces objectifs :

	RECRUTEMENT	PROMOTION	% du changement
<b>OBJECTIFS POUR LES CATÉGORIES AUTRES QUE GESTION :</b>			
Autochtones	2,7	1,7	5,9
Personnes handicapées	5,2	3,2	5,9
Minorités visibles	8,7	4,4	4,4
Femmes (par catégorie)			
Scientifique & professionnelle	22,9	17,5	2,9
Administration et service extérieur	33,5	51,3	5,7
Technique	24,6	10,7	2,1
Soutien administratif	s/o	87,1	6,6
Exploitation	19,9	1,3	5,0
<b>OBJECTIFS POUR LA CATÉGORIE DE GESTION :</b>			
Autochtones	0,9	1,0	2,0
Personnes handicapés	2,7	2,0	2,0
Minorités visibles	3,4	2,2	1,2
Femmes	17,4	15,8	1,7

## FORMATION DU PERSONNEL

### 2.3 Indicateurs de rendement

- Mesure dans laquelle la formation offerte répond aux besoins identifiés.
- Degré d'assistance aux cours de formation de gestion obligatoires.
- Degré d'assistance aux cours de communication obligatoires à l'intention des porte-parole ministériels.

### Rendement attendu

- Formation évaluée et validée, et mesures de suivi pertinentes prises.
- Formation assurée conformément à la politique.

### Constatations

La formation a été assurée en conformité avec le plan de formation et les besoins déterminés par l'employé et le surveillant dans le rapport annuel d'évaluation du rendement de l'employé. Des fonds supplémentaires ont été utilisés pour assurer la formation technique des inspecteurs radio dans les bureaux régionaux et de district.

On a respecté le programme de formation obligatoire prévu pour les gestionnaires, du niveau intermédiaire en offrant deux cours pilotes à l'interne : l'un en anglais et l'autre en français.

On peut voir au tableau suivant la participation à ces cours obligatoires de formation des cadres.

Formation obligatoire pour les gestionnaires						
Catégories	1989-1990		1990-1991		1991-1992	
	Prévue	Assurée	Prévue	Assurée	Prévue	Assurée
Groupe de la Direction	19	17	19	17	15	7
Gestionnaires intermédiaires	23	15	23	18	23	27
Surveillants	44	44	40	37	*40	22

\* En raison du nombre insuffisant de participants au cours donné en français, le cours sera offert de nouveau en 1992-1993, en même temps que le cours donné en anglais.

Tel qu'indiqué dans le RAG de l'an dernier, on a pu reconsidérer la formation des porte-parole du Ministère. Ainsi, 75 employés ont reçu une formation dispensée par une entreprise de consultation d'Ottawa.

## ÉVALUATION DES EMPLOIS

### 2.4 Indicateurs de rendement

- Mécanismes de contrôle efficaces en termes de surveillance et de vérification incluant revues sur place et mesures correctives; rendement pour la qualité des décisions en matière de classification.
- Résultats des griefs portant sur la classification.

---

### *Rendement attendu*

- Rendement général pleinement satisfaisant concernant les mécanismes de contrôle; et rendement de 90 pour 100 ou plus pour la qualité des décisions de classification.
- Délais prescrits pour présenter les griefs de classification; décisions totalement documentées.

### *Constatations*

#### Rendement sur le plan de la classification

L'exercice 1991-1992 a constitué une période particulièrement intéressante au cours de laquelle le Ministère a reçu une cote de rendement entièrement satisfaisant. En outre, le Ministère a terminé avec succès l'exercice d'examen triennal nécessitant la révision et l'évaluation de 100 postes. Ce projet a été achevé à temps et le Ministère a atteint un degré de précision de 92 pour 100 dans ses décisions de classification, ce qui représente une augmentation de 1 pour 100 par rapport à l'examen précédent de 1990-1991. Le rapport annuel sur la classification est présenté au SCT sous pli distinct.

#### Griefs au sujet de la classification

Au cours de 1991-1992, 10 griefs portant sur la classification ont été traités activement par le Service du contrôle, de la vérification et des griefs de classification. Au total 2 griefs de classification ont été présentés cette année et 8 qui figuraient dans le rapport de l'an dernier n'ont pas encore été réglés. Des 10 griefs, 2 ont été retirés, 1 doit être réglé en mai et les 7 autres attendent le règlement des griefs sur les relations de travail concernant la description de poste. Des 7 griefs en suspens, 5 ne sont pas appuyés par l'agent de négociation. Au cours de la période couverte, le Ministère a reçu 8 demandes de règlement de différend dont 4 d'entre elles ont été retirées par la gestion, 4 ont été portées à l'attention d'un comité qui a confirmé le niveau dans un cas et reclassifié à un niveau supérieur 2 autres cas, et la dernière demande est gardée en suspens en attendant que la gestion revoie la description du poste.

### CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET L'APRÈS-MANDAT

#### **2.5 Indicateurs de rendement**

- Taux d'achèvement des documents de certification des employés et des rapports confidentiels exigés.
- Résultats de l'ordre donné à certains employés de se départir d'actif ou de mettre fin à des activités.
- Entrevues de départ des employés assujettis aux mesures d'après-mandat.
- Effets et résultats de la non-observation du Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat.



---

### *Rendement attendu*

- Taux d'achèvement de 100 pour 100.
- Observation de l'ordre.
- Taux d'achèvement des entrevues de départ de 100 pour 100.
- Mesures prises adéquates lorsque non-observation du code.

### *Constatations*

#### Taux d'achèvement de 100 pour 100

En ce qui a trait aux employés du Ministère qui remplissent les formulaires requis par le Code lors d'une nomination, le taux d'achèvement est de 100 pour 100. Toute nomination n'est finalisée que lorsque les documents ont été revus et analysés afin de déterminer l'existence d'une situation réelle ou potentielle de conflit d'intérêt.

#### Respect par les employés des procédures établies

Aucun cas n'a été signalé, au cours de l'année, concernant un employé qui aurait refusé de se plier aux exigences de la politique en matière de conflits d'intérêt.

Un dossier particulier identifié "Conflit d'intérêt" est créé pour tous les employés du Ministère afin que toute correspondance reliée à ce sujet y soit classée. Ces dossiers sont rangés dans la salle de dossiers de la Division des ressources humaines au même titre que les dossiers d'évaluations de rendement, de rémunération, de pension, de congés.

## EXAMEN DU RENDEMENT ET ÉVALUATION DES EMPLOYÉS

### **2.6 Indicateurs de rendement**

- Taux d'achèvement des formules intitulées "Examen du rendement et évaluation de l'employé".
- Répartition des cotes d'évaluation.

### *Rendement attendu*

- Tous les employés admissibles doivent être évalués.
- Répartition des cotes d'évaluation données au Ministère selon les normes fédérales.

### *Constatations*

Le Ministère continue de faire bonne figure et s'attend à ce que cette année encore, les évaluations soient remplies dans une proportion d'au moins 99 pour 100. Plus de 99,4 pour 100 des évaluations des employés ont été faites en 1990-1991, ce qui représente 2 231 évaluations.

---

Pendant toute la durée du protocole d'entente de l'APRM, le Ministère a systématiquement conservé un taux élevé d'exécution des évaluations et son rendement a été remarqué par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

### 2.7 Indicateurs de rendement

- Fréquence et gravité des maladies et accidents professionnels.
- Conclusions et recommandations des enquêtes sur la sécurité et la santé du milieu et des rapports d'inspections.

#### *Rendement attendu*

- Ne pas dépasser les niveaux actuels.
- Observation des recommandations.

#### *Constatations*

La fréquence et la gravité des accidents de travail et des maladies professionnelles ont légèrement diminué en 1991, leur nombre ayant été ramené à 12 en 1991 alors qu'il était de 13 en 1990 et de 10 en 1989. Les glissades et les chutes sont encore, essentiellement, à l'origine des accidents survenus. De 1987 à 1991, les accidents du travail et les maladies professionnelles ont diminué au cours des deux premières années et sont demeurés relativement stables par la suite.

Trois études environnementales ont été faites ou achevées en 1991. Dans le cadre de l'étude du système de chauffage, de ventilation et de climatisation dont il était question dans le RAG de 1989 et dans celui de 1990, les niveaux d'humidité dans l'Immeuble Journal Nord ont continué à faire l'objet de contrôles pendant l'année, et le Ministère en a analysé les résultats. Ces niveaux se situent dans les limites réglementaires. À la suite des mesures correctives prises en 1990, le niveau de confort dans l'édifice a augmenté considérablement, ce qui a pratiquement mis fin aux plaintes.

Santé et Bien-être social Canada a fait une étude d'une chambre à atmosphère contrôlée dans les laboratoires de l'Institut canadien de conservation (ICC) en vue d'évaluer les risques que l'utilisation de cette chambre pourrait présenter pour la santé. À la suite de cette étude, des procédures détaillées ont été mises en oeuvre pour s'assurer que la chambre soit stérilisée et nettoyée convenablement et régulièrement.

Une étude approfondie des exigences environnementales et des besoins en matière de chauffage, de ventilation et de climatisation a également été réalisée à l'ICC. Cette étude a été commandée par Travaux publics dans le cadre d'un vaste programme pluriannuel de réaménagement des locaux visant à assurer un niveau suffisant de ventilation et des conditions ambiantes acceptables dans les laboratoires de chimie. Le rapport doit paraître bientôt, et d'importants travaux de rénovation doivent être menés à bien au cours de la période allant de 1992 à 1994.

En tout, six différentes études ont été effectuées au cours de la période de trois ans visée par le Protocole d'entente APRM. Dans les cas où des recommandations ont été formulées dans les études, des mesures ont été prises pour s'y conformer.

## CONGÉS DE MALADIE

### 2.8 Indicateur de rendement

Comparaison du taux d'utilisation des congés de maladie par rapport aux années précédentes et moyennes ajustées (normes fédérales).

#### *Rendement attendu*

L'utilisation doit cadrer avec les normes fédérales.

#### *Constatations*

Au cours des trois derniers exercices, les statistiques montrent que le taux d'utilisation des congés de maladie au MDC est légèrement supérieur à l'utilisation moyenne dans la fonction publique (normes). Alors que l'utilisation moyenne des congés de maladie a diminué dans la fonction publique au cours de l'exercice 1990-1991, celle des employés du Ministère a augmenté. Cette augmentation est toutefois légère et n'a aucune incidence significative sur le rendement du Ministère dans l'utilisation des congés de maladie.

Le Ministère a continué de distribuer aux employés et aux gestionnaires des rapports trimestriels de présences et de congés cumulatifs afin de mieux contrôler l'utilisation des congés de maladie.

Utilisation moyenne des congés de maladie (en jours)					
1988-1989		1989-1990		1990-1991	
MDC	CFP	MDC	CFP	MDC	CFP
8,796	7,965	7,807	7,714	7,840	7,477

## PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

### 2.9 Indicateur de rendement

Un Plan Pluriannuel des Ressources Humaines (PPRH) qui tient compte des priorités, des plans et des objectifs du Ministère et qui respecte les lignes directrices générales du SCT, ainsi que les exigences particulières de la lettre d'appel annuelle ou triennale.

---

### *Rendement attendu*

Un PPRH acceptable, qui est guidé par la direction et qui est entièrement intégré à la planification opérationnelle; réalisation des objectifs précédemment fixés.

### *Constatations*

Le Ministère n'a plus à produire un PPRH exhaustif. Les préoccupations et les objectifs des ressources humaines sont inclus dans le plan opérationnel.

## **3.0 Politique de gestion administrative et de l'information**

### **MARCHÉS**

#### **3.1 Indicateur de rendement**

Pourcentage des marchés concurrentiels en fonction des marchés totaux.

### *Constatations*

Au cours de l'exercice 1991-1992, le Ministère a accordé 838 marchés de services. De ce nombre, 730 (87 pour 100) ont été confiés à des entrepreneurs uniques. Le tableau ci-dessous représente la répartition de ce pourcentage:

<b>Marchés de services accordés à des entrepreneurs uniques</b>			
Valeur (en milliers de dollars)	Nombre	%	Valeur moyenne
0 - 10	518	71	3 574 \$
10 - 25	121	17	18 271 \$
25 et plus	91	12	41 751 \$

Il est important de noter que seulement 12 pour 100 des marchés accordés à des entrepreneurs uniques ont une valeur supérieure à 25 000 \$.

Pour demeurer chef de file dans les domaines tels les télécommunications, la recherche, la muséologie et la conservation, le Ministère doit faire appel à des entrepreneurs uniques afin d'obtenir les compétences spécialisées dont il requiert.

### 3.2 Indicateur de rendement

Calendriers et budgets des projets respectés.

#### *Constatations*

Au cours de l'exercice 1991-1992, on a mené à bien un certain nombre de projets importants tout en continuant à offrir des services essentiels et à soutenir des systèmes d'entreprise. Trois réussites importantes peuvent être signalées : la planification, la mise au point et le transfert du nouveau système d'information financière (SECA) en vue de recevoir le budget d'exploitation unique (BEU); la mise au point d'un système de suivi de la classification et de la dotation; et deux projets pilotes menés à l'appui de la politique intitulée «La gestion des renseignements détenus par le gouvernement».

La fusion de la Direction de la gestion de l'informatique et de la Direction du réseau d'information des cadres supérieurs a apporté des changements administratifs importants. On ne connaît pas encore les jalons et les données connexes parce que la mise à jour prévue du plan stratégique de gestion de l'information a été reportée en 1993 en raison d'une pénurie de ressources. Toutefois, on a établi pour 1991-1992 deux objectifs de disponibilité : la disponibilité des systèmes intégrés qui inclut quatre configurations matérielles principales et la disponibilité du réseau intégré qui relève de toutes les transmissions de données au Canada. Ces deux objectifs ont été dépassés au cours de 1991-1992.

	Objectif de disponibilité (%)	Degré de réalisation (%)
Disponibilité des systèmes intégrés	98	99,3
Disponibilité du réseau intégré	98	99,7

#### SECRETARIAT DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### 3.3 Indicateurs de rendement

- Accès à l'information — Pourcentage des demandes traitées dans les délais prescrits.
- Nombre de plaintes au Commissaire concernant les extensions par rapport au nombre total de plaintes reçues.
- Protection des renseignements personnels — Pourcentage des demandes traitées dans les délais prescrits.

---

### *Constatations*

En 1991-1992, le Ministère a reçu 114 demandes d'accès à l'information. Il restait 22 demandes d'accès en suspens de l'année dernière, ce qui fait en tout 136 demandes. De ce nombre, 119 ont obtenu une réponse dans les délais suivants :

30 jours ou moins :	49;
31 à 60 jours :	23;
61 à 120 jours :	21;
121 jours et plus :	26.

Sur l'ensemble des demandes, 56 (41 pour 100) ont nécessité une prolongation de délai.

Cette année, le Ministère a reçu en tout 13 plaintes, dont trois portaient sur une prolongation de délai pour traiter les demandes (encore en suspens), six sur le délai (une injustifiée, 3 justifiées ou bien fondées et deux en suspens), trois sur les exemptions (une mal fondée et deux en suspens), et une sur une évaluation de coût (bien fondée).

Cette année, le Ministère a reçu neuf demandes relativement à la protection des renseignements personnels. De ce nombre, il a reçu une plainte sur le délai (encore en suspens).

Veillez noter que le présent rapport ne tient pas compte des 21 consultations effectuées par d'autres établissements gouvernementaux au cours de la période visée.

Comparativement aux 125 demandes d'accès de l'année précédente, le Ministère a reçu 136 demandes (ces chiffres incluent le nombre total de demandes reçues au cours de la période couverte, de même que le nombre de demandes reportées de l'année précédente). Cette augmentation de 8 pour 100 est significative puisque le nombre de demandes reçues est supérieure à celui de l'année dernière. En outre, la répartition des demandes révèle une diminution importante des demandes plus «routinières», soit de 49 à 34 (par exemple : les demandes d'extraits spécifiques des bases de données sur la gestion du spectre), accompagnée d'une augmentation correspondante des demandes de nature plus délicate ou complexe. Enfin, le nombre de demandes relativement à la protection des renseignements personnels a doublé au cours de 1991-1992 (9 par rapport à 4).

## GESTION DES DOCUMENTS

### **3.4 Indicateur de rendement**

Pourcentage des documents pour lesquels il existe un calendrier d'approbation pour la conservation et l'élimination par rapport à l'ensemble des documents archivés.

---

### *Constatations*

Sur les 21 369 documents actifs à caractère opérationnel, 14 205 sont visés par les calendriers approuvés de conservation et d'élimination. Tous les calendriers s'appliquant aux 23 483 documents d'administration générale sont visés par les «calendriers généraux de conservation et d'élimination des documents du gouvernement du Canada» préparés par les Archives nationales du Canada.

#### GESTION ET CONTRÔLE DES PROJETS

### **3.5 Indicateur de rendement**

Le pourcentage des dépassements de coûts par rapport au coût total des projets.

### *Constatations*

Le RAG de 1989-1990 mettait l'accent sur un seul projet d'immobilisation (le projet de remise en état de l'immeuble 2). Les fonds additionnels indiqués lors d'une présentation au Conseil du Trésor ont été approuvés et le projet est en voie d'achèvement. Ce projet sera terminé en 1992-1993 dans les limites du budget approuvé.

## **4.0 Politique des langues officielles**

#### SERVICE AU PUBLIC DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

### **4.1 Activité proposée**

Revoir les listes des bureaux où la demande importante doit être satisfaite conformément à la Loi et à la Charte des droits et libertés.

### *Rendement attendu*

Les listes de ces bureaux sont mises à jour et envoyées au Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi qu'aux gestionnaires concernés.

### *Constatations*

Le Ministère effectue actuellement une analyse démographique afin de déterminer les secteurs où il doit offrir des services dans les deux langues officielles. Cette analyse devant être achevée à la fin de juin, on instaurera alors des mécanismes pour garantir que ces services seront offerts dans les deux langues officielles au besoin.

---

#### **4.2. Activité proposée**

Afficher dans ces bureaux le fait que les services sont assurés dans les deux langues officielles.

##### *Rendement attendu*

Les symboles du SCT sont installés partout où des services bilingues doivent être assurés.

##### *Constatations*

Cette politique, mise en oeuvre l'année dernière, est toujours en vigueur.

#### **4.3 Activité proposée**

Veiller à ce que les entrées dans les annuaires téléphoniques gouvernementaux et publics soient de bonne qualité linguistique.

##### *Rendement attendu*

L'Agence des télécommunications gouvernementales ne reçoit plus de plaintes.

##### *Constatations*

L'instauration de services de révision de textes et l'élaboration de divers mécanismes pour assurer la qualité des inscriptions ont certainement contribué à améliorer le contenu et la qualité linguistique des annuaires téléphoniques gouvernementaux. L'absence de plainte, cette année, en témoigne.

#### **4.4 Activité proposée**

Assurer en tout temps la réception bilingue et le suivi dans la langue officielle choisie par le client.

##### *Rendement attendu*

On répond à tous les appels téléphoniques et les demandes de renseignements au comptoir dans les deux langues officielles. Le suivi se déroule dans la langue officielle choisie par le client.



---

### *Constatations*

Le Ministère a rappelé à ses employés leur responsabilité envers le public dans deux numéros du Communigram, en diffusant à tous les employés chargés de desservir le public une copie du document du SCT intitulé «Offre active de services dans les deux langues officielles», de même qu'une affichette présentant une méthode d'utilisation efficace du téléphone et contenant les expressions les plus courantes dans les deux langues officielles pour répondre au téléphone ou pour offrir des services au comptoir.

Ces initiatives démontrent les mesures que le Ministère a entrepris, au cours de l'année, pour sensibiliser le personnel quant à sa politique en matière de services au public.

#### **4.5 Activité proposée**

Informar la population de la disponibilité des divers services et programmes dans les deux langues officielles.

#### *Rendement attendu*

Les annonces publicitaires sont publiées dans les journaux de langue majoritaire et minoritaire ou dans les deux langues officielles s'il n'existe pas de journal de langue minoritaire.

### *Constatations*

Toutes les annonces publiées par le Ministère paraissent dans les journaux anglophones et francophones. Si le MDC ne peut pas faire paraître son annonce dans un quotidien anglophone ou francophone, il fait cette annonce en français et en anglais dans le quotidien auquel il a accès et dans les hebdomadaires publiés dans la langue du groupe linguistique minoritaire. Le public est bien informé que les services du Ministère sont assurés dans les deux langues officielles. L'an dernier, le Ministère a fait un sondage pour savoir si le public était satisfait de la qualité linguistique des services assurés par nos employés. Plus de 92 pour 100 des répondants ont dit être entièrement satisfaits. En outre, le pourcentage de personnes ayant déclaré avoir le français comme première langue officielle est passé de 9,8 pour 100 en 1985 à 16,5 pour 100 en 1991, ce qui démontre que plus de francophones savent que le Ministère offre ses services dans les deux langues officielles.

#### **4.6 Activité proposée**

Mener une enquête auprès de la clientèle du Ministère dans tous les bureaux et bureaux auxiliaires afin d'évaluer la satisfaction du public quant à la disponibilité des services dans les deux langues officielles et de leur qualité linguistique.

---

### *Rendement attendu*

Les résultats du sondage nous démontrent que les services sont offerts spontanément et en tout temps dans tous les bureaux à demande importante et que la clientèle est entièrement satisfaite de la qualité linguistique des services offerts.

### *Constatations*

Le sondage a été mené au cours des deux premières semaines de juillet 1991. Les résultats montrent que 92 pour 100 des clients du Ministère ont toujours été desservis dans la langue officielle de leur choix, alors que 7 pour 100 l'avaient été la plupart du temps.

De plus, 95 pour 100 des clients du Ministère se sont dits toujours satisfaits de la qualité linguistique des communications écrites, alors que 3 pour 100 prétendaient en être satisfaits la plupart du temps. Enfin, 92 pour 100 des clients du Ministère soutiennent avoir reçu tous les documents demandés dans la langue officielle de leur choix, alors que 7 pour 100 maintiennent les avoir reçus la plupart du temps. Ces résultats sont très positifs pour un sondage de ce genre.

## **4.7 Activité proposée**

Envoyer en formation linguistique tous les titulaires de postes bilingues qui doivent satisfaire aux exigences linguistiques de leur poste.

### *Rendement attendu*

Le pourcentage des titulaires de postes bilingues assurant le service au public dans les deux langues officielles et qui satisfont aux exigences linguistiques de leur poste passe de 80,3 pour 100 à 87 pour 100 d'ici 1992.

### *Constatations*

Même si le Ministère a investi énormément dans la formation linguistique de ses employés, la situation reste relativement inchangée depuis mars 1991, puisque 82,1 pour 100 des titulaires de postes bilingues répondaient aux exigences linguistiques de leur poste. À la fin de mars de la présente année, 82,5 pour 100 des titulaires de poste identifiés bilingues au Ministère répondaient aux exigences linguistiques de leur poste en vue d'offrir des services au public. Ce faible taux de progression s'explique en partie par le pourcentage élevé de titulaires de postes bilingues qui ont des droits de titulaire (10,4 pour 100). Récemment, le Comité de la gestion supérieure que le Ministère a institué sur la stratégie a adopté une politique selon laquelle la formation linguistique de ces personnes pourra être perçue de manière très prioritaire, au même titre que les besoins de formation professionnelle. Qui plus est, le comité en question a décidé que la compétence linguistique des titulaires de postes bilingues sera évaluée tout comme le seront les autres exigences techniques au moins une fois l'an, dans le rapport d'évaluation.

---

#### **4.8 Activité proposée**

Encourager ceux qui bénéficient d'exemptions et qui ne satisfont pas aux exigences linguistiques de leur poste à entreprendre de la formation linguistique.

##### *Rendement attendu*

Le pourcentage des titulaires de postes bilingues assurant le service au public dans les deux langues officielles et qui satisfont aux exigences linguistiques de leur poste passe de 80,3 pour 100 à 87 pour 100 d'ici 1992.

##### *Constatations*

Au cours de l'exercice 1991-1992, le Ministère a investi quelque 94 600 \$ dans divers types de formation linguistique à l'intention de ses employés. Certains d'entre eux répondaient déjà au niveau exigé pour leur poste; d'autres étaient exemptés de ces exigences pour diverses raisons mais ont choisi d'améliorer leur compétence linguistique.

#### **4.9 Activité proposée**

Ceux qui n'ont pas droit à la formation de la CFP s'inscrivent à des cours de langues offerts dans les collèges et universités.

##### *Rendement attendu*

Le pourcentage des titulaires de postes bilingues assurant le service au public dans les deux langues officielles et qui satisfont aux exigences linguistiques de leur poste passe de 80,3 pour 100 à 87 pour 100 d'ici 1992.

##### *Constatations*

Même s'il a consacré des ressources financières à la formation linguistique donnée par Formation linguistique Canada et diverses entreprises, le Ministère a investi en plus 1 500 \$ dans des cours de langue suivis par des employés dans divers collèges et universités au Canada.

#### LANGUE DE TRAVAIL

#### **4.10 Activité proposée**

Mener un sondage triennal auprès des employés de la RCN pour évaluer le degré de satisfaction des employés quant à la disponibilité des services qui leur sont offerts et des instruments de travail dans la langue officielle de leur choix.

---

*Rendement attendu*

Les résultats permettent à la gestion d'élaborer les mesures correctives qui s'imposent.

*Constatations*

En mars 1991, le Ministère a mené un sondage portant sur la langue de travail. Quelque 2 000 questionnaires ont été envoyés à tous les employés dans la RCN, dans le nord et l'est de l'Ontario, dans l'agglomération urbaine de Montréal et au Nouveau-Brunswick. Le Ministère procède actuellement à l'analyse des résultats.

**4.11 Activité proposée**

Élaborer des plans de formation linguistique et veiller à ce qu'ils soient respectés.

*Rendement attendu*

Le pourcentage des titulaires de postes de surveillants satisfaisant aux exigences linguistiques de leur poste passe de 74,2 pour 100 à 80 pour 100 d'ici 1992.

*Constatations*

Dès qu'un employé est nommé à un poste bilingue pour lequel il ne répond pas aux exigences linguistiques, un plan de formation est élaboré et mis à exécution. À la fin de mars 1992, 78,4 pour 100 des surveillants satisfaisaient aux exigences linguistiques de leur poste bilingue. Cette importante amélioration au cours des trois dernières années démontre que cette initiative s'est révélée très efficace et ce, même si l'objectif fixé par le Protocole d'entente n'a pas été atteint. Les deux fois où l'Administration centrale a mis sur pied des kiosques d'information, tous les aspects des programmes de formation linguistique et divers aspects du programme des langues officielles y ont été présentés.

**4.12 Activité proposée**

Encourager les employés et les surveillants à suivre des cours de formation et de perfectionnement en français.

*Rendement attendu*

Les titulaires de ces postes peuvent discuter de problèmes techniques et scientifiques en français.

---

*Constatations*

Le Ministère offre maintenant le programme de suivi à la formation linguistique aux employés de la Région de la capitale nationale. Encore cette année, le Ministère a offert aux employés d'assister à onze conférences scientifiques données en français au CRC et à l'Administration centrale dans le cadre du Programme de développement et de promotion des centres d'excellence de langue française.

**4.13 Activité proposée**

Là où c'est possible, les employés qui le veulent participent à un programme d'échange.

*Rendement attendu*

Les titulaires de ces postes peuvent discuter de problèmes techniques et scientifiques en français.

*Constatations*

Aucun employé n'a participé à un tel programme en 1991.

**4.14 Activité proposée**

Les présidents des réunions de section et de direction appliquent les mécanismes du guide du SCT sur la présidence des réunions et les documents connexes sont disponibles dans les deux langues officielles.

*Rendement attendu*

Les employés peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix lors des réunions.

*Constatations*

Outre les activités décrites dans le rapport de l'an dernier, le Ministère a distribué à tous les directeurs et à tous les titulaires de poste de niveau supérieur la brochure du SCT sur la présidence des réunions. De nombreux gestionnaires ont par la suite communiqué avec des représentants de la Division des langues officielles afin d'obtenir plus d'information sur ce sujet. Cette question ainsi que de nombreux aspects des langues officielles ont été débattus aux deux kiosques d'information du MDC.

---

#### **4.15 Activité proposée**

Les employés participent à des réunions d'information et reçoivent la documentation s'y afférent dans la langue officielle de leur choix.

##### *Rendement attendu*

Tous les employés sont informés dans la langue officielle de leur choix.

##### *Constatations*

Cet aspect fut abordé dans le cadre de l'étude sur la langue de travail. Les résultats seront connus sous peu et permettront de vérifier le degré de satisfaction des employés à cet égard.

#### **4.16 Activité proposée**

Chaque sous-ministre adjoint envoie à ses employés une note de service les informant de leurs droits et de la responsabilité qu'ont les gestionnaires de fournir les instruments de travail qui selon la Loi doivent être disponibles dans les deux langues officielles.

##### *Rendement attendu*

Tous les employés reçoivent ce document et les gestionnaires sont tenus imputables de sa mise en oeuvre.

##### *Constatations*

Les protocoles d'entente n'ont pas encore été élaborés. Cette activité est remise jusqu'à ce que l'on ait signé une nouvelle entente avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, ce qui devrait être fait avant la fin de décembre 1992.

#### **4.17 Activité proposée**

Veiller à ce que les services personnels et centraux soient offerts en tout temps dans la langue officielle demandée par les clients. À cette fin, les gestionnaires ont recours à la formation linguistique offerte par la CFP et par les institutions privées et, au besoin, à la dotation impérative lorsque la politique l'autorise.

##### *Rendement attendu*

Le pourcentage des titulaires de postes offrant des services personnel et des services centraux passe respectivement de 81,6 pour 100 à 88 pour 100 et 78,2 pour 100 à 85 pour 100 d'ici 1992.

---

### *Constatations*

Entre le 31 mars 1991 et le 31 mars 1992, la situation s'est améliorée dans le secteur des services personnels. En mars 1991, 80 pour 100 des titulaires de postes désignés bilingues offrant des services personnels répondaient aux exigences linguistiques de leur poste, comparativement à 82,3 pour 100 maintenant.

La situation s'est également améliorée de façon marquée au cours des 12 derniers mois dans le secteur de la fourniture de services centraux. En mars 1991, 80,6 pour 100 des titulaires de postes désignés bilingues offrant des services centraux dans les deux langues officielles répondaient aux exigences linguistiques de leur poste, comparativement à 83 pour 100 maintenant.

Même si les objectifs de rendement n'ont pas été atteints à 100 pour 100, on a constaté dans les deux cas une amélioration significative.

#### **4.18 Activité proposée**

Les employés sont surveillés et leur rendement évalué dans la langue officielle de leur choix.

#### *Rendement attendu*

Les communications verbales et écrites entre un surveillant et son employé ainsi que l'évaluation de rendement de ce dernier sont dans la langue officielle de l'employé.

### *Constatations*

Quoique certaines modifications aient été apportées au formulaire de "Rapport de l'examen du rendement de l'évaluation de l'employé", l'employé conserve toujours le droit d'être évalué dans la langue officielle de son choix. Cette politique est expliquée dans le livret intitulée "Renseignements généraux relatifs au Programme d'examen du rendement et d'évaluation de l'employé".

En outre, on a ajouté au formulaire d'évaluation une section sur les objectifs et les résultats attendus dans le domaine des langues officielles, ce qui devrait permettre au Ministère d'évaluer le travail exécuté par ses gestionnaires dans des domaines portant sur la mise en oeuvre des politiques sur les langues officielles.

#### **4.19 Activité proposée**

Le Ministère met en oeuvre le Programme de bilinguisation de l'informatique conformément aux exigences de la circulaire 1988-31 du SCT telle qu'incorporée dans le Manuel de gestion de l'information.

---

*Rendement attendu*

Les échéances identifiées dans cette circulaire sont respectées.

*Constatations*

À l'exception de certains systèmes privés qui ne sont pas disponibles dans les deux langues officielles, la majorité des systèmes respectent les exigences énoncées dans la circulaire n° 1988-31 du SCT. Le Ministère achète dans la langue choisie par l'employé le logiciel commercial disponible dans les deux langues officielles. Les résultats de l'étude sur la langue de travail menée en mars dernier devrait fournir davantage d'information sur la disponibilité de ces instruments de travail dans la langue officielle que choisissent les employés travaillant dans des régions bilingues.

PARTICIPATION ÉQUITABLE DES DEUX COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES OFFICIELLES

**4.20 Activité proposée**

Par le biais de ces programmes de recrutement, le Ministère invite des Francophones et des Anglophones qualifiés à participer aux activités de dotation pour les postes des catégories d'emploi suivantes : gestion; scientifique et professionnelle; technique; et exploitation.

*Rendement attendu*

À long terme, le pourcentage de participation francophone dans ces catégories d'emploi viserait à atteindre : 30, 26, 30, et 37 pour 100 respectivement.

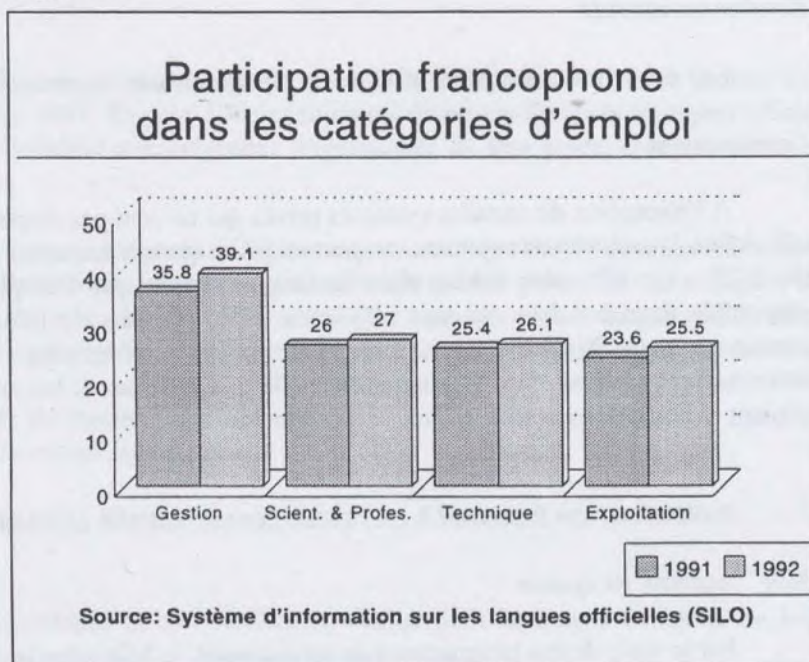
*Constatations*

La figure 25 représente l'amélioration de la participation des francophones dans les catégories d'emploi, telle qu'indiquée dans les rapports du Système d'information sur les langues officielles (SILO) au 31 mars 1992.

Comme le montrent ces statistiques, la participation des francophones aux catégories scientifique et technique continue de s'accroître au sein du Ministère. Nous allons continuer d'encourager l'établissement de programmes COOP avec les collègues et les cégeps où les cours se donnent officiellement en français.



Figure 25



#### 4.21 Activité proposée

Des anglophones et des francophones qualifiés sont invités à participer aux activités de dotation du Ministère pour les postes suivants:

<b>Participation anglophone dans certaines catégories d'emploi (en pourcentage)</b>			
<b>Régions</b>	<b>Rendements visés</b>	<b>Constatations</b>	
	<b>Parti. anglo à long terme 1992</b>	<b>31 Mars 1991</b>	<b>31 Mars 1992</b>
<b>RCN (Siège social et CRC)</b>			
- la catégorie de l'administration et du service extérieur	63	56,3	54,4
- la catégorie du soutien administratif	63	40,6	41,2
- global	65	60,6	59,6
<b>Région du Québec</b>			
- la catégorie de l'administration et du service extérieur	14	3,9	5,2
- la catégorie technique	12	7,3	2,7
- la catégorie du soutien administratif	12	7,4	5,2
- global	12	8,7	6,8
<b>Nouveau-Brunswick</b>			
- la catégorie de l'administration et du service extérieur	67	32	38
- la catégorie technique	67	60	60
- la catégorie du soutien administratif	65	23	24
- global	64	40	46

Le Ministère va continuer de faire des efforts de recrutement spéciaux (programmes COOP) dans les écoles secondaires anglophones, dans les cégeps et dans les autres collèges du Québec pour améliorer la participation anglophone.

#### FORMATION LINGUISTIQUE

#### 4.22 Activité proposée

Le Ministère prépare des plans de formation et autorise ses employés qui satisfont aux conditions pré-établies à entreprendre cette formation et à y participer jusqu'à sa conclusion.

---

*Rendement attendu*

Seuls les employés répondant aux exigences du programme entreprennent de la formation linguistique. Le Ministère encourage les autres employés à entreprendre leur formation en dehors des heures de travail.

*Constatations*

Plusieurs employés ont entrepris de la formation linguistique cette année. Ainsi, 23 employés ont entrepris des cours de formation par suite d'une nomination non-impérative, 2 parce que leur poste avait été désigné à nouveau, 229 ont suivi des cours de perfectionnement linguistique aux frais de l'État, et 23 ont participé activement au programme de suivi à la formation linguistique.

**4.23 Activité proposée**

Le nombre d'heures utilisées ne dépasse pas l'enveloppe ministérielle autorisée.

*Rendement attendu*

Le Ministère ne dépasse pas l'enveloppe qui lui est accordée.

*Constatations*

En vue d'atteindre ses objectifs en matière de formation linguistique, le Ministère a dû utiliser ses propres ressources en plus de l'enveloppe allouée par le Conseil du Trésor.

TRADUCTION

**4.24 Activité proposée**

L'unité de coordination de la demande de traduction veille à ce que les demandes respectent les normes établies par le Secrétariat d'État et énoncée dans notre politique ministérielle.

*Rendement attendu*

- À l'exception des communiqués de presse et certains documents de prestige, aucun document de moins de 500 mots n'est traduit par le Service de traduction situé au Ministère.
- Le Ministère tentera de limiter le nombre de mots traduits annuellement à l'enveloppe qui lui est attribuée.

---

### *Constatations*

Le Ministère possède l'infrastructure appropriée pour envoyer aux Services de traduction seulement les textes qui répondent aux normes fixées. Le Ministère a fait traduire 4 823 604 mots, ce qui dépasse légèrement les 4 715 000 mots alloués pour 1991-1992. Le Ministère estime faire tous les efforts raisonnables pour appliquer les normes régissant la traduction de documents, mais le volume de mots à traduire justifie l'augmentation de son enveloppe annuelle. En conséquence, le Ministère a demandé à deux reprises d'augmenter son enveloppe de traduction.

#### SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES LANGUES OFFICIELLES (SILO)

#### **4.25 Activité proposée**

Le Ministère procède à une revue complète des données contenues dans le SILO afin que chacun des éléments traitant du statut linguistique des postes et de leurs titulaires soit exact.

#### *Rendement attendu*

Le SILO reflète la situation exacte en ce qui a trait aux postes et à leurs titulaires.

### *Constatations*

Par le passé, le Ministère ne mettait à exécution la présente activité que partiellement. Au cours du présent exercice, le Ministère examinera l'exactitude des données contenues dans le SILO.

#### GESTION

#### **4.26 Activité proposée**

Chaque sous-ministre adjoint approuve le contenu de son plan sectoriel en matière de langues officielles et est tenu imputable de sa mise en oeuvre lors de son évaluation annuelle de rendement. Ces plans constitueront des contrats de gestion entre le Sous-ministre et ses sous-ministres adjoints.

#### *Rendement attendu*

- Tous les objectifs identifiés dans les plans sectoriels sont satisfaits.
- L'évaluation de rendement de tous les membres de la gestion supérieure traite du succès obtenu dans la mise en oeuvre de leur plan respectif.

---

*Constatations*

En raison d'un manque de ressources appropriées et vu la lente mise à jour des systèmes informatisés qui ne reflète par la récente réorganisation, cette activité n'a pas eu lieu au cours de l'exercice financier 1991-1992, cependant, une priorité sera donnée à celle-ci cette année.

PRIME AU BILINGUISME

**4.27 Activité proposée**

Vérifier les dossiers ministériels pour s'assurer que seuls les employés qui y ont droit reçoivent la prime au bilinguisme.

*Rendement attendu*

Seuls les employés qualifiés reçoivent la prime au bilinguisme.

*Constatations*

Les employés responsables de l'administration des examens linguistiques continuent d'informer correctement la section de la Rémunération et des avantages sociaux, afin d'assurer que seulement les employés qualifiés reçoivent une prime. Toute divergence déclenche une enquête. On prend, à partir de ces données, les mesures qui s'imposent.

VÉRIFICATION INTERNE DU PROGRAMME

**4.28 Activité proposée**

La Direction de la vérification interne du Ministère complétera une vérification fonctionnelle du programme dont le rapport sera mis à la disposition du SCT au moins six mois avant l'échéance du présent protocole.

*Rendement attendu*

Le Ministère possède des renseignements pertinents sur la mise en oeuvre du programme.

*Constatations*

La Direction de la vérification interne a exécuté une vérification des activités/opérations de la Division des langues officielles du Ministère.

---

Les vérificateurs ont pu constater que de façon générale, les pratiques de gestion de la Division des langues officielles étaient saines et adéquates. Plus précisément, une revue des éléments intrinsèques au cadre d'imputabilité du Programme n'a révélé aucune faiblesse majeure en cette matière. La Division des langues officielles du Ministère rapporte ses activités et responsabilités dans le Rapport annuel de gestion du Ministère.

Les vérificateurs ont également constaté que plusieurs types de publications internes étaient communiquées aux employés du Ministère pour les informer des divers éléments du programme. De plus, des procédures sont prévues pour procéder à une évaluation périodique de toutes les composantes de la politique et celles-ci ont été distribuées à tous les gestionnaires du Ministère.

Cependant, des améliorations à certaines pratiques de gestion pourraient être apportées et les vérificateurs ont fait trois recommandations à cet effet : 1) mettre à jour des descriptions de tâches au sein de la division et doter les postes vacants; 2) veiller à ce que les activités et responsabilités en matière de surveillance du programme soient dorénavant cumulées de façon régulière et continue; 3) considérer l'automatisation du système de contrôle des demandes de traductions.

Toutes les recommandations ont été acceptées par la gestion du programme et un plan d'action pour y donner suite a été établi.

## **5.0 Politique d'évaluation des programmes**

### **5.1 Indicateur de rendement**

Mécanismes adéquats visant à repérer et recueillir l'information pour les évaluations de programme.

#### *Rendement attendu*

Réalisation des évaluations de programmes identifiées comme exigences de rapport ministériel dans la présente entente; évaluation d'une proportion importante des programmes du Ministère, pour la durée de l'entente, selon le plan d'évaluation.

#### *Constataions*

Conformément aux lignes directrices énoncées par le Bureau du Contrôleur général (BCG), la Direction de l'évaluation des programmes (DPE) évalue objectivement, périodiquement et dans des situations spéciales, le rendement des programmes et des activités du Ministère, et fait des recommandations à la haute direction en vue d'améliorer l'exécution, l'efficacité et l'utilisation des ressources des programmes. La DPE remet normalement en question la raison d'être d'un programme et évalue ses incidences et ses effets pour vérifier s'il fonctionne bien et s'il répond aux objectifs fixés. Au besoin, la DPE cherche d'autres moyens d'atteindre les objectifs fixés. Sur demande, la DPE dirige également des recherches spéciales.

---

De plus, la DPE prépare des cadres d'évaluation au moment de l'élaboration des programmes. L'évaluation future des programmes reposera sur le cadre d'évaluation. Le cadre expose brièvement le contenu probable de l'évaluation et décrit le genre d'information et de données à rassembler avant l'évaluation et au cours de celle-ci. Le gestionnaire de programme peut ainsi établir des mécanismes de collecte de l'information dès la mise sur pied du programme, ce qui l'aidera à assurer la gestion permanente du programme, et rendra le processus d'évaluation plus efficace.

Le plan quinquennal d'évaluation du Ministère couvre tous les éléments d'évaluation identifiés (les programmes). Chaque programme est donc évalué au moins à une occasion au cours de la période quinquennale. En dehors des nouvelles initiatives et des nouveaux programmes, toutes les politiques et tous les programmes d'importance du MDC, à l'exception de ceux de la Politique des télécommunications et du Développement des communications, ont été évalués au moins une fois. La politique des télécommunications devrait subir d'importantes révisions dans un proche avenir et ne sera probablement pas soumise à une évaluation au cours des prochaines années. L'étude préparatoire, c'est-à-dire la phase de planification d'une évaluation du Développement et de la planification des communications est achevée, de même que son mandat. En outre, le Ministère a choisi par voie de concours une entreprise de consultation en vue d'aider la Division de l'évaluation; cette entreprise devrait commencer ses travaux au début de 1992-1993. Par suite d'entrevues avec des cadres supérieurs du MDC, on a restreint la portée de l'évaluation aux activités internationales de recherche et développement et de commercialisation. Les cadres supérieurs n'ont pas jugé opportun d'évaluer d'autres secteurs de la Direction du développement et de la planification des communications, qui vient d'être restructurée. L'évaluation devrait aborder trois points importants : l'incidence et les répercussions (quels sont les résultats atteints suite aux activités du MDC?), les besoins et les solutions de rechange (le MDC devrait-il remplir un rôle différent qui répondrait mieux aux besoins internationaux de l'industrie des communications?), et l'efficacité des liens avec des «partenaires» (quel rôle joue le MDC par rapport à d'autres partenaires, c'est-à-dire des ministères fédéraux et provinciaux engagés dans des opérations et des échanges internationaux, et ce rôle constitue-t-il le choix le plus rentable?).

Les évaluateurs du Ministère sont également chargés d'évaluer les EDER. Le groupe d'évaluateurs achève présentement l'évaluation de deux EDER importantes : l'Entente Canada-Québec sur la culture et l'Entente Canada-Ontario (phase II). Des cadres d'évaluation de l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse (culture) et des Ententes Canada-Saskatchewan (culture et technologies de communications) sont actuellement en cours d'élaboration conjointe avec des intervenants clés.

Le Ministère a préparé également un cadre d'évaluation sur la participation du portefeuille des Communications et de la Culture à la mise en oeuvre de la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées (SNIPH). Ce cadre d'évaluation aidera les gestionnaires du portefeuille des Communications et de la Culture à prendre une décision sur l'ensemble des approches, des méthodes et des données maintenant nécessaires pour faciliter l'enregistrement et l'utilisation future à des fins d'évaluation de toutes les activités qui auront lieu au cours du processus de mise en oeuvre de la SNIPH.

---

Le Ministère recueille régulièrement de l'information sur les attitudes des employés. Le sondage de l'ensemble des employés vise à rassembler des données servant aux gestionnaires de divers niveaux à comprendre le fonctionnement de l'ensemble du Ministère et de sous-groupes spécifiques au Ministère, afin d'intervenir au niveau administratif et sectoriel pour améliorer le moral et le rendement de groupes d'employés. Le deuxième sondage de l'ensemble des employés a été effectué en décembre 1991 et en janvier 1992. Le sondage vise à mesurer cinq aspects : le moral des employés, les caractéristiques d'emploi, le climat et la culture d'ensemble au Ministère, les pratiques de gestion et des projets spécifiques. Une entreprise de traitement des données a exécuté l'enregistrement des données en février. Le Ministère a reçu les fichiers de données complets au début de mars. L'analyse des données est actuellement en cours. Les résultats préliminaires devraient être prêts au début d'avril. Les constatations préliminaires seront diffusées aux employés de tous les secteurs et de toutes les régions au cours du printemps et de l'été et feront l'objet de discussions. Ces rencontres serviront également à sonder les opinions des employés sur les façons d'améliorer le service aux clients et sur leurs attitudes face au processus d'évaluation du rendement. Un rapport final devrait sortir à l'automne.

On a également achevé une étude spéciale qui faisait l'examen préliminaire du service au public au Ministère des Communications. Cette étude donne un court aperçu du point de vue fédéral actuel sur le service au public et situe dans ce modèle de service plus large les caractéristiques uniques de la question du service au MDC. L'étude fournit en outre un cadre conceptuel préliminaire et un programme de recherche en vue d'orienter les futures initiatives du MDC sur le service au public. Des copies de l'étude ont été distribuées à tous les gestionnaires du MDC et aux cadres du SCT et du BCG. L'étude est utilisée comme document de référence par un comité ministériel sur les normes de service.

## **5.2 Indicateur de rendement**

Les renseignements soutenant les évaluations de programmes sont produits et documentés convenablement.

### *Rendement attendu*

Évaluations pertinentes, fiables et crédibles, effectuées de façon rentable et sur une période raisonnable, et documentation appropriée.

### *Constatations*

Le Ministère a des discussions avec des porte-parole du BCG et du SCT pour déterminer les questions d'évaluation que les organismes centraux voudraient voir poser dans toutes les évaluations prévues à court terme. Ces porte-parole peuvent aussi choisir de participer aux travaux de comités consultatifs et de comités directeurs sur l'évaluation. Par exemple, le BCG est représenté au sein du comité consultatif sur l'évaluation du développement des communications existant. Des copies des cadres d'évaluation approuvés, des appréciations et des rapports d'étude sont aussi envoyés aux deux organismes de façon courante. En outre, les produits des projets d'évaluation sont mis à leur disposition sur demande.



---

### **5.3 Indicateur de rendement**

Remise en question des programmes à partir des évaluations réalisées.

#### *Rendement attendu*

Mise en oeuvre des recommandations et utilisation de l'information pertinente pour la prise de décisions concernant les ressources ou autres aspects des programmes.

#### *Constatations*

Il ressort souvent des constatations des évaluations de programmes que des modifications pourraient être apportées à la conception ou à l'exécution des programmes. Comme le BCG l'a souligné dans son évaluation de la fonction du MDC consacrée à l'évaluation, les études d'évaluation ont entraîné une révision significative des opérations et du mécanisme d'exécution des programmes. Dans le Rapport annuel de gestion de l'an dernier, nous avons étayé de documents le rôle joué par l'évaluation du spectre des fréquences radioélectriques, qui a fourni une part constructive et des conseils importants pour améliorer les services à la clientèle et augmenter l'efficacité de la répartition des fréquences du spectre. Nous avons également signalé que l'évaluation des laboratoires de recherche achevée en 1990-1991 soutient un bon nombre des constatations de l'évaluation des laboratoires fédéraux par le Comité Lortie. Conformément à l'esprit du rapport Lortie, le Centre de recherches sur les communications est devenu un institut de recherche le 1<sup>er</sup> avril 1992.

L'évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ), signalée dans le Rapport annuel de gestion de cette année, offre un autre exemple précieux de la valeur ajoutée par l'évaluation. En effet, l'évaluation a fourni des données cruciales et crédibles visant à reformuler la politique gouvernementale et à réorganiser le programme. En plus de répondre aux besoins de planification, d'allocation des ressources et de conception des programmes du Ministère, les résultats de l'évaluation du PADIÉ ont été échangés et discutés avec des responsables des organismes centraux et ont ainsi contribué au processus de formulation des politiques. Le groupe d'évaluation est également engagé dans des consultations avec l'industrie concernant la conception future des programmes.

### **5.4 Indicateur de rendement**

Rapports adéquats au sujet des résultats et du rendement des programmes au Parlement, aux comités du Cabinet et aux organismes centraux.

#### *Rendement attendu*

Rapports exhaustifs et équilibrés sur la réalisation des résultats des programmes.

---

## *Constatations*

Les constatations provenant des évaluations sont présentées dans le Rapport annuel de gestion, les présentations au CT/Cabinet, le cas échéant, et la Partie III du Budget principal des dépenses. Dans le RAG de l'an dernier, nous faisons état en détail de six évaluations complétées. Dans le RAG de cette année, nous faisons état en détail de deux évaluations complétées : le Programme des biens culturels mobiliers (BCM) et le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ). En outre, nous faisons état d'un sondage national sur la lecture au Canada en 1991 qui a été mené conjointement avec le Secrétariat d'État et Multiculturalisme et Citoyenneté Canada. On a recueilli environ 7 000 questionnaires remplis; leur analyse offre un aperçu complet des habitudes d'achat et de lecture de livres canadiens. Ce rapport est diffusé largement aux parlementaires, aux bibliothécaires, aux associations clientes et aux médias (environ 5 000 copies) et reçoit une bonne couverture médiatique. Les résultats de ce sondage sont présentés sur de nombreuses tribunes publiques. Nous faisons également état dans le RAG de cette année des résultats d'un examen des fonctions liées à l'évaluation et à la vérification.

## **6.0 Politique de vérification interne**

### **6.1 Indicateurs de rendement**

- Plans de vérification qui couvrent toutes les activités importantes du Ministère.
- Les vérifications fournissent des renseignements sur :
  - le degré de conformité;
  - l'économie, l'efficacité et l'efficacités; et
  - la fiabilité de l'information sur le rendement.
- Recommandations menant aux améliorations désirées.

### *Rendement attendu*

- Exécution du plan annuel de vérification.
- Conformité aux normes de vérification interne en vigueur pour le Gouvernement du Canada.
- Suivi sur la mise en oeuvre des plans d'actions répondant aux recommandations de la vérification interne.

## *Constatations*

Les vérifications menées par la Direction de la vérification interne reflétaient le programme de vérification interne de 1991-1992. Toutefois, on a annulé la vérification de la Direction de la planification et du perfectionnement des ressources humaines, parce que cet aspect de la gestion du personnel faisait l'objet d'une vérification de la fonction de la gestion du personnel du Ministère effectuée par la Direction générale de la vérification de la Commission de la fonction publique. Les rapports de vérification de 1991-1992 sont actuellement en cours d'achèvement ou sont rendus à l'étape de discussion avec la direction. Parmi les principales vérifications effectuées

---

au cours de l'année, on compte la vérification opérationnelle de la région du Centre et les premières vérifications informatiques du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) et du système d'enregistrement et de contrôle des affectations (SECA), le système d'information financière du Ministère.

Les principales constatations et recommandations des vérifications sont présentées dans le Rapport sommaire des vérifications de 1991-1992 à l'intention du Sous-ministre qui sera fourni au Conseil du Trésor.

À la lumière des activités de vérification antérieure et des réponses actuelles aux recommandations, les gestionnaires prennent les mesures de redressement identifiées.

Les résultats de la vérification de la Division des Langues Officielles sont indiqués dans le présent Rapport annuel de gestion.

## **7.0 Politique d'administration financière**

### **7.1 Indicateur de rendement**

Classification des comptes; planification, budgétisation et contrôle des opérations; rapports sur la gestion financière; systèmes de gestion financière.

#### *Constatations*

Le principe directeur qui sous-tend les différentes fonctions de l'administration financière du MDC repose sur le service pro-actif offert aux gestionnaires. Ce service s'étend de la gestion d'un système d'information financière efficace à la fonction de conseillers auprès des gestionnaires visant l'utilisation optimale des ressources en fonction des priorités et au soutien constant auprès de la haute gestion grâce à l'expertise de haute qualité développée par les services financiers ministériels. Ces services se conjuguent à une préoccupation constante de répondre aux demandes d'information financière requises par les organismes centraux et le Parlement.

Dans son désir de se maintenir à l'avant-garde de la gestion financière gouvernementale, le MDC a pu mettre en place tous les éléments de projet pilote de Budget d'exploitation unique (BEU) pour que le système soit opérationnel dès le 1er avril 1992. Il faut noter que le système financier a été étendu de façon à offrir aux gestionnaires l'accès direct à une base de données à jour et à permettre le contrôle des salaires.

---

***Partie III:***  
**Mise en oeuvre**  
**du protocole d'entente**

---

## POUVOIRS MINISTÉRIELS

### 1.0 Administration

#### VOYAGES

##### Voyages internationaux

Le 15 décembre 1989, l'honorable Robert de Cotret a annoncé l'entrée en vigueur immédiate d'une réduction de 20 pour 100 du nombre de voyages effectués à l'étranger par des fonctionnaires pour assister à des réunions pendant les années civiles 1990 et 1991, en utilisant l'année 1989 comme année de base.

Suite à cette décision, le Ministère a établi à 817 le nombre limite de voyages pouvant être effectués aux États-Unis et à l'échelle internationale.

En ce qui a trait à l'année 1990, nous sommes parvenus à atteindre notre objectif. Quant à l'année 1991, l'objectif fut atteint puisque seulement 662 voyages furent effectués. Cet écart s'explique par :

- les compressions budgétaires implantées afin de respecter l'engagement qu'avait pris le Canada dans la région du Golfe persique. Notre contribution s'est traduite, entre autres, par une réduction considérable des déplacements réalisés dans l'exercice de nos fonctions;
- la réduction de 3 pour 100 des budgets de fonctionnement annoncée lors du dépôt du budget le 26 février 1991.

Suite au dépôt du budget le 25 février 1992, nous avons été avisés que les réductions de 20 pour 100 demeureront en vigueur pour l'année 1992.

##### Indemnités globales de voyage

Aucune indemnité globale de voyage n'a été approuvée au cours des trois derniers exercices.

##### Classe Affaires

Avant l'exercice 1989-1990, on ne disposait pas d'information sur la classe affaires. Pour remédier à cette situation, on a mis au point un système informatisé de contrôle des voyages dans le cadre du système d'information financière du Ministère. On a alors pu déterminer que la classe affaires a été utilisée dans 295 cas en 1990-1991. En 1991-1992, on a déterminé que la classe affaires a été utilisée dans 224 cas, soit une réduction de 71 (24 pour 100).

À l'avenir, les rapports ne présenteront plus cet élément, par suite de la décision du Conseil du Trésor de décembre 1988 autorisant les ministères à déléguer l'approbation de cette dépense au niveau du sous-ministre adjoint ou à un niveau équivalent.

---

## CONFÉRENCES

Les coûts associés aux conférences ont variés durant les trois dernières années financières. Ces écarts s'expliquent principalement par le fait que le Ministère est appelé à participer ou à parrainer la tenue de conférences internationales d'importance. Parmi ces conférences, notons en 1991-1992 :

- le Séminaire technique des industries des communications Canada-Japon;
- TELECOM 1991;
- la conférence administrative mondiale des radiocommunications 1992 (CAMR 92).

## COTISATIONS

On dénombre actuellement 98 cotisations au Ministère comparativement à 69 en 1990-1991 et à 58 en 1989-1990.

L'augmentation de 1991-1992 provient principalement du besoin accru de visibilité sur la scène nationale et internationale du Centre de recherche sur l'automatisation du travail, situé à Laval, et de l'appui plus prononcé aux initiatives de recherche et de développement.

## FRAIS D'ACCUEIL

En 1991-1992, quatre demandes d'accueil ont dû être approuvées par le Ministre, comparativement à six en 1990-1991 et à 13 en 1989-1990. Le Sous-ministre a dû en approuver 37 en 1991-1992, comparativement à 33 en 1990-1991 et à 43 en 1989-1990.

Le Sous-ministre adjoint et ses subalternes ont approuvé 2 262 demandes en 1991-1992, 1 991 en 1990-1991 et 2 017 en 1989-1990.

En 1991-1992, il y a eu 881 demandes pour lesquelles le nombre de fonctionnaires était supérieur au nombre d'invités, soit une réduction de 12 pour 100 par rapport à l'année dernière. On ne dispose pas d'information sur ce sujet avant 1990-1991.

## DROITS

Le décret 90-0117-01 a modifié le Règlement général sur la radio, Partie I, C.R.C. c.1371, pour autoriser un nouveau barème des droits de licences radio et l'amélioration de la conformité des licences.

Sur la base de cette autorisation, la Gestion du spectre a fait une projection de l'augmentation des recettes qui s'établit dans le POP 1991-1992 par rapport au niveau de références 1990-1991 à :

- 1991-1992 : 26,3 millions de dollars
- 1992-1993 : 28,3 millions de dollars
- 1993-1994 : 30,5 millions de dollars

---

Comme suite au Budget du 25 février 1992, le Ministère continue le développement de son plan de recettes pour déterminer les droits qui peuvent être imposés ou révisés.

#### PAIEMENTS À TITRE GRACIEUX

Il y a eu 2 paiements de cette catégorie totalisant 925 \$ en 1989-1990 et 7 paiements totalisant 764.80 \$ en 1990-1991. En 1991-1992, 5 paiements totalisant 3 600 \$ ont été traités.

Le 13 août 1991, le Conseil du Trésor approuvait une nouvelle directive plus compréhensible, élaborée par un groupe de travail interministériel, concernant les paiements à titre gracieux.

#### PLAN DES SYSTÈMES ET DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

La mise à jour prévue du Plan stratégique de la gestion de l'information, qui a été envoyé au Conseil du Trésor en 1990, a été reportée en raison d'un manque de ressources. Elle devrait avoir lieu en 1993-1994, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor sur la gestion de l'informatique.

#### PROJETS DANS LE DOMAINE DES TECHNIQUES D'INFORMATION

Conformément aux nouvelles procédures de révision établies au sein du Ministère, le Comité de révision des contrats a approuvé tous les marchés de biens et services de gestion de l'informatique qui étaient supérieurs à 50 000 \$ et marchés de services professionnels autres que de conseil qui étaient supérieurs à 30 000 \$. Voici le résumé des marchés de 100 000 \$ et plus qui ont été approuvés.

(en milliers de dollars)

Redevances d'utilisation du logiciel CP-6 et assistance logiciel	215
Marché de maintenance du RCIP passé avec Control Data - 2 ans	189
Marché de maintenance du matériel de communications Develnet Develcon	124
Services professionnels en vue d'une étude de faisabilité concernant le Conseiller sur le brouillage radio (système-expert)	100

#### CONTRATS

Aucun contrat au titre des commissions n'a été octroyé cette année par le Ministère.

Le Ministère a accordé au total 12 contrats pour les centres d'excellence, ce qui représente une somme de 312 942 \$. Aucun de ces contrats n'a dépassé les 100 000 \$ qui nous sont accordés par le biais de l'APRM.

---

## GESTION DES INSTALLATIONS

Travaux Publics Canada et le Ministère ont convenu de tenir compte des restrictions géographiques dans les cas où il faut garantir que les services aux clients et le contrôle du Spectre sont assurés de façon convenable.

## 2.0 Gestion des ressources humaines

### POUVOIR EN MATIÈRE DE CLASSIFICATION

Comme par les années passées, le Ministère n'a pas eu à exercer cette délégation spéciale en 1991-1992. Cependant, le Sous-ministre a reçu le pouvoir de classifier tous les postes du groupe de la direction jusqu'au niveau EX-03. Trente postes ont été évalués, par le comité du SMA dans la plupart des cas, et les décisions ont été prises en vertu des pouvoirs délégués du Sous-ministre.

### EFFECTIF FACULTATIF

Le Ministère n'a toujours pas eu à exercer ce pouvoir au cours de cette entente.

### MAIN-D'OEUVRE TEMPORAIRE

Tous les ministères ont maintenant le pouvoir de prolonger les contrats de la main-d'oeuvre temporaire au-delà de 20 semaines. Dernièrement, le MDC a délégué ce pouvoir au Sous-ministre adjoint responsable/Directeur exécutif. Ces prolongements sont autorisés à titre exceptionnel uniquement.

### RESSOURCES HUMAINES ET PLAN EN MATIÈRE DE LANGUES OFFICIELLES

Le Ministère a complètement intégré ses activités de planification en matière de ressources humaines et de langues officielles. Par les années passées, le Ministère produisait deux documents de planification distincts - le plan pluriannuel des ressources humaines et le plan des langues officielles - qui donnaient une approche ségrégative à la planification. Il a maintenant regroupé ces deux activités de planification importante en établissant des objectifs et en produisant des rapports sur les réalisations par l'intermédiaire du rapport annuel de gestion mettant ainsi de l'emphase sur l'importance des résultats quant à ces deux domaines critiques.



---

### 3.0 Gestion Financière

#### ACTIVITÉS RELATIVES AUX RESSOURCES

##### Questions relatives aux niveaux de référence

Par ses décisions CT 815465, 814372, 813823, 814537 et 814321 du 20 décembre 1990, le Conseil du Trésor a approuvé les niveaux de référence du MDC pour 1991-1992, soit 352 066 000 \$ et 2 177 années-personnes. Le nombre d'années-personnes n'inclut pas celles affectées à l'Agence des télécommunications gouvernementales exploitée comme Organisme de service spécial (OSS) depuis le 22 novembre 1990.

Pour 1991-1992, encore une fois, aucune compensation pour les hausses de prix n'a été prévue pour le budget de biens et services ou pour les subventions et contributions.

Toutefois, le MDC n'a pas eu accès à toutes les ressources approuvées dans le cadre du POP 1991-1992. En effet, la Réserve pour rajustement de rémunération a fait l'objet d'une affectation spéciale bloquée et des affectations distinctes de l'ordre de 10,3 millions de dollars ont été créées pour refléter la réduction de 3 pour 100 des niveaux budgétaires, la réduction des subventions et contributions et le report ou l'annulation de certains projets comme suite au Budget du 26 février 1991. Ces affectations incluent le financement du fonds d'aide à la production de films non destinés aux salles de cinéma qui a été réduit de 1,5 million de dollars.

##### Affectations en provenance des réserves centrales

Divers rajustements ont été apportés aux niveaux de référence de 1991-1992 par suite des décisions du Cabinet.

Ainsi, le Cabinet a approuvé le financement à partir de la Réserve des priorités d'une partie du Programme de distribution des publications, des infrastructures culturelles et il a alloué des ressources pour que le MDC puisse exercer un pouvoir de direction sur le CRTC.

Le Cabinet a aussi approuvé le financement de projets à partir de la Réserve spéciale des communications et de la culture notamment, le projet de Complexe de communications interactives à Brantford, Ontario, l'entente de coopération Canada/Île-du-Prince-Édouard, (à part égale avec l'APECA), le fonds de développement des industries culturelles, TV5, l'entente Canada/France dans le domaine des musées, le maintien du Programme Rues principales, l'aide financière à l'École nationale de ballet et à l'École nationale de théâtre. Bon nombre de ces projets ont toutefois été financés à même les économies réalisées dans le cadre du gel des dépenses.

Le fonds de l'entente identifiée dans le cadre fiscal a financé les ententes Canada/Alberta et Canada/Saskatchewan sur les communications.

---

L'entente auxiliaire Canada/Québec sur le développement économique volet Montréal a financé le projet de Centre d'archéologie et d'histoire de Montréal, le projet d'Échange des documents informatisés (ÉDI). Approuvé par le Conseil du Trésor, le projet de Centre de test du Centre d'essai et de recherche et développement concernant les normes internationales (OSI) a été financé à même les économies du gel.

Aucun projet n'a été financé par la Réserve des programmes du Conseil du Trésor en 1991-1992.

En ce qui a trait aux projets d'infrastructures culturelles, il y a lieu de rappeler que, comme suite à l'annonce du discours du budget du 26 février 1991, la réalisation du projet du Edmonton Concert Hall a été remise et celle de l'Orchestre symphonique de Montréal a été annulée.

#### Budgets des dépenses supplémentaires

Le Budget des dépenses supplémentaire "B" a été approuvé pour le MDC et la somme de 25,7 millions de dollars a été ajoutée au niveau du Budget principal pour 1991-1992 relativement à des initiatives telles les ententes de coopération, les projets d'infrastructures culturelles et le Programme de distribution des publications. De plus, un crédit non-budgétaire d'un montant de 7 millions de dollars a été autorisé pour offrir des prêts à des industries culturelles visant à favoriser la croissance des industries de l'édition, du cinéma et de la vidéo et de l'enregistrement sonore.

#### AUTORISATION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DE VIRER DES FONDS DU BUDGET DE RÉMUNÉRATION À D'AUTRES AFFECTATIONS RELEVANT DU CRÉDIT DES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Le MDC n'a pas viré de fonds du budget de rémunération à d'autres affectations.

#### DEMANDES DE PROCÉDER À UNE NOUVELLE RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR ANNÉE FINANCIÈRE

En 1991-1992, le Conseil du Trésor a approuvé qu'un montant de 4 millions de dollars soit reporté des budgets de 1991-1992 à des budgets futurs pour le projet de la construction au Centre de recherches sur les communications qui a accusé un retard substantiel et la contribution au projet BI-CAPITOL au Nouveau-Brunswick, ce projet ayant aussi accusé des retards sur l'échéancier précédemment établi.

## CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET CONTRÔLE DES AFFECTATIONS

Le Conseil du Trésor ayant approuvé la prorogation du protocole d'entente selon les modalités actuelles, la structure des crédits ministérielles demeure inchangée jusqu'à ce qu'une décision soit prise par le Comité des Comptes publics de porter de 5 millions à 25 millions de dollars le seuil des crédits des Budgets de dépenses, tant pour les dépenses en capital que pour les subventions et contributions. Cette mesure aurait pour conséquence d'éliminer la nécessité pour le MDC d'avoir un crédit des dépenses en capital.

Des affectations bloquées ont été créées suite à l'annonce du Budget du 26 février: dans le crédit 1 pour la Réserve pour rajustements de rémunération et la réduction des dépenses de fonctionnement de 3 pour 100, dans le crédit 5 pour la réduction de 3 pour cent des dépenses en capital et dans le Crédit 10 pour assurer le respect de la décision gouvernementale de reporter le projet du Edmonton Concert Hall et l'annulation du projet de l'Orchestre symphonique de Montréal ainsi que de réduire les dépenses en subventions et contributions. Des affectations à des fins particulières pour la contribution à l'Union internationale des télécommunications (UIT) et les études de faisabilité d'un Musée des sciences et technologie à Montréal sont aussi en place.

## UTILISATION DES RECETTES

Le Plan des recettes provenant des droits d'utilisateurs externes du MDC a été approuvé dans le contexte du POP de 1991-1992. Les objectifs de recettes fixés dans ce plan étaient les suivants :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
Recettes inscrites au FRC	78,9M \$	81,1M \$	82,7M \$	84,9M \$
Recettes inscrites au Crédit	0,8M \$	1,1M \$	1,4M \$	1,7M \$

En outre, le Conseil du Trésor a approuvé les recettes inscrites au Crédit provenant de d'autres ministères pour l'exécution de travaux de R & D à Shirley's Bay, l'inspection des radios de navires et les services muséologiques et patrimoniaux, ainsi que pour le fonds renouvelable de l'ATG. Les objectifs de recettes suivants ont été fixés :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
Recettes inscrites au Crédit	6,3M \$	8,2M \$	8,6M \$	8,8M \$
ATG	211,5M \$	212,6M \$	204,6M \$	202,7M \$

---

Le décret 90-0117-01 a approuvé le nouveau barème des droits de licence radio et l'amélioration de la conformité des licences. Partant des augmentations correspondantes des recettes provenant des droits d'utilisateurs externes du MDC (voir l'annexe des droits), le Conseil du Trésor a approuvé des augmentations à la base A du MDC en vue de la réalisation d'activités pour susciter une plus grande conformité des licences ainsi que pour réinvestir dans la recherche sur la technologie du spectre radio et des systèmes automatisés afin de renforcer le contrôle du spectre. Les montants accordés au MDC s'élèvent à 6,43 millions de dollars en 1991-1992, à 6,01 millions de dollars en 1992-1993, à 6,43 millions de dollars en 1994-1995 et à 5,32 millions de dollars à compter de 1994-1995. Une augmentation permanente de 18 années-personnes a aussi été approuvée.

L'augmentation des autres recettes provenant de la mise à jour des droits de licence et de l'amélioration de la conformité des licences est affectée à la réserve spéciale pour la culture et les communications (RSCC) établie par suite d'une décision rendue le 9 décembre 1989 par le Comité des priorités et de la planification. Les initiatives financées en 1991-1992 à même cette RSCC sont énumérées dans la section intitulée "Activités relatives aux ressources : Affectations en provenance des réserves centrales".

#### CONTRIBUTIONS

En 1991-1992, le Ministre a approuvé les modalités de 71 nouvelles contributions faites dans le cadre de l'APRM. Les déboursés de 1991-1992 à ce chapitre totalisent environ 6,9 millions de dollars. L'augmentation constante des nouvelles contributions en vertu de l'APRM s'explique par le fait que l'on comprend et que l'on utilise davantage les pouvoirs découlant de l'APRM. Ce mécanisme a grandement contribué à faciliter la tâche du Ministère dans la réalisation de son mandat.

#### CONTRÔLE DES ANNÉES-PERSONNES

Le pouvoir fondamental de libération des années-personnes a été approuvé pour l'Agence des télécommunications gouvernementales lorsque le Conseil du Trésor a approuvé son statut d'organisme de service spécial (OSS) le 22 novembre 1990.

Par suite du discours sur le budget de février 1991, la création de deux nouveaux OSS a été annoncée pour le MDC. Les travaux visant à établir le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) et l'Institut canadien de conservation (ICC) comme OSS se sont poursuivis tout au cours de l'année 1991-1992. Ainsi, les documents cadres, les plans d'affaires et les présentations au Conseil du Trésor ont été préparés; des négociations intensives se sont poursuivies avec le Conseil du Trésor.

---

Les travaux préparatoires à l'établissement au MDC d'un projet pilote de Budget d'exploitation unique (BEU) à l'échelle ministérielle se sont poursuivis tout au cours de l'année. Ainsi, à compter du 1er avril 1992, les années-personnes du MDC ne seront plus contrôlées par le Conseil du Trésor. La façon de faire rapport sur le nombre d'employés continue de faire l'objet de discussions avec le Conseil du Trésor.

#### CONTRIBUTIONS À L'UIT

En raison du gel des dépenses décrété par le gouvernement en 1991-1992, un manque à gagner de 727 000 \$ pour la contribution à l'UIT a été financé à même la base-A du MDC.

#### ANNEXES AU POP

L'Annexe sur les sciences qui accompagnait auparavant le POP a été préparée et présentée sous pli séparé à Statistique Canada et au Conseil du Trésor.

Par suite de la signature du Protocole d'entente établi en vertu de l'APRM, le MDC n'a plus à présenter le Plan d'évaluation des programmes en tant que partie intégrante du POP.

---

## RÉGIME DE RESPONSABILITÉS

### 1.0 Évaluation et vérification

Lors de sa dernière appréciation de la fonction d'évaluation au MDC, le BCG a fait des commentaires favorables au sujet de notre rendement par rapport à trois ensembles de normes : la qualité des mesures et de l'analyse, l'examen périodique du rendement des programmes et la présentation de rapports à des organismes extérieurs. Selon le BCG la fonction d'évaluation est bien établie.

L'efficacité du Programme des communications et de la culture est appréciée suivant une évaluation cyclique planifiée des 32 éléments d'évaluation de programme du Ministère et de l'ensemble des ententes économiques. Le plan de travail de l'évaluation des programmes découle à la fois du cadre du plan opérationnel (CPO) et de besoins spéciaux susceptibles de résulter des changements apportés à l'organisation. Le respect du calendrier proposé ne constitue pas l'unique critère pour déterminer si une évaluation doit avoir lieu; de fait, il y aura une évaluation uniquement lorsque le besoin s'en fera sentir.

Le CPO fait actuellement l'objet d'un nouvel examen afin de mieux refléter la restructuration de l'organisation. En outre, le MDC a l'intention de redéfinir l'univers de la vérification et de l'évaluation, ainsi que la structure des éléments à étudier conformément au nouveau CPO. Les résultats de cette révision serviront pour la mise au point, en consultation avec le BCG et le SCT, de nouveaux plans de vérification et d'évaluation qui couvriront la période du prochain protocole d'entente signé sous le régime de l'APRM.

Signalons qu'en réponse au budget de février 1991, les fonctions de l'évaluation et de la vérification ont été fusionnées en une même direction, sous la responsabilité d'un cadre supérieur. Un examen indépendant des deux fonctions a été exécuté en septembre 1991.

L'examen a confirmé l'évaluation récente du BCG concernant le rendement de la fonction de la DPE; en résumé, l'examen a conclu que la fonction de l'évaluation est bien établie au MDC. Les évaluations officielles et les études spéciales qui ont été effectuées ont été jugées pertinentes et de haut calibre professionnel. L'étude concluait que l'on avait évalué les bons programmes, abordé les questions les plus importantes, utilisé les meilleures façons de procéder et abouti à des conclusions fondées. L'examen a par ailleurs indiqué la nécessité de définir plus étroitement les évaluations et d'équilibrer les priorités de la gestion stratégique et les besoins de la gestion des services hiérarchiques.

L'examen avait un point de vue mixte relativement au rendement de la vérification interne. On ne mettait pas en doute l'importance et la vérification ni le professionnalisme des vérificateurs, mais toutes les personnes interrogées qui ont été soumises à une vérification ont indiqué que les observations des vérificateurs étaient insignifiantes et ne reconnaissaient pas la réalité du milieu opérationnel de leur secteur d'activité, ce qui les rendait souvent inutiles. Un bon nombre de ces personnes interrogées trouvaient le processus de vérification excessivement rigoureux et le délai de remise des rapports trop long. Les personnes interrogées craignaient par conséquent que les

---

rapports n'aient pas de suite, que l'on perde du temps au niveau administratif et que certains plans d'action présentés à la haute direction pour approbation ne deviennent que de simples exercices d'écriture.

Le Comité de stratégie du Ministère a adopté une série de mesures élaborées par le responsable des fonctions de la vérification et de l'évaluation, selon les recommandations de l'examen. Ces mesures seront probablement à l'origine d'une approche coordonnée en vue de l'exécution des processus d'évaluation et de vérification. Le MDC a l'intention d'explorer et d'expérimenter d'autres modèles d'examen intégré permettant de combiner et de mélanger les compétences des experts-conseils en matière d'évaluation, de vérification, de recherche et de gestion, en vue d'aborder sur le plan stratégique des questions de politique, de programme et de gestion.

## **2.0 Améliorations aux systèmes**

### **PROGRAMME DE CONTRÔLE DE LA CLASSIFICATION**

Au cours de la dernière année, le Ministère a poursuivi ses démarches entreprises afin d'assurer que le programme de contrôle de la classification demeure transparent, viable et crédible.

Étant dans la deuxième année de notre plan quinquennal, nous avons à effectuer la revue triennale pour l'ensemble du Ministère. Le résultat final démontre que lors de l'examen de l'échantillonnage de décisions en matière de classification (100 postes) nous avons obtenu un rendement de 92 pour 100 à l'égard de la qualité des décisions au Ministère. Ce résultat établit par le fait même, que nous rencontrons les exigences du Conseil du Trésor en fonction des indicateurs de rendement.

Nous avons présenté les rapports appropriés en plus de prendre les mesures correctives nécessaires afin de régler les cas en litige. À ce jour, des suivis ont été faits et il ne reste que six cas à finaliser pour terminer ce dossier.

Nous avons également travailler de pair avec le Conseil du Trésor afin de nous aider à mettre à jour notre système informatisé de classification. Un projet pilote sur les activités de la classification est présentement en cours pour les régions. Ce système sera utilisé à la grandeur du Ministère dès que le projet pilote est terminé. Ces initiatives permettront au Ministère d'assurer que nous avons en place, un système fiable, accessible et qui répond à nos besoins.

De la formation a été dispensée à la Catégorie de la Gestion ainsi qu'aux employés des différents groupes et niveaux à travers le Ministère. Nous comptons actuellement un total de 22 cadres supérieurs et de 47 autres employés pouvant siéger sur les comités. De plus, six agents du Personnel ont suivi la formation obligatoire du Conseil du Trésor et plusieurs autres employés ont été sensibilisés lors du cours ministériel d'orientation en gestion pour les cadres intermédiaires.

---

## PLAN À LONG TERME DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Voir le Plan de la technologie et des systèmes d'information sous l'entête "Pouvoirs ministériels - Administration".

## PRATIQUES D'ACQUISITION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'ATG et le MAS fonctionnent en vertu d'un protocole d'entente commun visant à rationaliser et à clarifier la fonction d'achat des biens et services dans le domaine de la technologie de l'information.

Le protocole d'entente prévoit l'achat direct par l'ATG de biens et de services servant à la prestation des services de télécommunications communs et de ceux que fournissent uniquement les entreprises de télécommunications de type I, ainsi que d'autres achats que le MAS a délégués au MDC. Dans le cas des achats auprès d'entreprises de télécommunications de type II et d'autres industries, la Direction générale des systèmes et services d'informatique et de bureautique du ministère des Approvisionnements et Services (DGSSIB/MAS) s'occupera du processus d'achat en consultation étroite avec l'ATG. L'établissement de services communs est une responsabilité de l'ATG pour les services de base aussi bien que pour les services améliorés et l'ATG offrira également son savoir spécialisé et son aide aux ministères en vue de l'établissement de solutions de type «services communs» aux besoins de systèmes de bureautique et de télécommunications intégrés. Le MAS préservera ses compétences dans le domaine de la technologie du traitement des données sur ordinateur principal ainsi que dans l'application de solutions aux problèmes précis de systèmes intégrés de bureautique.

### **3.0 Contrôle des délégations dans le cadre de l'APRM**

Dans la mesure du possible, les processus existants sont utilisés pour contrôler les délégations de pouvoirs et l'information est recueillie périodiquement au moyen d'indicateurs de gestion qui permettent de suivre les tendances en ce qui concerne les dépenses.



